

Journal de la CONFÉDÉRATION MUSICALE DE FRANCE

Reconnue d'Utilité Publique par Décret du 2 Janvier 1957. Agréée par le Ministère des Affaires Culturelles et le Ministère de la Jeunesse et des Sports
Affiliée à la Confédération Internationale des Sociétés Populaires de Musique
Membre du Comité National de la Musique

Directeur-Gérant :

M. J. SEMLER-COLLERY

Abonnement (10 Numéros) LE NUMÉRO : 2 F
1er janvier FRANCE un an : 10 F
au 31 décembre ETRANGER un an : 20 F

Compte Chèque Postal 4638 65 PARIS
CONFÉDÉRATION MUSICALE DE FRANCE
121, rue La Fayette PARIS-10^e Tél. 878.39.42

DIX NUMÉROS PAR AN : Janvier - Février - Mars -
Avril - Mai - Juin-juillet - Août-Septembre - Octobre -
Novembre - Décembre

« C'est dans le ciel que la Musique
a été inventée ».

ST JEAN CHRYSOSTOME (347-407)

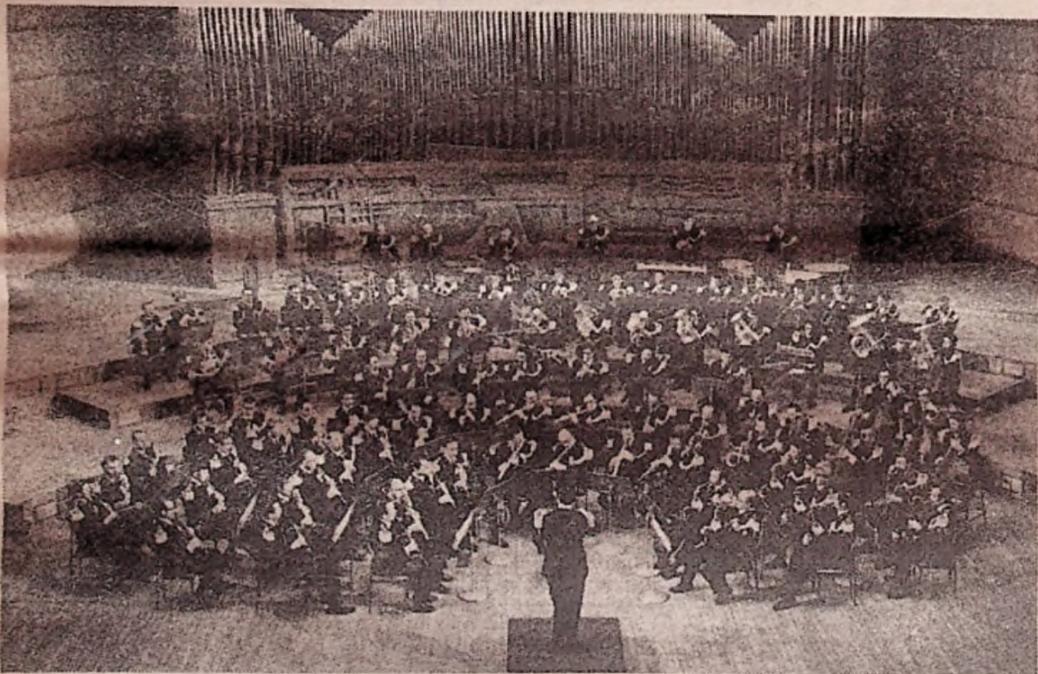
N° 267 ORGANE MENSUEL DES 45 FÉDÉRATIONS, DES 6.000 SOCIÉTÉS, ÉCOLES ET DES 600.000 MUSICIENS FÉDÉRÉS

DECEMBRE 1973

Conformément aux décisions de la dernière Assemblée Générale, l'abonnement annuel au journal de la Confédération Musicale de France comprendra les numéros de janvier à décembre inclus.

Le prix de l'abonnement annuel est fixé pour la France à 10 F à dater du 1er janvier 1974.

La Musique de la Police Nationale qui a donné le concert de gala du Congrès de la C.M.F.



Voir l'article page 5

Hommage au compositeur Pierre DUCLOS

Lorsqu'un ami s'en va, il est toujours trop tôt.

S'il s'agit d'un compositeur de talent, surpris par la mort à 44 ans, qui fut un époux et un père comblé, on est envahi par une grande tristesse.

Né à Paris le 10 juin 1929, il nous a quittés le 25 novembre dernier, dans sa ville même.

Il faisait partie des compositeurs contemporains les plus doués.

Ancien élève du Conservatoire d'Angers, puis du Conservatoire National de Musique de Paris, il fut l'élève de Georges Dandlot en classe d'harmonie, de Darius Milhaud et de Jean Rivier en classe de composition, d'Olivier Messiaen en classe d'esthétique de la musique. Il fit un séjour au Conservatoire « Benedetto Marcello » de Venise.

Il savait passer avec aisance de la Musique classique, à l'Opérette, au Ballet et même à la musique de film. Pour lui, seule existait « La Musique ». Pierre Duclos n'aurait pas pu vivre sans la musique.

Ses œuvres sont fort nombreuses, parmi lesquelles une Symphonie (1962), 2 Opéras « La Religieuse portugaise » (1970), « Le Voyageur » (1971) Des ballets « Le Rendez-vous » (Opéra-Comique (1968) et « Prisme » qui fut donné cette année à Tours, dont nous avons fait le compte rendu.

Parmi les musiques de film, celles de « La Fayette » et « Il n'y a pas de fumée sans feu », d'André Cayatte, sont les plus récentes. Il avait écrit la Musique du Cadre Noir de Saumur pour les manifestations lors de la visite en France de la Reine Elisabeth d'Angleterre en 1971.

Egalement passionné de musique du 18^{ème} siècle, il avait sous le nom de François de Boisvallée, composé toute une série d'œuvres qui ont été transcrites par Désiré Dondeyne, pour Harmonie et Fanfare.

A la Radio, très fréquemment on pouvait entendre des œuvres de musique légère, notamment 9 paysages.

Ces musiques si diverses — reflets d'états d'âme ou — expressions de situations — convenaient bien à Pierre Duclos, qui savait passer dans la vie d'une discussion grave, à une saine galeté, et une franche amitié.

Nous souhaitons fort que la Radio et la Télévision nous donnent à nouveau le plaisir d'entendre ses ouvrages. Ses symphonies et ses chansons nous apprendront à sourire, comme il savait si bien le faire.

Toute notre sympathie et notre amitié à Mme Pierre Duclos et à la petite Marie-Hélène.

Laurence MONTEIL.

Pour le Centre Musical de Toucy

Montant des sommes déjà reçues :

5.937 F 35
M. Adrien Cànavesio, La Clotat (Bouches-du-Rhône), 50 F. — M. Jean Gallet, Villecrozes, 20 F.
TOTAL A CE JOUR :
6.007 F 45.

RÉGIONALISATION

PICARDIE

Le comité régional des affaires culturelles de Picardie vient d'être installé dans ses fonctions à Amiens, à la Préfecture de Région par M. le Préfet Aurillac.

Autour de M. Edmond Rosenfeld, délégué musical régional, la Musique sera représentée par deux personnalités désignées dont l'attachement à la cause des Musiques Populaires n'est pas à mettre en doute puisqu'il s'agit de M. Charles Juy, Grand prix de Rome, Directeur du Conservatoire de Laon, Secrétaire de M. Roger Thirault, directeur du Conservatoire de Laon, Secrétaire Général de la Confédération Musicale de France et Directeur Général des « Heures Méditerranées de Laon ».

Les hautes fonctions qu'occupent M. Juy et Thirault dans leurs fédérations respectives apportent la certitude que les buts et les orientations de la Musique Populaire seront défendus avec les meilleures conditions.

Nous leur faisons souhaiter
Jules SEMLER-COLLERY

69^{ème} assemblée générale de la C.M.F.

voir compte rendu pages 4, 6, 7 et 8

(Séance du 26 octobre 1973)

Les Présidents de la CMF Étienne BOURBIÉ

Né à Pezens (Aude) en 1867, Étienne Bourbié devint membre de la Société Musicale de son petit village natal dès l'âge de 11 ans.

Après des études au Collège de Carcassonne, il entre à la musique du 130^{ème} R.I., en garnison à Paris. Il suit les cours du Conservatoire National de Musique dans la classe de Tandon, professeur d'harmonie et prépare le concours de sous-chef qu'il passe avec succès deux ans plus tard.

Affecté, comme sous-chef au 11^{ème} R.I., il est ensuite reçu chef de musique en 1896. Il est nommé au 11^{ème} R.I., puis au 105^{ème} à Elom avec le grade de sous-lieutenant. C'est comme chef de musique du 16^{ème} R.I. à Paris qu'il sera nommé capitaine.

Étienne Bourbié prit sa retraite en 1920 et se fixa à Vichy où il dirigea l'Harmonie Municipale, la Symphonie Vichyssoise et fonda l'École Municipale de Musique. Notre ami M. Relin occupa actuellement ces 3 postes.

Après avoir assumé les fonctions de vice-président de la Fédération Musicale du Centre, il en devint le Président et conserva son poste jusqu'en 1948. C'est encore M. Relin

qui actuellement lui succède dans ces fonctions.

En 1930, la CMF lui confia la charge de vice-président. Au congrès de 1932, il fut élu président de cet organisme en remplacement d'Emile Clérissé, démissionnaire.

Un arrêté en date du 20 juillet 1931 du sous-secrétaire d'État aux Beaux-Arts le nomma membre du Conseil Supérieur de la Musique.

Au cours des années passées à la présidence de la CMF, il a été le promoteur et l'organisateur de nombreuses manifestations musicales.

En 1945, en raison de son âge, il se démit de ses fonctions de Président de la CMF, qu'il assumait avec beaucoup d'autorité et de bonhomie, et avec une courtoisie dont il ne se départit jamais.

Cinq ans plus tard, il disparaissait, entouré de l'affection, et de l'estime de tous ceux qui l'avaient approché. Ses obsèques eurent lieu à Pezens le 17 mai 1950 dans la plus stricte intimité.

Officier de la Légion d'Honneur, Officier des Palmes Académiques, il était titulaire de nombreuses autres distinctions honorifiques.

(D'après les notes de Charles LHOMME)

LE COIN DES JEUNES

« Les Français n'ont point de musique et n'en peuvent avoir. »

DELAGE

« Un très grand musicien vient de nous quitter », écrivait Pierre Debilève, rendant hommage à Maurice DELAGE lorsqu'il mourut à Paris le 21 septembre 1961. C'est là qu'il était né le 13 novembre 1879 ; un peu plus de quatre-vingt et un ans pour un catalogue très peu fourni mais de quelle qualité !

Sa famille ne le prédestinait pas à la musique puisqu'il interrompit ses études secondaires afin d'apprendre l'Anglais et l'Espagnol au cours d'un séjour en Angleterre. Il travailla dans une agence maritime à Paris puis dans une société de pêche à Boulogne-sur-Mer avant de se consacrer à notre art.

Sa formation musicale ne fut pas traditionnelle. Il ne connut pas les divers échelons des conservatoires ou écoles de musique.

En 1901 il fut spontanément passionné par l'acquisition d'une basse italienne du 18^{ème} siècle sur laquelle il joua d'instinct. Debussy fut pour lui une découverte et il commença seul l'étude du piano. « C'est bien mieux une telle formation ! » pourrait-on s'écrier en pensant à quelque dilettante, bien sympathique en soi qui « fait de la musique » pour se distraire. Je ne pense pas qu'un Maurice

Ravel fut séduit par un tel sujet. Cependant il resta stupéfait en écoutant Maurice Delage lui jouer par cœur les interludes de Pelléas et Mélisande.

Bientôt l'amitié succéda à l'étonnement et l'auteur de *Daphnis* devint l'initiateur rêvé ! C'est un cas assez exceptionnel que nous devons souligner.

L'élève, déjà mûr, était parfois rétif aux disciplines qu'il devait cependant assimiler mais sa curiosité et son avidité de tout connaître amenèrent Ravel à lui reprocher d'être « trop musicien »...

Maurice Delage a peu produit, avons-nous dit au début de cet article. Comme Henri Duparc, auquel il fait songer sinon par son style mais par le souci de la perfection, notre musicien ne fut jamais satisfait de lui-même. Jamais il ne garda une partition qui ne lui paraissait pas pleinement réussie, sans cesse il remua en chantier les pages qui devaient atteindre la perfection à laquelle il ne cessa de se soumettre.

Sa première œuvre, *Conte par la mer*, date de 1907. A la S.M.I. on en fit seulement une lecture mais cette Société Musicale Indépendante fondée (rappelons-le) par Gabriel Fauré en 1909 s'intéressa dès 1910 aux mélodies de Maurice Delage.

(Suite page 7)

CHRONIQUE des DISQUES

BACH : LE CLAVIER BIEN TEMPERE

On appelait alors Klavier aussi bien orgue, positif, que régale ou épinette. On ne saurait donc s'étonner de la présente version réservée à l'orgue. L'œuvre y prend un nouvel aspect, des dimensions à la fois approfondies et plus intimes; et les plans polyphoniques se différencient mieux. Il faut dire que Thiry possède une technique qui, éclatante, se base toutefois sur une conception sérieuse. Registrations fluides. Ensemble attachant.

Il s'agit ici du livre I, composé de 24 préludes et fugues dans tous les tons majeurs et mineurs. Les but didactique ne fait en rien faiblir la densité musicale. On note les formules variées et la fantaisie intarissable des préludes; la spéculation magistrale et exhaustive des fugues. La fugue n° 8 atteste des possibilités enharmoniques permises par le tempérament égal. Gravure perspicace, répartie en 2 albums où chaque pièce est bien décrite. ARION 37 188/9.

BACH : CLAVECIN

Pour cet instrument, Bach a écrit beaucoup de suites de danses, en particulier les Suites anglaises, dont voici l'intégrale; chacune fait suivre un prélude admirable et assez libre auquel il convient d'accorder une attention toute particulière — de plusieurs danses nobles. Elles sont très imaginatives, et les richesses polyphoniques abondent. Si l'esprit est satisfait, le cœur aussi est enchanté.

La S.A. n° 1 est jeune et dynamique; remarquable. La n° 2 mène d'un prélude très épanoui à une gigue éclaboussante; la n° 3 — la plus jouée — est riche, délicate et grave; la n° 4 majestueuse, mais parfois pastorale; la n° 5 possède la fierté du ton en dépit de sa fluidité mélodique; enclenchée par un prélude altier puis allègre, la n° 6 est imposante.

Interprétation: Z. Ruzickova, dont le phrasé est ferme mais élégant. Tout en obtenant de somptueuses assises harmoniques, elle sait découper la musique dans la dentelle et colorier délicatement. Etendue, sérieuse, cependant vivante, sa conception réfute la thèse de l'austérité chez Bach. Instrument habilement capté; tout est clair, bien dessiné. En pochette de 3 disques. ERATO 9040/1/2.

CAVALLI : MESSE

Cet Italien, élève de Monteverdi, eut renom surtout comme musicien de théâtre. Il sera donc intéressant de découvrir un aspect assez méconnu de son puissant génie.

La Missa concertata, pour soprano, alto, basse, double-chœur à 8 voix, et orch. (avec 3 trombones) est très développée et strictement architecturée. La polyphonie projette ses différents plans dans un espace vaste.

L'ensemble des participants (Milan) est homogène, fondu. Sous la dir. ferme et nuancée de Cattini, la présente version est intelligemment subordonnée au texte. Synthèse sonore: plénitude, clarté et vérité spatiales. En album-pochette de 2 disques. CHARLIN A.S.M. 14/15.

CIMAROSA

Ce Larghetto monothématique, extrait d'une sonate pour piano-forte, est arrangé pour guitare. Il est bien joué, avec musicalité, par Dimitri (guitare à 10 c.) et bien enregistré. Cependant l'adjonction d'une contrebasse et d'une batterie pourrait être discutée par un puriste. DECCA 84 132 (45/17).

SCHOBERT : LE PIANOFORTE

Ce Silésien fixé à Paris eut de l'influence sur le jeune Mozart. Les 6 sonates, concises, d'une élégance racée, imprégnées d'une douce sensibilité, ont en commun la poésie. Des bijoux! La 2^{de} est particulièrement maîtrisée. La 3^{me} oppose l'énergie d'un allegro à scansion pointée, à la grâce des autres volets. Prophétique, la 4^{me} est absolument étonnante. Réurrection non seulement délicate, mais réparatrice, voire capitale.

Interprétations de B. Haudebourg: vivantes, délicatement découpées, sans autre prétention que la simplicité et la vérité, elles enchantent toujours, émeuvent souvent.

Pianoforte d'époque fidèlement enregistré sur place (Versailles). Notice intéressante. ARION 37/107.

HAYDN : LE HAUTOIS, LE VIOLONCELLE

Dans le seul Concerto qu'il écrivit pour hautbois, l'instrument est employé surtout comme « chanteur », bien que l'exécutant puisse aussi y faire valoir sa technique, ainsi que la stricte qualité du son dans l'aigu. On a l'impression que l'auteur a réutilisé certains airs prévus pour le théâtre.

Soutenu par un orchestre hongrois réservé (dir. Sandor) Pongrazz joue « legato », avec finesse et modestie.

Curieux: on pourra attribuer les mêmes caractéristiques (charme et discrétion) au jeu de Perényi, soliste du Concerto de violoncelle en ré. Plus connu, ce dernier se déroule comme le précédent, agréablement et sans surprise, en une structure absolument classique. Ce disque sonne bien. HUNGAROTON HIX 490 034.

ET IRLANDAIS

BEETHOVEN : AIR ECOSSAIS

Dans ces chants populaires authentiques harmonisés à 3 voix avec accompagnement de piano-forte, violon et violoncelle, on a opéré une sélection représentative de 14 ariettes de la mélancolie brumeuse à la gaité rustique et dansante. Une grande variété de sentiments y sont donc exprimés, et leur simplicité, leur fraîcheur toujours préservées. C'est pourquoi l'intérêt de l'inconnu se double d'un réel charme.

3 excellents solistes de l'Academia Montevardiana, appuyés par des instrumentistes habiles et discrets, en donnent des versions raffinées. Bon équilibre voix-instruments et fidélité aux timbres caractéristiques cette production. CONCERT HALL SMS 2725.

BEETHOVEN : QUATRS A CORDES

2 quatuors de l'op. 18. Le No 3 serait le 1^{er} en rate. Encore le charme du 18^{ème}, doublé d'une science du contrepoint complète et « égalitaire » (1 et 2 — caractère chantant, 3 — scherzo court et sage, 3 — gai, juvénile).

Puis le No 1 (1 — un gruppetto pourrit le développement contrastant, 2 — sentiment intense, au seul de la douteuse, 3 — scherzo rustique, 4 — volubile).

Quartetto Italiano: phrasé très legato; « tissu » velouté, à la polyphonie clarifiée. Mais surtout conception agréable qui, raisonnablement, ne cherche pas à faire dire à la musique de Beethoven ce qu'elle ne contient pas encore. Enregistrement très aéré et fin. PHILIPS 6 500 181.

BEETHOVEN, BRAHMS : TRIOS

Le Trio No 5 Violon-cello-piano est dit « des Esprits » (1 — mélange délicatesse et brusquerie, 2 — affectueux mais étrange et parfois angoissé). Serkin et Busch offrent une prestation de grande allure, qui traduisait bien l'esprit de l'œuvre et l'orchestration.

Le 2^{ème} Trio op. 87 possède l'équilibre et la plénitude propres à la maturité brahmienne (1 — a du souffle, 2 — th. et variations, 3 — mystérieux, aérien, impalpable, 4 — brillant).

Gravité et générosité distinguent cette version, qui s'impose malgré son ancienneté. Le 3^{ème} volet devient insaisissable, le 4^{ème} très vélocé.

Résurrection soignée; ce repliquage est net. C.B.S. 76 008.

SCHUBERT : LE PIANO

La 17^{ème} sonate (ré M. op. 53) possède la spontanéité et la sensibilité de la jeunesse (1 — gaité et délicatesse toutes viennoises, ainsi que certaine rusticité de souche paysanne, 2 — variations poétiques et décoratives sur 2 motifs ingénieusement combinés, 3 — solidement scandé, fin cependant dans le landier central, 4 — de plus en plus orné, un thème de marche alimente le gal rondouin).

Notons la musicalité déliée et nuancée de Istomin, qui situe l'œuvre en un climat où vigueur et subtilité ne s'excluent pas mutuellement. Réalisation profonde. C.B.S. 76 025.

« ROMEO ET JULIETTE »

Shakespeare a inspiré 3 compositeurs de tempérament différent: Berlioz pour une « symph. dramatique » dont on a retenu seulement ici la très belle scène d'amour; Tchaïkovsky pour une « ouv.-fantaisie » aux contrastes très accusés (rivalité des clans, tendre amour, marche funèbre); Prokofiev, qui traite les mêmes épisodes en ballet, donc moins spontanément puisqu'il faut se plier aux impératifs de la danse.

Conduisant le San Francisco Orch., OzaWa confère à ses musiques beaucoup d'arclet. Enregistrement d'excellente qualité. D.G.G. 2530 308.

TCHAIKOWSKY : LE PIANO

Le Concerto No 2, dans le sillage du Romantisme germanique, moins célèbre que le 1^{er}, est sans doute plus fascinant pour l'initié. Moins impulsif, admirablement lyrique, il « sert » davantage la Musique. Il vit d'une longue dualité. — Pour orchestre, que le clavier domine le plus souvent (Après l'allegro, très bel épisode « amoro » central. Le finale, seul élément russe de l'œuvre, est une danse de style populaire).

Voici restituée la partition originale d'après le manuscrit autographe. La jeune Argentine S. Kersenbaum, joue en femme intelligente, spirituelle, fine, sensible; son clavier sait « chanter » ou éclabousser de virtuosité à volonté. L'orch. ORTF, dir. Martinon, la seconde méticuleusement. Acoustique bien proportionnée. VOIX DE SON MAITRE C 069-12 124.

FAURE : MUSIQUE DE CHAMBRE

Le 1^{er} Quatuor avec piano (op. 15) est d'une noblesse presque hiératique. Il établit un équilibre très savant entre le clavier et les cordes. La richesse est incomparable dans la pensée comme dans la couleur.

Le Quatuor à cordes (op. 121) œuvre de vieillesse d'une écriture dense, est chargé d'expérience, « filigrané » de regrets inexprimés (sublime and. entre 2 volets à la grave intensité parfois atténuée par une douce lumière).

1^{ère} œuvre: netteté de la structure, et cependant phrasé d'une idéalité (flexibilité, 2^{ème} (Qual. Via nova): densité d'une lecture extrêmement sérieuse. Gravure chatoyante, d'une bonne profondeur. ERATO STU 70 551.

DEBUSSY : L'ORCHESTRE

Nocturnes suggèrent successivement la déambulation lente et mélancolique des nuages; l'écho patiné de fêtes, au gré du vent; la séduction perfide des sirènes. Le raffinement parfois ravissant acquiesce aux harmonies, la puissante pulsation rythmique, la sensualité des méandres instrumentaux, font de la mer un chef d'œuvre (la gloire marine se lève; les vagues jouent; le vent et l'eau engagent une lutte impitoyable).

La Société (Concerts Conservatoire) se place sous la coupe de Silvestri: Traductions musicales, dont la poésie est chargée d'un certain mystère. E.M.I. (TRIANON) C 045 - 12 178.

RACHMANINOV : LE PIANO

3 Concerts en 2 d. (pour le prix d'un). Le No 1, œuvre de jeunesse romantique, demeure spontané. Il est parfaitement soliste (1 — effusif et passionné, 2 —

nocturne sensible, 3 — fantasque et fracassant). La virtuosité énergique (B. Janis) éclaboussé l'orchestre souple et lyrique (Moscou, dir. Kondrachine). Le No 2 est introspectif (quelque peu morbide, il réagit progressivement). Le pianiste salt redonner peu à peu la santé à cette musique (Minneapolis, dir. Dorati).

Présentant des analogies psychologiques avec le précédent, le No 3 est plus « concertant ». Très sincère, B.J. tient vaillamment tête à un texte... épuisant! L'enregistrement possède relief et lisibilité. PHILIPS 6 755 006.

PROKOFIEV : LE PIANO

« Sarcasmes » est à l'image de notre monde; la violence coupée de sions étranges, se traduit à travers rythmes percuteurs et harmonies dissonantes. Incisif et précis, le jeu de E. Novitskaïa crée un univers assez implottable. Il exécute ensuite, avec souplesse et énergie, la 5^{ème} sonate; plus distinguée, changeante, capricieuse, elle griffe et caresse tout à tour.

Quant aux 20 Visions fugitives, leur titre indique assez les extrêmes brièveté et diversité de ces pièces tirées, dont chacune chasse l'impression laissée par la précédente. Notre pianiste y oscille aisément de la tendresse à l'agressivité. Réalisation technique fort objective. CHANT DU MONDE LDX 78 517.

POULENC EMMANUEL

Le Concerto pour 2 pianos (1932) est une page marquante (1 — la joie populaire éclate, coupée d'éclairs rageurs ou de bouffées de rêve, 2 — lyrisme beau et lumineux, 3 — toccata... fréolant un tinfet la vulgarité).

Entente et humour du duo Billard-Azaïs, énergie et souplesse de l'orchestre ORTF. Présidé par Suzin, cette version dynamique salt « façonner » les nombreux visages de l'œuvre.

Réjouissons-nous de la résurrection de la 2^{ème} Symphonie du grand oublié. Elle est dite « brotonne », mais utilise seulement 2 thèmes folkloriques authentiques, auxquels les autres s'associent, nullement hétérogènes, en des développements fort bien menés.

Oussard (à la tête de la Philharmonie) préserve la verdeur et la fraîcheur de la séve.

La réalisation se meut dans un espace vaste et clair.

INEDITS ORTF 995 035.

MILHAUD, BARRAUD

Les Saudades de Brazil forment une suite de 13 danses brèves pour orchestre, dont chacune évoque un quartier de Rio. Typiques, mais non basés sur de véritables thèmes folkloriques, ce ne sont donc que des impressions colorées, données par un musicien qui s'est « imprégné » du pays qu'il découvrait, tour à tour vives ou nonchalantes, délicieuses ou acides. L'orchestre ORTF (dir. Rosenthal) s'adapte soigneusement à ces diverses visions, sachant les éclairer ou les ombler, les animer ou les pétrifier.

Signée d'une plume très verte, la Symphonie concertante offre de multiples « univers » successifs, dont beaucoup touchent au fantastique. Soulignons toutes les qualités du trompettiste Delmotte, particulièrement son lyrisme dans l'épisode médian.

Transmission: espace large, profond et sculpté. INEDITS ORTF 995 034.

HINDEMITH : L'ORCHESTRE

La Symphonie en mi b est massive, construite en grands panneaux dont les oppositions sont attisées par des teintes vives et tranchantes (1 — verdeur martiale, 2 — douceur accompagnée d'un certain mysticisme, 3 — adopte le ton du sarcasme. Finale viril, protiforme, où alternent tensions et détente).

L'orchestre de Berlin, très énergique dans l'e No 1, recherche ensuite un grand raffinement des sonorités (No 2) puis établit pour la fin la synthèse de ces tendances. Le chef, Suttner, veut donner à l'œuvre des dimensions à la fois humaines et cosmiques. La reproduction a du relief.

EURODISC (ARABELLA) R0 544.

FOLKLORE : POLOGNE

Chants et danses polonais « arrangés », c'est-à-dire harmonisés et orchestrés, où se côtoient l'humour (alors le côté spirituel est un peu forcé: par les exécutants) la poésie nostalgique (dont l'aspect langoureux est aussi « accusé »), l'allégresse et la charme.

Par l'ensemble M. Blizharz: les agréables chanteurs sont accompagnés par un groupe instrumental souple. Gravure soignée. CHANT DU MONDE LDX 54 465.

P.S. : OFFRES SPECIALES

73/74 (suite)

Au Chant du Monde: les 7 Symphonies de Prokofiev (6 d.: 145 F) les principales sonates violon-piano de Mozart (2 d.: 65 F) les Vêpres de Rachmaninov (2 d.: 58 F).

Chez Philips, des intégrales: piano-orch. de Chopin (3 d.: 79 F) Concerti pour vents de Mozart (4 d.: 99 F), œuvres orchestrales de Haendel (9 d.: 199 F) les 10 Symphonies de Beethoven (12 d.: 280 F), la Tétralogie de Wagner (16 d.: 398 F).

Chez Vox (10x) 3 d. pour le prix de 2: le piano de Debussy, de Beethoven, de Schumann, le clavier de Bach et la musique de chambre de Faure.

Chez S.E.C.: Passes selon Sabot-Macaron (4 d.: 38 F), Le Messie et « Saul » d'Händel et Telemann (3 d.: 129 F), les Rhapsodies hongroises de Liszt (3 d.: 129 F), les Concerti de clavier de Scarlatti (4 d.: 148 F), intégrales des Symph. Cant. et Op. de Beethoven.

Renard CHAILLON

CONCOURS

CONCOURS

Conservatoire de Musique de DOLE (Jura) Ecole agréée

Un concours est ouvert pour le recrutement d'un professeur d'Education musicale, spécialiste des méthodes actives et pratiquant le Tuba.

Ce concours aura lieu à DOLE, courant février 1974.

Cet emploi est à temps partiel, pour 12 heures hebdomadaires, réparties entre le Conservatoire et les Ecoles Publiques de la Ville.

Base : Heure - Année.

EPREUVES

EDUCATION MUSICALE

- Lecture chantée à 5 clés;
- Dictée musicale à 2 voix;
- Pédagogie.

TUBA

- Morceau imposé: Barenboïte et chanson bacchique, par J. Semler-Collyer, Editions Leduc.
- Morceau au choix.
- Déchiffrage.
- Cours à faire à des élèves.
- Conversation avec le jury.
- Candidatures et tous renseignements:

Monsieur le Directeur du Conservatoire de Musique et Danse Classique, — 9, avenue Aristide-Briand, — 39100-DOLE. — Tél. (82) 72.12.87.

Eglise ST-THOMAS-D'AQUIN

1, pl. Saint-Thomas-d'Aquin PARIS-7ème - métro Bac

RECITAL D'ORGUE

Dimanche 23 décembre 1973, 17 h. 45; entrée libre: récital d'orgue par Pierre Bouchard, organiste à Québec (Canada), œuvres de J.-F. Dandrieu, Cl. d'Aquin, J.-S. Bach.

Lundi 24 décembre 1973 (veille de Noël), 23 h.; entrée libre: concert Flûte et Orgue, Pierre Roullier, flûtiste; Arsène Bedois, organiste; œuvres de Carl Philipp, E. Bach, Pachelbel.

Mardi 25 décembre 1973 (jour de Noël), 17 h. 45; entrée libre: concert Flûte et Orgue: Jean-Luc Choplin et Pierre Roullier, flûtistes; Arsène Bedois, organiste; œuvres de J.-S. Bach, Pierre Dandrieu, C. Balbastre.

Dimanche 30 décembre 1973, 17 h. 45; entrée libre: récital d'orgue par Guy Morançon, maître de chapelle de la Basilique Notre-Dame des Victoires; œuvres de W. Byrd, C. Balbastre, F. Mendelssohn.

Les musiciens du soir

Le 26/8. — L'Association Millenbum (Pas-de-Calais) est formée de mineurs professionnels installés depuis 50 ans. Elle comprend des adultes et des enfants; des choristes, des instrumentistes et des danseurs. Si l'Ave Verum corpus (Mozart) est un peu difficile, elle réussit bien dans les chants folkloriques. Une fête familiale gale termine le concert. R. C.

MUSIQUE DES EQUIPAGES DE LA FLOTTE

— Un Second-Maitre (Sergent) musicien sédentaire « clarinettiste », morceau imposé: « Réverie et Scherzo » de J. Semler-Collyer, Editions A. Leduc, 175, rue Saint-Honoré, Paris.

— Un Second-Maitre (Sergent) musicien sédentaire « trompettiste », morceau imposé: « Sonate » de J. Hubeau, Editions Durand 4, place de la Madeleine, Paris-VIIIème.

Ces concours seront ouverts à la Musique des Equipages de la Flotte de Brest, le jeudi 14 février 1974.

Pour tous renseignements complémentaires s'adresser à: Monsieur le Chef de Musique Principal Jean Hubert, Commandant la Musique des Equipages de la Flotte, Direction du Port, 29240 Brest-Naval.

MUSICIENS ET ARMÉES

Journal de l'Association Amicale des anciens Musiciens Militaires, paraît régulièrement chaque trimestre et reflète la vie d'une grande famille de Musiciens, jeunes et anciens, en activité de service ou non.

Grâce à cette association, de nombreux musiciens isolés ont renoué des liens d'amitié rompus. Journal en plein essor, « Musiciens et Armées » se révèle en outre comme un complément d'information musicale et une source de documentation des plus utiles.

Specimen gratuit sur demande à « Musiciens et Armées » 19, rue d'Elie, 82000 Montauban, siège de l'association.

VIENT DE PARAITRE

Qui pourrait croire qu'un ouvrage sérieux n'a encore été écrit, en langue française, sur le clavier bien tempéré de J.-S. Bach?

Les Editions Bordas ont donc chargé Pierre Aucier de traduire de l'allemand un maître-livre publié en 1965 chez Barenreiter par le grand spécialiste de Bach, Hermann Keller.

Tout est dit dans ces 226 pages et sans pédantisme, sur le « Livre des livres » (Schumann). C'est une publication qui va balayer, enfin, de tenaces préjugés.

Bordas, 24, Bd de l'Hôpital, Paris-Vème.

ASSUREZ VOS SOCIÉTÉS A LA C.M.F.



classique - moderne



HEINRI SELMER PARIS

I.S.M.E.

INTERNATIONAL SOCIETY FOR MUSIC EDUCATION
Section française : 175, rue Saint-Honoré, Paris-1er
XIème CONGRES INTERNATIONAL PERTH
(Ouest-Australie) 5-12 Août 1974

Thème général du congrès
« Pluridisciplinarité dans l'éducation musicale, enrichissement ou dispersion »
La révolution artistique du XXème siècle et ses incidences.
Influence des nouvelles conceptions en éducation sur l'enseignement musical.
Connaissance en profondeur de la mentalité musicale.
La recherche interdisciplinaire : sa contribution à la compréhension des cultures musicales de notre temps.
L'impact de la technologie nouvelle sur l'éducation musicale.
Les tendances qui se dégagent de la coopération interdisciplinaire.

Langues officielles
Les langues officielles du congrès de l'ISME seront l'anglais et le français.
Les sessions plénières, les sessions spéciales seront traduites en simultané.
Tous les documents de la conférence seront disponibles dans ces deux langues.
Frais d'inscription à l'ISME
Tous les participants au Congrès de l'ISME devront être à jour de leur cotisation pour l'année 1973 et doivent verser leur cotisation pour l'année 1974 (dont le montant sera fixé au cours de la prochaine assemblée générale) à la trésorière Mme Ameller, 82, rue du 22-Septembre, 92 - Courbevoie, Crédit Lyonnais ou CCP La Source 31.793-52 - recouvrement début 1974.

Frais de participation au congrès
Tous les participants au XIème Congrès de l'ISME auront à régler un droit d'inscription de 12 dollars US.
Pour une simplification des formalités, cette somme étant destinée à l'ISME Australien, les congressistes sont priés de bien vouloir faire le règlement au moment de l'inscription, à l'Agence de Voyages Transatour qui transmettra (France 55).

XIème CONGRES INTERNATIONAL DE L'ISME A PERTH - Août 1974
Le programme de voyage suivant est proposé aux congressistes européens au départ de Paris, de Francfort, et de Rome ou de l'une de ces trois villes seulement, selon l'importance de la participation nationale de chaque pays.

31 juillet, mercredi : Départ de Paris en fin d'après-midi. Escala à Francfort. Départ à 21 h.

1er août, jeudi : Arrivée à Kuala Lumpur (Malaisie) à 17 h. 55.

2 août, vendredi : Journée de visite à Kuala Lumpur. Dans la soirée envoi pour Singapour.

3 août, samedi : A Singapour, visite de la ville chinoise, la Maison de Jade. Shopping hors taxes. A 15 h. 50 décollage pour Perth. A 21 h. 10 arrivée à Perth (Ouest-Australie).

4 août, dimanche : Journée libre à Perth.

Du 5 août, lundi, au 12 août, lundi : congrès de l'ISME. Séjour à Perth (service de chambre et petit déjeuner).

13 août, mardi : Décollage de Perth à 13 h. 15. Arrivée à Sydney à 19 h. 15.

14 août, mercredi : croisière sur la rivière Hawkesbury et visite du Koola Park. Une soirée à l'opéra de Sydney, nouvellement inauguré, sera éventuellement proposée.

15 août, jeudi : Départ de Sydney à 10 h. 30. Arrivée à Ball à 13 h. 35. Le soir, présentation de danses classiques Legong.

16 août, vendredi : Les sources sacrées de Tampaksiring et danses « Barong ».

17 août, samedi : Temple de Besarik (journée d'excursion). Le soir ballet de la légende du Ramayana.

18 août, dimanche : Départ par avion pour Bangkok, via Singapour.

19 août, lundi : Visite de la ville, le marché flottant, le Temple de l'Aurore, l'après-midi, le Bouddha couché. Soirée thaïlandaise avec dîner et danses.

20 août, mardi : Excursion de la journée à Ayuthaya, l'ancienne ca-

pitale, puis le Palais d'été du roi Bang Pa In. En route, déjeuner typique. Le soir départ de Bangkok.
21 août, mercredi : Arrivée à Francfort (via Athènes) puis Paris. Il s'agit ici d'un programme préliminaire. Les horaires d'avion indiqués seront probablement modifiés d'ici août 1974 et ceci pourra modifier légèrement le déroulement du voyage.

Prix : 6.980 F par personne pour groupe de 20 personnes minimum, effectuant le même itinéraire, aux mêmes dates.

Ce prix comprend :
Le voyage avion, classe touriste Paris - Kuala Lumpur - Singapour - Perth - Sydney - Bali - Bangkok - Paris.

Le séjour à Perth - service chambre et petit déjeuner en catégorie C.

Le séjour en pension complète à Kuala Lumpur, Singapour, Sydney, Bali et Bangkok en hôtels de bonne catégorie.

Les excursions mentionnées dans le programme.

Le transfert en autocar à l'arrivée et au départ de chaque ville, y compris Perth.

L'IRC (taxe aérienne internationale).

Dans le cas où les congressistes préféreraient le service de demi-pension (petit déjeuner, déjeuner ou dîner, logement) à Kuala Lumpur, Singapour, Sydney, Bali, Bangkok, le prix du voyage s'éleverait à 6.840 F.

Il ne comprend pas :
Les boissons, les frais personnels, les taxes d'aéroport, les frais de visa.

Classes d'hôtels à Perth
A - 1ère catégorie : service chambre et petit déjeuner.

B - 2ème catégorie : service chambre et petit déjeuner.

C - Catégorie tourisme : service chambre et petit déjeuner.

Université : service de pension complète.

Suppléments (à ajouter au prix du voyage) :
Excursions facultatives à Perth, spectacle à l'opéra de Sydney.

A Perth, logement en hôtel de catégorie B : 230 F ; logement en hôtel de catégorie A : 420 F ; logement en université, pension complète : 220 F.

Chambre individuelle durant tout le voyage avec à Perth la catégorie C : 385 F ; B : 560 F ; A : 600 F.

Formalités
Passport en cours de validité.
Visa d'entrée en Australie (gratuit), à Bali, Indonésie (19,50 F) ; ces visas peuvent être obtenus par nos soins.

Certificat de vaccination anti-varicelle et anticholérique.

A Perth
Renseignements généraux :
Le transfert des hôtels aux manifestations du Congrès est compris dans les frais d'inscription.

Les concerts et réceptions sont ouverts à tous les congressistes sans frais. Robe longue recommandée pour les dames, habit sombre pour les messieurs.

Climat 5 à 6° au mois d'août (hiver doux).

Le prix d'un déjeuner léger est d'environ 1 F (snack), d'un repas dans un restaurant 12 à 15 F. Un café coûte 1 F, une bouteille de vin local 10 F environ.

Monnaie
Le dollar australien vaut actuellement 6,30 F.

Que rapporter ?
Des boomerangs, des peintures aborigènes sur écorce, des koalas et des kangourous en fourrure, des pierres précieuses ou des pierres fines, des minéraux.

Que lire ?
« L'Australie, Terre de fortune », par J. et P. Villemot (Ed. Laffont) ; « Les aborigènes australiens », par A. P. Elkin (Ed. Gallimard) ; « Payso-

POUR VOTRE CHORALE DE NOEL
Noëls pittoresques de France

choisis et harmonisés par Georges AUBANEL

Retentissez, sonnez, musique angélique - Le bel ange des cieux - Robin, Robin réveille-toi - Le message des anges - Voici la nouvelle - Or, sus, sortez bergers - Un vaisseau nous arrive - Le Noël du diable - Ça, ça réjouissance - Noël Blésois - L'ange et le berger endormi - Nouvelles, nouvelles.

Vol. 1A : Version à 3 voix égales avec orgue ad. lib.
Vol. 1 : Version à 4 voix mixtes avec réduction des voix.

Egalement enregistrés par les Chœurs de l'Île-de-France sur Disque CHAPPELL N° 33516

Noël de la Paix, de A. ROMANS pour 4 voix mixtes

Noël des Mages, du R.P. E. MARTIN, pour 4 voix mixtes

CHANTS POPULAIRES DES PROVINCES DE FRANCE

Georges AUBANEL

Une collection de 12 recueils pour 3 voix égales et 4 voix mixtes

Demandez le catalogue complet « CHANT-CHORAL » aux Editions Musicales

CHAPPELL

SERVICE DES VENTES : 25, rue d'Hauteville - 75010 PARIS

ges et nature en Australie», Bergamini David, Paris, Collection Life Le Monde Vivant ; « L'Australie et les îles du Sud », Allen Keast (Ed. Hachette).

Inscriptions

Jusqu'au 31 janvier 1974, date limite. Arrhes 800 F avant le 31 janvier, éventuellement 400 F au moment de l'inscription et 400 F fin janvier. Le solde devra être réglé au plus tard le 30 juin.

Règlement

Plusieurs possibilités sont offertes aux congressistes pour le règlement :

1) Règlement global du solde avant le 30-6-74.

2) Règlements mensuels à Transatour Paris, de février à juillet 1974.

3) Crédit-voyage par un organisme de crédit : 30 % du prix du voyage réglé avant le départ (arrhes comprises). Le solde en 12 mensualités payables à partir de septembre 1974 (documentation sur demande).

Annulation

Si le voyageur annule son inscription plus de 30 jours avant le départ, une somme forfaitaire de 100 F par personne sera retenue pour frais d'agence.

Si l'annulation intervient entre le 30ème et le 15ème jour avant le départ, les frais se montent à 20 % du prix total du voyage.

Si le voyageur annule son inscription moins de 15 jours avant la date de départ, les frais se montent à 50 % du prix total du voyage. Toutefois si un remplaçant est proposé par le passager annulant, une somme de 100 F sera retenue à titre de frais d'agence.

Une assurance pour frais d'annulation de voyage sera proposée au moment de l'inscription.

Conditions générales

Agissant en qualité de mandataires de nos adhérents auprès des prestataires de services, en particulier les transports et les hôteliers, il en résulte que nous ne pourrions être tenus en aucun cas pour responsables de tous les accidents ou dommages survenus en cours de voyage.

Il en est de même en cas de retard, d'irrégularité, de perte ou de vols de bagages ou d'objet. Les prix, horaires, visites prévues, itinéraires mentionnés dans nos programmes sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés sans préavis. Nous ne pourrions être tenus pour responsables et les participants ne peuvent prétendre à aucune indemnité.

Si les circonstances l'exigent, tout ou partie des engagements convenus peuvent être annulés. Les participants auront droit au remboursement intégral des sommes correspondant aux prestations non fournies à l'exclusion de tous dommages-intérêts. Dans les mêmes conditions, nous pourrions annuler le départ en groupe si le nombre de participants est insuffisant.

Nous nous réservons le droit de remplacer éventuellement - ou du fait du prestataire - l'hôtel prévu par un établissement de même catégorie.

Sauf clause particulière, des chambres à deux personnes sont mises à la disposition des voyageurs. Dans le cas où il ne se trouve personne pour partager une chambre à deux lits, l'attribution d'une chambre

pour une seule personne fait l'objet automatiquement du supplément prévu pour l'obtention d'une chambre individuelle ; par contre, l'obtention d'une chambre individuelle ne peut être assurée que dans la mesure où elle nous a été garantie par l'hôtelier. En cas d'indisponibilité, le montant correspondant à la prestation non fournie sera remboursé au retour.

Les transporteurs aériens concernés ne seront pas tenus responsables pour tout acte, omission ou événement survenant à un moment où les passagers ne sont pas à bord de leurs appareils. Le billet constituant le contrat de transport, en usage par les transporteurs aériens concernés, constitue, lorsqu'il aura été émis, le seul contrat à effet entre ces compagnies et l'acheteur du voyage ou le passager.

Les prix sont établis sur base des tarifs aériens et des taux différents de change en vigueur au 31-10-73.

Organisation :
SCTTV TRANSATOUR
34, rue de Lisbonne
75008 - PARIS
Tél. 522.83.37 - Licence 183 A.

5-12 Août 1974
à Perth, Australe Occ.

CHEES DE MUSIQUE

Confiez-nous vos réparations

Tous les instruments en cuivre et en bois Travail garanti

Toutes fournitures d'instruments neufs et occasions aux meilleures prix

CHOIX IMMENSE MUSIQUE SHOP

67000 STRASBOURG 3, place de Zurich

Tél. : 36.33.58

MUSIQUE SHOP 68000 COLMAR 1, rue Nessler

Tél. : 41.24.59

Bulletin d'inscription à détacher et à retourner à l'agence organisatrice S.C.T.T.V. TRANSATOUR - 34, rue de Lisbonne - 75008-PARIS.

avant le 31 janvier 1974 - dernier délai.

Nom et Prénom

M. Mme Mlle (1)

Adresse

Téléphone

Profession ou activité musicale

Veillez m'inscrire pour le voyage Australie de 22 jours

Chambre : individuelle -- double (1)

en catégorie A - B - C - Université - à Perth (1)

Je préfère le service pension complète - demi-pension (1)

durant le voyage pré et poste-Congrès.

Je serai accompagné (e) par

Nom et Prénom

Je suis disposé (e) à partager une chambre double avec une autre personne du groupe

éventuellement avec M.

Je m'engage à régler le solde du voyage au plus tard le 30 juin 1974.

Je joins 800 Frs d'arrhes par personne (s)

pour l'inscription ;

- par chèque bancaire libellé à l'ordre de S.C.T.T.V. TRANSATOUR.

- par chèque postal au CCP Paris 5518-73 (à joindre au présent bulletin).

Date :

Signature

(1) Barrer les mentions inutiles.

Partie à détacher et à adresser à S.C.T.T.V. TRANSATOUR - 34, rue de Lisbonne - 75008-PARIS.

M. Mme Mlle (1)

Adresse

Je ne participerai pas au Congrès de Perth 1974 (1)

Je vous ferai parvenir mon adhésion vers le (1)

Je vous adresse ci-joint mon bulletin d'adhésion (1)

Date :

Signature

(1) Barrer les mentions inutiles.

Dans le but de déterminer l'importance de la participation française, nous vous demandons de nous retourner ce questionnaire dans les meilleurs délais, afin de bloquer un nombre de chambres correspondant dans les différentes étapes.

Paul Beuscher

23 à 29, boulevard Beaumarchais

PARIS-4° - Tél. 887-09-03

Propose aux meilleures conditions tous les

instruments pour débutants ou professionnels

- A vent (bois - cuivre).

- A percussion.

- Accessoires.

- Tenues de musiciens.

- Equipements complets pour majorettes.

- Musique imprimée, méthodes, etc...

Catalogues et devis gratuits sur demande

Et... Si vous parlez Musique...

Dites toujours : Paul BEUSCHER !

69^{ème} Assemblée Générale de la C.M.F.

Séance du 26 octobre 1973 (suite du journal de novembre)

M. LE PRESIDENT. — Je remercie M. Thirault pour son rapport moral, très intéressant, très documenté, que je mets aux voix. Pour l'adoption du rapport? Contre? Le rapport est adopté à l'unanimité.

M. THIRAUT. — Merci, messieurs. (appl.)

RAPPORT FINANCIER

M. LE PRESIDENT. — Je donne la parole au trésorier, M. Ameller. **M. AMELLER.** — Sur ce rapport, vous pourrez poser des questions, comme prévu, sur les points les plus importants, tout à l'heure.

M. CIMETIERE. — Vous avez dit que vous aviez reçu 10.000 F pour la maison de Toucy, en macarons.

M. AMELLER. — Pour l'instant, M. CIMETIERE. — Je trouve que ce n'est pas beaucoup. Bien que la fédération d'Orléans - Berry vous a donné 2.500 F (le quart) les autres fédérations n'ont pas fait beaucoup d'effort.

M. AMELLER. — Je vous signale que la somme a été arrêtée à la date du 30 septembre. Nous avons eu depuis d'autres dons, ce sera signalé tout à l'heure d'ailleurs, en temps opportun, car la discussion n'est pas ouverte sur cette affaire. Il s'agit simplement du rapport financier. Je vous signale, puisque nous parlons de dons, que la fédération de la Côte-d'Or a décidé de donner 500 F pour Toucy, la fédération de l'Aisne et d'autres en core.

M. EHRMANN. — Le Sud-Est aussi.

M. AMELLER. — Cela vous sera dit tout à l'heure. Pour l'instant, il ne s'agit que du rapport financier général. (Exposé de la situation financière) bilan 1972-73, arrêté au 30 septembre 73. Prévisions pour 1974.

M. LE PRESIDENT. — Je remercie M. Ameller pour son travail et le félicite vivement pour son exposé très clair. Je demande à l'un des Messieurs de la commission de vérification des comptes, peut-être M. Attyasse, de donner son avis sur ce rapport et sur nos finances en général.

M. Attyasse donne lecture du rapport de la commission de vérification des comptes.

(Applaudissements).

RAPPORT PAR LA COMMISSION DE VERIFICATION DES COMPTES

Présenté par MM. Albert Attyasse, vice-président d'honneur de la CMF; Eugène Saby, Fédération de Loire et Haute-Loire; François Verdier, Fédération de Haute-Garonne.

En vertu du mandat que vous avez bien voulu nous renouveler, lors de l'assemblée générale du 2 novembre 1972, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur les comptes de 1972-1973, pour l'exercice clos le 30 septembre 1973.

Ces comptes ont été régulièrement mis à notre disposition et nous avons reçu à leur sujet les explications et justifications utiles, l'examen auquel nous avons procédé nous a permis de constater la parfaite correction et la concordance avec le bilan et les comptes de résultats soumis à votre approbation.

Nous vous engageons, en conséquence, à approuver le bilan et les comptes tels qu'ils vous sont présentés et les considérer comme l'exactitude des livres comptables, ainsi que le projet de budget 1973-1974.

La commission donne quitus au trésorier, lui adresse ses vifs compliments, ainsi qu'à tous ses collaborateurs, pour la bonne tenue des livres comptables et présente ses remerciements à Monsieur Santoni, expert-comptable.

Fait à Paris, le 25 octobre 1973.

M. François VERDIER,
M. Albert ATTYASSE,
M. Eugène SABY.

M. LE PRESIDENT. — Nous allons voter sur les propositions du trésorier.

M. AMELLER. — Il faut les séparer.

- 1) Augmentation de la cotisation, applicable dès octobre 1974 et fixée à 10 F;
- 2) Fixation du prix du journal à 10 F, dès le 1er janvier 1974;
- 3) L'exercice financier s'établira du 1er janvier au 31 décembre, année civile.

M. AMELLER. — Nous vous proposons que l'exercice prochain commence au 1er octobre 1973 pour se terminer au 31 décembre 1974. Il est toujours possible d'envisager un avenant concernant les assurances, d'autant plus qu'elles sont prévues durant l'activité des sociétés, et non pas en fonction de l'année civile. Je ne pense pas que cela puisse apporter un soulagement à l'avenir.

Une discussion générale s'engage sur le fond et, pour finir, y prennent part : MM. Cimetière, Attyasse, Ciran, Rose, Pin, Mischamp, Ehrmann, Courliat.

M. EHRMANN. — Je me permets de vous rappeler que nous appartenons à deux ministères : Jeunesse, Sports et Loisirs, uniquement pour la Confédération Musicale de France; les Affaires Culturelles, pour les concours et examens d'élevés. Je puis vous dire que nous présentons un budget au ministère des Affaires Culturelles et qu'il ne reste pas un centime pour la Confédération.

M. TONNON. — Nous sommes, Confédération Musicale de France, comme une association nationale de loisirs, reconnue sur le plan national, et percevant à ce titre une subvention annuelle au titre de la Confédération. Et pourquoi? Parce qu'un jour elle a demandé son agrément en tant qu'association d'éducation populaire.

Si cela n'est pas fait, vous ne dépendez pas de la direction départe-

mentale de Jeunesse, Sports et Loisirs de votre département, parce qu'elle vous ignore. C'est la première chose.

Mais à partir du moment où vous dépendez de Jeunesse, Sports et Loisirs, vous pouvez bénéficier des crédits dont dispose votre directeur départemental.

Et, en plus de la subvention dite de fonctionnement, Jeunesse et Sports met quand même à votre disposition :

- 1) des établissements : beaucoup de vos stages se font dans les CREPS, avec des dispositions financières extrêmement intéressantes;
- 2) du matériel, magnétophones, électrophones, appareils de projection. Je ne dis pas que vous aurez tous les ans un magnétophone, mais il faut savoir qu'on peut en avoir avant de faire son intervention auprès de la Direction départementale;
- 3) des spécialistes, qui s'appellent conseillers techniques et pédagogiques, qui sont des formateurs d'animateurs, et d'animateurs musiciens. C'est un problème sur lequel il faudrait revenir un jour, à la commission de l'enseignement. A la Confédération Musicale de France, on n'en a pas beaucoup profité. A cœur joie à Jouté cette carte, et beaucoup de conseillers pédagogiques sont à sa disposition. C'est peut-être une carte que nous pourrions jouer un jour.

4) Enfin, le bénéfice de toutes les prestations normales, qui vont de la bourse de voyage Connaissance de la France jusqu'aux rencontres internationales. J'ai envoyé cette année, dans mon département, 12 ou 13 jeunes de moins de 25 ans passer 3 semaines au Québec pour un prix défiant toute concurrence.

Je crois qu'il faut être honnête, et même si nous avons l'impression que toutes les structures administratives ne sont pas tout à fait dans la gaine de nos aspirations, il faut savoir ce que l'on peut obtenir d'elles, et ne pas demander à mes collègues ce qu'ils ne peuvent pas vous donner. Il y a un grand manque d'information de ce côté.

M. LE PRESIDENT. — Je remercie M. TONNON.

M. TONNON. — Je vais faire un petit papier d'une vingtaine de lignes pour le journal.

M. LE PRESIDENT. — Avec plaisir.

M. JULIEN. — Je suis content des renseignements qu'on vient de nous donner, mais je crois qu'il faut que des instructions précises, et même impératives, soient données à la Direction départementale de Jeunesse et Sports. Cela fait trois fois que j'envoie une lettre demandant mon agrément, elle ne m'a jamais répondu. D'autre part, on me signale verbalement que je n'ai droit à rien. Il faudrait savoir qui a raison, qui a tort.

M. SARZI. — On n'a dit que nos statuts n'étaient pas conformes. Nous les avons modifiés. Après on m'a dit : « On ne vous demandera rien, parce qu'à l'heure actuelle les agréments sont réservés aux sociétés qui ont une activité économique. » Je n'ai évidemment pas laissé tomber.

M. TONNON. Je ne peux pas m'engager pour mes collègues, et sur ce qu'on peut dire dans les départements. Mais j'ai dirigé des associations musicales, et j'ai eu des subventions, du matériel, des bourses de voyage.

M. THIRAUT. — Ne croyez-vous pas que l'orientation personnelle du directeur départemental a une influence particulière?

M. TONNON. — Toujours, dans un service qui a très peu de moyens.

M. THIRAUT. — Peut-être, parce que les instructions ne sont pas très précises.

M. TONNON. — Il y a au secrétariat d'état une déconcentration à peu près totale. Le directeur départemental gère ses crédits selon la politique qu'il définit. Si certains de mes collègues ont trouvé que la politique était déficiente, tant mieux; si d'autres ont trouvé que c'était la découverte de la nature...

M. PIN. — J'entretiens des rapports très cordiaux avec le directeur départemental, qui m'a même demandé de participer à la répartition des sommes qu'il a reçues du Conseil Général, et même il m'a demandé d'assister à nos festivals et à nos travaux, afin, dans l'avenir, d'être plus efficace, je l'ai ajouté à son crédit. Mais il ne me donne absolument rien.

M. SARZI. — Il suffit de faire votre demande d'agrément. Vous êtes agréé, du moment que votre lettre est partie.

M. TONNON. — Le critère de l'agrément d'une association de la loi de 1901, c'est d'être vraiment démocratique. Si vous avez des membres de droit, cela nous pose un problème insoluble. Je prends ce détail, parce que cela fait souvent buter la demande.

M. EHRMANN. — Nous nous écartons de la question traitée, celle du budget. Je crois qu'il faut y revenir. Mais M. Texier peut vous donner des formidables de demande d'agrément et de statuts. Je crois que c'est le principal. Si vos statuts ne sont pas en règle, vous ne serez jamais admis.

M. AMELLER. — Je reviens aux propositions que je vous faisais :

- 1) établir le budget suivant l'année civile;
- 2) et 3) augmentation de la cotisation à 10 F, en octobre prochain, et du journal à 10 F, à partir de janvier 1974. Etes-vous d'accord?

M. LE PRESIDENT. — Pour l'exercice financier du 1er janvier au 31 décembre? A la commission? Adopté à l'unanimité.

2) Voulez-vous qu'à partir d'octobre 1974 la cotisation passe à 10 F?

M. AMELLER. — Les difficultés, il ne faut pas exagérer la situation.

indique qu'il faut prévoir quelque chose. Mais il faut envisager les choses avec sérénité. On sait bien que, n'importe comment, on trouvera des palliatifs. On fera la quote, si on avait trop de soucis. Je crois que, si chacun y met du sien, si on trouve des abonnements supplémentaires au journal, et si y a encore d'autres possibilités, nous pourrions joindre les deux bouts pendant ces trois mois. D'autant plus que, si nous avons des factures criardes, qu'il y a quand même des cotisations encaissées avant le budget 1975.

Mais si nous ne prenons pas la décision cette année, cela retarde d'un an. Et il est préférable de perdre 3 mois que 18.

M. COURTIAT. — C'est très simple. Les cotisations doivent être payées dans les 3 mois du début de l'exercice, entre le 1er janvier et le 31 mars.

M. AMELLER. — Je pense qu'on va vous proposer de fixer l'assemblée générale à une autre époque, rejoignant les propositions qui vous sont maintenant faites. Et tout rentrera dans l'ordre.

Etes-vous d'accord sur l'augmentation de la cotisation à 10 F en octobre et du journal à 10 F à partir de janvier 1974?

M. ROSE. — Par tradition, la Fédération du Nord ne prend jamais de décision, quelle qu'elle soit, sans en référer à ses mandants. Il y a 2 ans de cela vous nous avez posé le problème de l'augmentation de cotisation. Nous avons fait des réserves, mais nous l'avons acceptée. Cette fois-ci, nous proposerons l'augmentation à notre conseil d'administration. C'est lui qui décidera. Je ne dis pas non. Nous ferons cet appel, connaissant vos problèmes. Mais ne nous obliges pas à prendre une décision qui ne dépend pas de nous. Notre décision dans le Nord et le Pas-de-Calais part de la base.

M. LE PRESIDENT. — Je prends note de l'observation de M. Rose.

M. ATTYASSE. — Mes chers collègues, il me semble que la réserve faite par la fédération du Nord et du Pas-de-Calais ne se justifie pas. Nous sommes ici tous représentants de fédérations, mandatés par elles. Et il me semble qu'il n'y a aucune réserve à prendre sur cette question.

(Applaudissements).

M. THIRAUT. — Nous avons tous chacun notre manière de considérer la vie. Il serait présomptueux de dire que nous avons seuls la science infuse, et que notre conception est la seule valable. Nous sommes une grande famille. Vous savez que des impératifs imposent l'augmentation proposée à la Confédération. Faisons confiance à la fédération du Nord, comme nous lui avons toujours fait confiance. Nous n'avons jamais eu à nous en plaindre. Faisons également confiance aux délégués qui représentent directement les fédérations. Je crois qu'il ne faut pas compliquer les problèmes, chacun à sa manière de voir les choses, chaque fédération est autonome. Nous avons tous le même état d'esprit. Vous ne seriez pas là sans cela.

Je suis persuadé que le Nord, non seulement, comprendra mais insistera pour que l'augmentation puisse se faire. Faisons-lui confiance.

M. ROLAND. — Sachant depuis quelques mois que le conseil d'administration nous proposera une augmentation, nous pourrions en effet nous retourner vers nos mandants, et vous apporter à l'assemblée générale une position définitive. On ne peut pas réclamer de toutes les fédérations les représentées qu'elles acceptent sans réserves. Mais je pense qu'avec le nouveau exercice, la question sera peut-être soluble, qu'il sera possible de prévenir les fédérations suffisamment à l'avance pour qu'elles posent la question à leurs mandants et arrivent à l'assemblée générale avec une décision définitive.

M. THIRAUT. — Bien entendu, mais c'est aussi une question de conception quant à la direction des fédérations. Elle est nécessairement différente en Alsace de celle du Nord ou des Pyrénées. Il faut conserver une autonomie de travail et agir en fonction de la psychologie de nos régions. Il faut faire confiance à tous. Si certains sont ici avec les pleins pouvoirs, cela ne veut pas dire qu'ailleurs il ne peut pas en être autrement. Il est temps de clore le débat.

M. AMELLER. — Vous êtes donc d'accord sur l'augmentation de la cotisation à 10 F, du journal à 10 F, à partir de janvier 1974. (Vote unanime, moins 2 abstentions). Vous devez aussi vous prononcer sur le point suivant :

Le président et le trésorier sont autorisés à effectuer des opérations bancaires. (Voté à l'unanimité).

M. THIRAUT. — Une chose qui doit être liée immédiatement à ces décisions est la date du congrès. Si nous échangeons l'exercice, il faut aussi échanger la date à laquelle nous nous réunirons. Nous en avons parlé au bureau. La discussion est ouverte.

M. ROSE. — Un dimanche de mars. Nous avons par tradition un exercice, dans le Nord, qui se termine le 31 décembre, et par tradition aussi, une réunion le dernier dimanche de janvier. Notre expert-comptable nous a dit qu'il ne pouvait pas nous faire un budget valable pour cette date. Nous avons reporté notre assemblée générale au mois de mars, où nous présentons des chiffres réels et valables.

M. THIRAUT. — Peut-être pourrions-nous prévoir une date qui serait postérieure à celle des assemblées générales, qui vont toutes être décidées dans nos fédérations, parce que nos fédérations vont toutes procéder l'année civile comme exercice. Il ne faut pas nous faire notre

M. AMELLER. — Au début de l'année, nous nous heurtons à l'instabilité des vacances de Pâques. Je crois qu'il serait peut-être avantageux pour nos concours qui se déroulent au conservatoire, fermé pendant les vacances, de choisir pour notre congrès 1975 l'époque de ces vacances.

M. LABBE. — Personnellement, je pense qu'il serait préférable de retarder un peu le congrès. Cela vous permettrait de faire paraître dans le journal qui précède les rapports moral et financier. Nous aurions la possibilité de les étudier et d'engager directement la discussion en arrivant, et cela éviterait à M. Thirault et à M. Ameller de les lire.

M. AMELLER. — Il faut 3 mois après la clôture de l'exercice, fin mars ou début avril.

M. ATTYASSE. — Ce serait un peu tard, avec le congrès d'été en juin.

M. LABBE. — Disons entre le 15 et le 31 mars.

UN CONGRESSISTE. — Le concours d'excellence subira la même modification?

M. THIRAUT. — Obligatoirement.

M. AMELLER. — Au nom de la Côte-d'Or, je dis que présenter des élèves au concours d'excellence en octobre est quasi impossible. Il y a les soucis de la rentrée. Les élèves, après les vacances, n'ont pas eu le temps de retravailler un peu leur instrument. Je pense que la nouvelle date servirait la qualité du concours, d'autant plus que pourraient s'ajouter à ces élèves ceux arrivés avec un nombre de points au mois de mai ou juin de l'année précédente, et qui pourraient, en repassant un concours, se présenter au concours d'excellence. Ce serait dans l'intérêt général.

M. CIRAN. — Je suis d'avis qu'on fasse l'assemblée en mars. Mais il y a deux choses à considérer. Le dimanche de Pâques d'abord, qui est mobile jusqu'à preuve du contraire.

M. THIRAUT. — Il est conforme aux statuts de fixer la date du congrès tous les ans. On peut en tenir compte.

M. AMELLER. — D'après les statuts, c'est l'assemblée générale qui fixe la date de la prochaine réunion, un an avant. On a le temps de se retourner. Cette année, on fixe la date de la prochaine assemblée générale.

M. THIRAUT. — Pensez-vous que ce soit avant ou après Pâques?

— Avant. C'est déjà quelque chose d'acquies. Mais Pâques varie, même si les vacances ne varient pas. Je pense qu'il faudrait demander que le congrès ait lieu au mois de mars, à une date qui serait précise tous les ans.

Pour le prochain, êtes-vous d'accord pour le deuxième dimanche de mars?

M. EHRMANN. — Avec le changement pour l'exercice financier, cela va reporter le prochain congrès à 1975.

M. AMELLER. — Bien entendu. Et le congrès d'été aurait quand même lieu en 1974, ce qui nous permettrait un contact l'année prochaine.

M. JULIEN. — Au lieu du débat de juin, il aurait lieu à la fin de l'été ou au début de l'automne.

LE PRESIDENT. — Alors nous vous proposons le deuxième dimanche de mars pour 1975.

Quel est d'accord pour le deuxième dimanche de 1975? Contre? Abstentions? Deux.

La date du deuxième dimanche de mars 1975 est adoptée à l'unanimité moins deux abstentions.

M. AMELLER. — Cela figurera dans le Journal de la Confédération.

LE PRESIDENT. — Nous allons faire un petit entracte de 10 minutes.

La séance est suspendue à 16 h. 25. La séance est reprise à 16 h. 45.

LE PRESIDENT. — Nous avons une proposition pour le congrès d'été, M. Sarzi, président de la fédération du Midi, a obtenu des crédits pour le faire à Narbonne. Il n'y a pas d'autre candidature. Je pense que vous êtes d'accord? Contre? Abstentions?

(unanimité)

Quelles sont les dates exactes? **M. SARZI.** — Samedi et dimanche de Pentecôte.

M. EHRMANN. — Avec concours? **M. SARZI.** — Il y aura un festival.

M. LE PRESIDENT. — Je remercie M. Sarzi.

(Applaudissements).

M. CIRAN. — Tout le monde n'est pas d'accord pour le concours d'excellence.

M. EHRMANN. — Certains délégués trouvent que c'est trop tôt, d'autres trop tard, en mars, il fait pourtant qu'il ait lieu au moment du congrès, au moment où tous les délégués des fédérations sont là.

M. MARTEAU. — Et les concertants peuvent aller au concert de gala.

M. THIRAUT. — Je suis favorable au mois de mars.

M. BERTRAND. — Les examens ne sont pas faits à l'époque où il faut envoyer les résultats.

UN CONGRESSISTE. — Mars pour les jeunes, c'est très bien. Après ils sont très pris avec leurs examens, en avril, mai, juin.

M. LE PRESIDENT. — Etes-vous d'accord pour le concours d'excellence, 2ème dimanche de mars, au même temps que le congrès.

(Adopté à l'unanimité).

STAGES. — Le président Ehrmann, directeur national des stages, va vous parler des stages auxquels ont participé nos jeunes gens en France et en Allemagne.

M. EHRMANN. — Je vais vous parler du stage national de Boulogne et du stage franco-allemand de Kirchbach.

Le programme des stages se divise en deux parties : 1) enseigner toutes les matières nécessaires pour la formation ou le perfectionnement d'un chef de musique; 2) améliorer le niveau des stagiaires au point de vue instrumental, grâce à des professeurs réputés.

Les résultats obtenus sont probants. Certains stagiaires sont désireux de continuer ensuite à travailler avec les professeurs du stage.

Nous allons obtenir des instruments des fabricants d'instruments de musique. Je dois vous dire avec joie que nous avons déjà reçu pour Toucy, au titre de l'action promotionnelle et publicitaire de la maison Buffet-Crampon, les instruments suivants :

Je crois qu'il serait bon, comme nous avons une société sœur, de lui réserver certains instruments, et en plus peut-être d'en donner quelques-uns aux sociétés qui ont présenté des élèves au concours d'excellence. Qu'en pensez-vous?

Si la maison Buffet-Crampon, si Weicklang ont fait ces dons, c'est parce qu'ils estiment que la puissance de la C.M.F. est immense. Plus nous ferons d'action, plus nous serons considérés. Le ministère donnera un piano. Voyez combien le capital de la Confédération va être augmenté. On ne peut que se réjouir.

Vous avez dû voir dans le dossier un projet d'arrêté pour un certificat d'aptitude à l'animation des sociétés musicales et à l'enseignement de la musique. Le président et le conseil d'administration ont tenu à vous le présenter et à vous demander votre opinion, car nous ne voudrions pas vous l'imposer.

Ce projet a été fait à la demande du Ministère des Affaires Culturelles, très désireux de pouvoir accorder un diplôme à nos moniteurs, afin de pouvoir leur faire obtenir un indice administratif. Sans cela, il est impossible de demander au Ministère de l'Intérieur de donner des indices. Et le jour où nous aurons ce diplôme, nous pourrions faire une vraie profession de nos moniteurs. Si nous faisons des stages annuels, pour les former, il faut qu'après ils puissent espérer utiliser leur diplôme pour se faire une véritable situation. Je pense que vous êtes tous de cet avis.

Vous avez devant vous le projet, fait en partie par M. l'inspecteur TONNON, avec le président, MM. Robert Ameller, Thirault, il y a eu déjà quelques réserves faites sur le programme. On vous a donné une feuille avec les modifications.

Les quatre premiers articles sont la copie de ce qui se fait dans d'autres organisations, aussi bien sportives que culturelles.

Art. 5. — Vous savez que maintenant, dans l'enseignement supérieur, les examens correspondent à des unités de valeur, qu'on peut acquiesrir en une ou plusieurs fois, tel, pour a) et b), je pense que tout le monde est d'accord.

c) Je pense qu'un instrumentiste doit connaître au moins les premiers rudiments du clavier. Il ne s'agit pas d'en faire des virtuoses, mais des instrumentistes qui peuvent faire des leçons de solfège et accompagner les élèves au solfège.

d) On a modifié le 1er projet, en simplifiant le programme harmonique.

e) Une épreuve d'orchestration pour une formation donnée.

f) Une épreuve de direction d'une œuvre orchestrale, puis d'une œuvre chorale.

Beaucoup de chefs de musique, qui dirigent des harmonies ou des formations symphoniques, sont appelés à diriger des chorales, et ce n'est pas du tout la même technique. Il est absolument nécessaire de travailler les deux parties.

g) Leçons d'instruments données à des élèves débutants.

Il y avait des membres du conseil d'administration qui trouvaient que « débutants », cela signifiait des gens ne sachant encore rien, ou pas grand-chose. On a estimé que c'était, par exemple, des élèves de cours préparatoire.

h) Epreuve écrite d'histoire de la musique.

On a mis volontairement épreuve écrite, parce que vous savez que pour tous les CAPES il faut le baccalauréat. Et si on nous opposait cet argument, nous pourrions dire que nous avons fait cette épreuve pour prouver l'enseignement général du candidat. A ce moment-là, il n'a pas besoin d'être bachelier.

i) Un entretien avec le jury sur les antécédents et motivations du candidat. Il faut qu'un vote si le candidat peut s'exprimer.

Une interrogation sur l'administration, etc.

Il est bon que les chefs de musique connaissent l'administration, puisqu'ils auront à discuter bien souvent avec elle, aussi bien communale que régionale. Il est bon qu'ils connaissent au moins les rudiments de la loi de 1901. Il est bon qu'ils connaissent les règlements de la SACEM. Ils auront aussi, quand ils auront un directeur d'une société, à connaître leurs droits.

Voilà ce qu'on vous propose. Avez-vous des observations sur ce projet?

UN CONGRESSISTE. — Les stages seront faits dans le cadre de la formation professionnelle continue?

M. TONNON. — Il y a deux problèmes différents. Bien entendu, il y a Toucy et il y a le certificat d'aptitude, demandé par les Affaires Culturelles. Nous faisons donc un texte administratif et technique à la fois, puisqu'il s'agit de définir les épreuves, que les Affaires Culturelles, au niveau de la Direction de la Musique, auront à rediscuter certainement. L'avantage de notre projet, c'est que cette formation se fait en unités de valeur. C'est-à-dire qu'elle pourra s'acquiesrir soit en

(Suite page 6)

LA MUSIQUE DE LA POLICE NATIONALE

La Musique de la Police Nationale est une musique de type militaire, forte de 130 exécutants, comportant un orchestre d'harmonie et une batterie-fanfare.

L'orchestre d'harmonie est constitué selon le modèle défini par ceux qui firent de la Musique de la Garde Républicaine l'exemple inégalé de cette formation orchestrale : Gabriel Parés et Pierre Dupont. Il n'utilise que des instruments à vent qui assument à la fois le rôle des vents et des cordes de l'orchestre symphonique.

L'orchestre d'harmonie de la Police Nationale groupe près de cent exécutants, pour la plupart lauréats du Conservatoire National de Musique de Paris ou de nos meilleures Ecoles de Musique de province.

La batterie-fanfare indispensable aux musiques militaires françaises, comporte tambours, clairons, trompettes et trompes de chasse et apporte son concours à l'exécution des pas redoublés et allegros militaires traditionnels.

La Musique de la Police Nationale est dirigée par le Commandant Pierre Bigot, assisté de Michel Merlot, chef adjoint, et Louis Bellebon, tambour-major.

QUELLE EST SON HISTOIRE ?

La Sûreté Nationale, devenue depuis la Police Nationale, se devait, comme les autres grands corps en tenue de France, comme les Polices des autres grandes nations, d'avoir une musique chargée de la représenter sur le territoire et à l'étranger. Il fallait que la valeur musicale et la tenue de cette formation soient dignes d'une Police au passé prestigieux et que tant de pays nous envient.

C'est en 1956, sous l'impulsion du Commandant Maurice Huré, que la Musique fut réorganisée définitivement, sur des bases identiques à celles des grandes formations françaises telles que la Musique de la Garde Républicaine, la Musique de l'Air, la Musique des Equipages de la Flotte. Les concours de recrutement mirent en compétition les meilleurs instrumentistes et la qualité de ce recrutement permit d'embellir la Musique de la Sûreté Nationale de se hisser au niveau de ses aînées. Depuis, la Musique s'est fait entendre par toute la France et à l'étranger, notamment en Allemagne et en Belgique, y rencontrant le meilleur accueil et en rapportant les plus flatteurs éloges.

QUEL EST SON RÔLE ?

La Musique de la Police Nationale, dépendant du Ministère de l'Intérieur, rehausse l'éclat des cérémonies officielles organisées par lui : cérémonies patriotiques, prises d'armes, remises de drapeau, remises de décoration.

Elle est en outre statutairement chargée de représenter la Police Française lors des manifestations

internationales policières, et auprès des organismes, officiels ou privés, français ou étrangers, qui en font la demande, partout où elle peut servir le prestige du corps qu'elle représente.

Elle participe également à la défense du renom des musiques militaires françaises et contribue au maintien des traditions de la musique populaire en France, apportant son concours aux festivals de musique d'harmonie où elle est, bien souvent, l'invitée d'honneur.

Elle s'attache enfin à apporter la musique, sous toutes ses formes et auprès de tous les publics, dans les salles de concert, dans les lycées, dans les églises, sous les derniers kiosques à musique et sous les ombrages des places villageoises.

QUEL EST SON REPERTOIRE ?

La Musique de la Police Nationale a conservé le répertoire traditionnel des musiques militaires : marches, pas redoublés, allegros militaires, qu'elle exécute avec le concours de la batterie-fanfare ; œuvres populaires pour le plein-air, qui font revivre les vals, les polkas, les mazurkas d'autrefois et qui adoptent maintenant les rythmes modernes ; transcriptions d'œuvres symphoniques célèbres, qui ont toujours constitué la base du répertoire des musiques d'harmonie.

La Musique de la Police Nationale a surtout inscrit à son répertoire les œuvres les plus marquantes de la littérature symphonique classique et moderne, celles dont les transcriptions sont les plus fidèles au texte original et portant les signatures de musiciens respectueux de la pensée profonde des compositeurs, celles dont l'exécution n'est permise qu'à quelques grands orchestres d'harmonie, et qui ont fait et contiennent de faire la gloire de la Musique de la Garde Républicaine. Ce répertoire fondamental comporte : ouvertures, poèmes symphoniques, symphonies, suites d'orchestre, et on y trouve les noms des plus grands compositeurs. Il s'est accru de quelques œuvres écrites spécialement pour orchestre d'harmonie par les compositeurs contemporains séduits par l'originalité de cette formation orchestrale.

Au sein de la Musique de la Police Nationale se sont constitués des ensembles d'instruments à vent jouant chacun un répertoire spécifique : un quatuor de saxophones, un quatuor de clarinettes, un quintette, un ensemble de cuivres, qui ont su se faire apprécier des publics les plus avertis, une harmonie de chambre, enfin, dont la qualité lui a valu de se produire sous l'égide des Jeunesses Musicales de France.

Quant à la batterie-fanfare elle-même sans négliger son rôle de complément de l'harmonie, elle s'attache à exécuter les fantaisies traditionnelles ou modernes écrites pour cette formation instrumentale et qui lui ont valu les plus francs succès. Son pupitre de tambours

maintient enfin fidèlement le répertoire historique et y fait preuve du plus haut niveau technique.

COMMENT OBTENIR LE CONCOURS DE LA MUSIQUE ?
Les demandes visant à obtenir le concours de la Musique doivent être adressées à : Monsieur le Directeur Général de la Police Nationale, Ministère de l'Intérieur, place Beauvau, Paris-8ème.

Le chef de musique se tient à votre entière disposition pour vous donner tous renseignements, vous conseiller sur l'emploi de la formation, vous indiquer les dates disponibles au calendrier d'utilisation, vous préciser les conditions d'installation d'un concert, vous fournir toute documentation. Vous pouvez lui écrire à l'adresse suivante : Monsieur le Chef de la Musique de la Police Nationale, place Général-Leclerc, 92 - Vaucresson (tél. : 970.32.20).

VENDREDI 26 OCTOBRE 1973
CONCERT DE GALA
DE LA CONFEDERATION MUSICALE DE FRANCE
PARIS, SALLE GAVEAU, A 21 H.

MUSIQUE
DE LA POLICE NATIONALE
Chef de Musique : Pierre BIGOT.
Chef Adjoint : Michel MERLOT.
Tambour-Major : Louis BELLEBON.

- 1) Joyeuse marche, E. Chabrier.
 - 2) Symphonie en ré mineur - 1er mouvement (lento - allegro non troppo) C. Franck, transcription G. Parés.
 - 3) Parade-concerto pour piano et orchestre d'harmonie (1ère audition à Paris - soliste le compositeur) S. Lancel.
 - 2ème Partie
 - 4) Arc. pour grand orchestre d'harmonie, P. Sciortino.
 - 5) Valse-caprice, J. Semler-Collely.
 - 6) Les plus de la villa Borghese, — Plus près d'une catacombe, — Les plus du Janicule, — Les plus de la voie Appienne.
- Final avec le concours de la Batterie-Fanfare de la Musique de la Police Nationale.

N'OUBLIEZ PAS
D'ACHETER
LE MACARON
AUTO-COLLANT
C.M.F.

LE CONCERT DE GALA

PAR LA MUSIQUE DE LA POLICE NATIONALE

Je voudrais rendre un hommage, bien chaleureux et sincère, à la belle « phalange musicale » de la « Police Nationale », qui, sous la haute direction de son talentueux « Chef » : le Commandant « Pierre Bigot », était désignée pour interpréter le Grand « Concert »... destiné à charmer les « Congressistes ».

Le programme de cette belle « Audition », qui eut lieu le vendredi 26 octobre, « salle Gaveau », comportait, tout d'abord, en 1ère partie, l'exécution de la : « Joyeuse Marche », de E. Chabrier, une œuvre charmante, et joyeux prélude à l'audition du 1er mouvement de la Symphonie en ré mineur, l'œuvre maîtresse de César-Franck, transcrite par Gabriel Parés, Parade-Concerto, de Serge Lancel, qui suivait écrite pour piano et orchestre d'harmonie, nous offrit la très musicale et agréable surprise d'être interprétée par son auteur : le Maître Serge Lancel, lui-même, qui nous démontrait, non seulement la haute valeur de son talent de compositeur !... mais aussi, la grandeur et belle qualité de sa « virtuosité pianistique »... La 2ème partie de ce beau programme débutait par l'au-

dition d'une œuvre de P. Sciortino : Arc... peu connue... mais très intéressante. Nous eûmes, ensuite, le grand plaisir d'entendre : Valse-Caprice... un chef-d'œuvre de notre cher Commandant Jules-Semler-Collely !... valse de grande allure. Exécutée sous la direction de son auteur, elle récoltait de chaleureux applaudissements. Les Pins de Rome, suite musicale de G. Respighi, mettait un point final à cette fort belle audition... qui fut très appréciée par un auditoire de choix. Cette soirée était placée sous le haut patronage de M. Maurice Druon, ministre des Affaires Culturelles ; de M. Pierre Mazeaud, Secrétaire d'Etat, chargé de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, et de M. Marcel Landowski, Directeur de la Musique, de l'Art Lyrique et de la Danse au Ministère des Affaires Culturelles. Et nous devons féliciter M. Pierre Bigot, chef de la Musique de la Police Nationale, M. Michel Merlot, chef adjoint et le tambour-major, M. Louis Bellebon, qui nous offrit également de belles et bien vibrantes sonorités militaires.

Capitaine F. BOYER.



Schneider
bois précieux

palissandre des Indes
production à la pièce
finition exemplaire

doigté baroque

SOPRANO
ALTO
TÉNOR
avec clé
catalogue sur demande
chez votre fournisseur
ou chez

ALPHONSE LEDUC
AGENTS EXCLUSIFS
175, rue Saint-Honoré
75001 Paris 260.62.47
260.48.61 260.65.26

ECHANGES D'ECOLIERS FRANCO-ANGLAIS

Amitié Internationale des Jeunes Association fondée en 1948, n° 13504 Déclarée le 10 février 1949 Bureau Britannique, 10 a Woodborough Road, Londres SW 15 6 Q A Tél. 01.788.68.57

Bureau français 123, rue de la Tour, 75016 Paris. Tél. 504.18.10. de 10 à 12 h. et de 15 à 17 heures Fermé le samedi.

JEUNES DE 12 A 18 ANS QUI APPRENEZ L'ANGLAIS CE VOYAGE D'ETUDE EST POUR VOUS :
1. — UN TRADITIONNEL CHRISTMAS EN ANGLETERRE GROUPE ROUGE (1), (2), (3).

Pour la 27ème fois l'AMITIE INTERNATIONALE DES JEUNES organise pendant DEUX SEMAINES à NOEL (du Jeudi matin 20 Décembre au Mercredi soir 2 Janvier) un séjour d'étude en Angleterre pour garçons et filles de 12 à 18 ans.

Afin que chaque jeune tire un profit maximum de son séjour, il est placé individuellement dans une famille anglaise de son milieu social. En échange, le fils ou la fille de cette famille est reçu par son correspondant français pendant :

— les vacances de PAQUES : (1) du 28 mars au soir au 18 avril au matin.

— les vacances d'ETE : (2) du 22 juillet au soir au 6 août au matin. (3) du 11 août au soir au 26 août au matin.

Les conditions financières très étudiées sont à la portée de tous les budgets.

GUITARE - MANDOLINE - FLUTE A BEC

On assiste depuis plusieurs années, en France et à l'étranger, à la renaissance de la flûte à bec. Ceci est infiniment agréable.

Il serait très profitable que les ensembles d'Estudiantina se mêlent aux ensembles de flûte à bec.

Le mariage des mandolines ayant une interprétation (avec sons piqués) sera agréablement avec les flûtes à bec pouvant tenir les sons.

Il est aussi très intéressant de constater que la guitare se mêle magnifiquement aux flûtes à bec.

Il existe déjà des groupements de flûtes à bec qui se font accompagner avec des guitaristes.

Un exemple entre autres : Interpréter l'Ave Maria de Gounod avec les flûtes à bec qui se feront accompagner par la guitare, qui, elle, interprétera le 1er Prélude du clavier bien tempéré de J.-S. Bach.

On trouvera dans mon « Enseignement pratique de la flûte à bec soprano » un choral pour 3 flûtes à bec soprano et basse avec guitare obligée.

Ce choral s'intitule « Pierrot couleurs » et peut également être chanté (paroles de Gil Doris). Les flûtes pourront se mêler au chantant !b.

Rechercher pour les mandolines et les flûtes des combinaisons avec des rythmes différents les uns des autres.

Ce qui sera intéressant entre autres c'est qu'un motif abordé par un groupe soit répondu par l'autre.

Rien n'est absolu, c'est le compositeur qui sera juge.

Ces œuvres pour Estudiantina sont en vente au Consortium Musical, 24, boulevard Poissonnière, Paris-9ème, ainsi que des recueils pour flûte à bec, dont certains ont un accompagnement avec la guitare.



tous instruments d'orchestre, d'harmonie et de jazz

Trompettes - Cornets - Bugles
Barytons - Cors Alto - Cors d'Harmonie
Basses - Contrebasses - Soubassophones
Trombones à coulisse et à pistons
Saxophones - Flûtes - Clarinettes
et tous les instruments de fanfare, sonnerie et batterie.

Couesnon
31 rue des cailloux - 92110 - CLICHY
Tél. : 739.86.52 - 737.80.75 - 737.46.92

GUIDE ANNUAIRE DU MUSICIEN

La première partie du Guide du Musicien (Annuaire des Sociétés Musicales et sa mise à jour) est en cours de diffusion. Celle-ci sera effectuée directement aux personnes ayant déjà souscrit. Les nouveaux souscripteurs peuvent encore s'adresser à E.G.M.P., 48, rue de Berri, 750018 PARIS.

Guide complet : 85 F franco de port et d'emballage.

Assemblée générale de la CMF (SUITE DE LA PAGE 4)

formation de longue durée, soit en stages successifs. On peut concevoir qu'un de nos stages sera particulièrement axé sur une épreuve du certificat d'aptitude. On peut aussi concevoir l'hypothèse, meilleure, que notre stage entre dans le projet de formation continue, de formation permanente, et que nous puissions bénéficier pour cela des dispositions extrêmement généreuses des lois de 1971 et 1972.

Mais, aujourd'hui, nous n'en sommes pas là. Nous sommes à l'aspect psychologique du problème, déterminant les aptitudes qui nous semblent exigibles du futur animateur de société musicale, animateur au sens le plus général. Nous avons connu l'option plus précise du chef de musique, du professeur, du directeur d'école municipale de musique. Il a bien fallu avoir une option assez vaste, mais assez exigeante à la fois pour que le titulaire de ce certificat d'aptitude puisse ne pas rougir de son diplôme.

M. LE PRESIDENT. — Je remercie M. Tonnon. D'autres observations ?

M. PIN. — Histoire de la musique, c'est limitatif comme programme ?

M. EHRMANN. — Il n'est pas question encore de programme. Nous mettons simplement les grandes lignes.

M. THIRIAULT. — Les disciplines.

M. TONNON. — Dans notre esprit, il y aura un programme annuel.

M. EHRMANN. — C'est dit dans le règlement après. (Voir page 8).

Comme a dit M. Tonnon, le candidat peut acquiescer ses 10 unités de valeur d'un seul coup ou par périodes, comme c'est le cas maintenant dans les facultés pour les licences. Je crois que c'est très bien. Cela permet au candidat de recommencer pour une matière où il n'a pas réussi.

M. THIRIAULT. — Surtout qu'en ce qui nous concerne nous n'avons pas affaire à des professionnels, mais à des gens qui travaillent, qui ne disposent pas de tellement de temps. Ils pourront s'organiser pour passer les épreuves les uns après les autres.

M. CHAPLAIN. — Est-ce que celui qui aura réussi sera assimilé au professeur d'école nationale ? A quel poste peut-il être nommé dans une collectivité ?

M. EHRMANN. — Nous faisons ce diplôme pour pouvoir obtenir des indices et la reconnaissance de la profession.

M. CHAPLAIN. — Il faudra le faire reconnaître, ce sera très difficile.

M. THIRIAULT. — Non.

M. EHRMANN. — C'est le ministère des Affaires Culturelles lui-même qui le demandera. Il ne faut pas non plus oublier que le ministère des Affaires Culturelles a fait nommer une commission interministérielle, aussi bien pour l'enseignement de la musique, dans l'enseignement général que dans les conservatoires. Je connais bien la question. J'ai été président du syndicat des Professeurs de Conservatoire pendant X années. Et j'ai été un peu l'instigateur de la reconnaissance de la profession. M. Bolvin le sait, il était professeur de Conservatoire. Nous sommes arrivés à nous faire reconnaître pour avoir les indices, grâce aux Affaires Culturelles.

M. CHAPLAIN. — Je vous entends bien, M. le Président, mais, dans les villes d'importance moyenne, je prends le critère de 20.000 habitants. Je me demande comment le ministère et la préfecture arriveront à se mettre d'accord pour créer un poste intermédiaire dans la hiérarchie de l'administration. Car déjà, pour faire nommer un directeur dans une ville de 20.000 habitants, c'est tout un roman.

M. EHRMANN. — Il n'y a rien de prévu.

M. AMELLER. — C'est justement pour éviter l'inconvénient de la circulaire ministérielle qui interdit les classements hors série. Vous avez quantité de chefs de musique chefs de bureau, secrétaires, pompiers, etc. On veut justement arriver à ce qu'il y ait une échelle indiciaire propre à la profession.

M. CHAPLAIN. — Je pense qu'il aurait été bon de connaître la position du ministère de l'Intérieur sur une telle éventualité.

M. THIRIAULT. — Si on le demande avant, on n'obtiendra jamais de réponse favorable. Je suis optimiste.

M. CHAPLAIN. — Je pense qu'il faut que l'étude soit menée de pair. Cela prendra très longtemps.

M. TONNON. — Je voudrais tout simplement évoquer un précédent. Il existe depuis 3 ans un CAP d'animation socio-éducative, le CAPASE. Il est né en 1969. Dès 70, une circulaire conjointe du Ministère de l'Intérieur et du Secrétariat à la Jeunesse et aux Sports a établi les échelles de traitement et les équivalences pour les titulaires du C.A.P.A.S.E. Et je vous assure que nous avons été étonnés par la générosité de ces dispositions. Ce sont des fonctionnaires assimilés à des agents 3 et 4 ; cela correspond à la licence complète d'enseignement.

M. CHAPLAIN. — Je regrette. Dans la hiérarchie du Ministère de l'Intérieur ce n'est pas intégré.

M. TONNON. — Je vous donnerai la référence exacte. C'est du 10 février 1970.

M. CHAPLAIN. — Dans la hiérarchie diffusée par le Ministère de l'Intérieur cela n'existe pas. Je m'excuse de vous contredire, c'est la vérité.

M. TONNON. — Il faut l'inclure.

M. CHAPLAIN. — C'est à vous de le faire. Moi je n'ai pas le moyen de le faire.

M. TONNON. — Cela n'y est peut-être pas encore, je ne connais pas la date d'impression du barème. Mais c'est bien payé.

M. EHRMANN. — Il s'agit d'un projet demandé par le Ministère des Affaires Culturelles ; nous avons cherché à l'établir le mieux possible, grâce, je vous l'ai dit, à l'ins-

pecteur Tonnon. Etes-vous d'accord pour que nous le proposons, Pour ? Contre Abstentions ?

(Unanimité).

M. TONNON. — Dans ces 10 unités de valeur, on admet des équivalences. On peut en remplacer par des diplômes déjà obtenus.

M. EHRMANN. — Vous avez raison de le signaler.

UN CONGRESSISTE. — Un prix de solfège du Conservatoire de Paris, on ne lui fera pas passer l'épreuve de solfège.

M. EHRMANN. — Bien sûr. Le projet est adopté. Je vous remercie.

EXAMEN DES VŒUX

Fédération du Nord et du Pas-de-Calais : Regroupement des 45 fédérations existantes en fédérations régionales (lecture).

VŒU PRESENTÉ PAR LE NORD ET PAS-DE-CALAIS

Le bureau du conseil d'administration de la Fédération des Sociétés Musicales du Nord et du Pas-de-Calais.

— Considérant que pour la majeure partie des collectivités et entreprises, l'exercice budgétaire correspond à l'année civile.

— Considérant que seules les activités dont le fonctionnement se répartit sur l'année scolaire peuvent trouver intérêt à négliger cette référence ; que tel n'est pas le cas de la Confédération Musicale de France ;

— Considérant que seule la correspondance entre exercice budgétaire et année civile permet un examen utile des résultats et prévisions par l'établissement de pourcentages ratios, etc.

— Emet le vœu que la Confédération Musicale de France fasse correspondre désormais son exercice budgétaire à l'année civile.

VŒU ADOPTÉ PAR LE CONGRES DE LA FEDERATION DES SOCIÉTÉS MUSICALES DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS LE 20 MAI 1973.

OBJET : Regroupement des 45 Fédérations existantes en Fédérations régionales.

EXPOSE DES MOTIFS

Au fil des années, les Sociétés Musicales se sont groupées en Fédérations de différentes tailles, au gré des affinités, des limites naturelles ou administratives, des concentrations, voire de la technique vocale ou instrumentale, etc.

C'est ainsi que la CMF se compose actuellement de 45 Fédérations :

- 4 Fédérations comptent de 8 à 20 Sociétés ;
- 14 Fédérations comptent de 21 à 50 Sociétés ;
- 11 Fédérations comptent de 51 à 100 Sociétés ;
- 10 Fédérations comptent de 101 à 200 Sociétés ;
- 2 Fédérations comptent de 201 à 300 Sociétés ;
- 2 Fédérations comptent de 301 à 400 Sociétés ;
- 1 Fédérations compte de 401 à 500 Sociétés ;
- 1 Fédérations compte de plus de 500 Sociétés ;
- 29 Fédérations comptent 1.390 Sociétés ;
- 16 Fédérations comptent 3.714 Sociétés ;

D'autre part,

- 23 Fédérations ont une circonscription égale à un département ;
- 10 comprennent deux ou plusieurs départements sans correspondre à une région administrative entière ;
- 8 ont une circonscription correspondant à une région administrative ;
- 3 ont une circonscription régionale mais une compétence technique partielle (Alsace Musicales — Alsace Chorales — Alsace Mandolines) ;
- 1 a une circonscription inférieure à un département (Région de Brioude).

Cette situation aboutit à une véritable « mosaïque » de groupements, originale certes, mais dont l'impact est très inégal du fait, en partie, de la petite taille de certains et de leur circonscriptions « bâtarde ». Or, à une époque où tout est, trop souvent, rapport de forces, où, de moins, un pouvoir régional s'instaurera ; où, à chaque instant, chacun est confronté aux structures administratives, il serait vivement souhaitable que nos Fédérations constituent des groupements de réelle dimension.

L'idéal serait sans doute un regroupement des petites Fédérations et le découpage de leur territoire en 21 Fédérations régionales correspondant aux 21 régions de programme, tout en laissant subsister en tant que de besoin, des structures départementales internes.

Certes, la liberté d'association inscrite dans la loi et à laquelle nous sommes tous très attachés ne doit être ni ignorée ni bafouée et nous avons bien conscience des difficultés de l'entreprise mais, encore une fois, le bon sens, les orientations politiques, les contraintes administratives, le souci des rapports de force devraient, à notre avis, conduire la CMF à tenter de favoriser ce regroupement, avec souplesse et patience, en démontrant aux intéressés que l'intérêt général ne peut qu'en ressortir les heureux effets.

C'est ce que nous nous permettons de l'engager à faire par le vœu ci-dessous.

— Ce faisant, la Fédération du Nord, et du Pas-de-Calais, souhaitant que les Fédérations existantes au sein de la CMF, atteignent une importance numérique plus proche de la sienne, n'a d'autre but, elle aussi, que l'intérêt général.

VŒU

— La Fédération des Sociétés Musicales du Nord et du Pas-de-Calais réunit en Assemblée Générale, le 20 mai 1973, à Croix (Nord) ;

— Considérant le nombre important de Fédérations existantes au sein de la CMF et l'extrême diversité des limites de leurs circonscriptions ;

— Considérant l'évolution des structures administratives tendant à une régionalisation sans cesse accrue ;

— Considérant l'intérêt de disposer de Fédérations suffisamment importantes pour poser sur la considération des Pouvoirs Publics.

Formule le vœu que la CMF, par des contacts persuasifs, s'efforce d'amener les Fédérations existantes à se regrouper en Fédérations régionales correspondant autant que faire se peut, aux régions administratives de programmes.

M. BRIANCON. — Enfin, messieurs, comme a priori il ne faut rien considérer comme impossible, notre fédération a pensé que si ce vœu était voté et appliqué, il pourrait ouvrir la porte à une réforme des conditions de la représentation des fédérations au conseil d'administration confédérale.

Je voudrais vous préciser nos vues. Ne vous en effrayez pas. Personne n'oserait prétendre que le conseil d'administration est entièrement représentatif de nos sociétés musicales populaires d'amateurs. Incontestablement l'élément professionnel y domine.

Par ailleurs des fédérations avec 50 sociétés ont un administrateur confédéral. L'Alsace, avec ses 440 sociétés, n'en a pas. Le Nord qui, avec ses 650 sociétés, représente 13 % de l'activité musicale nationale, s'est vu refuser un second poste l'an dernier, dans des conditions qui ont le mérite de la clarté pour la considération dont il est entouré.

Nous rendons hommage au dévouement et à la compétence des administrateurs confédéraux, comme aux tenants du bureau confédéral, dont nous estimons les efforts en tous domaines. Mais il serait infiniment souhaitable que nos sociétés, par l'intermédiaire de leurs représentants directs, soient plus équitablement associées à l'action confédérale.

Le conseil d'administration a besoin d'entendre les sons de cloche de toutes les fédérations, de mieux connaître par elles les soucis, les difficultés, si différentes suivant les régions, la tradition, les besoins, les possibilités publiques, l'aide des pouvoirs, etc. Dans un congrès on ne peut, tout faire, et surtout tout dire et tout entendre.

Pour une action entièrement constructive, la base doit être davantage associée à vos travaux comme à vos responsabilités. Or, il faut le dire, la renommée artistique personnelle des candidats joue un grand rôle lors des renouvellements statutaires annuels, de même qu'une certaine solidarité, ou, chez certains, une grande indifférence, favorise les sortants.

Tout ceci n'est pas critiques, mais constatations. Vous excuserez cette franchise, nous la croyons nécessaire. Or, à la faveur de l'organisation confédérale reconstruite suivant notre vœu, en fédérations régionales à l'image des régions administratives de programme, les fédérations conservent leur autonomie à l'intérieur de la région. La Confédération pourrait envisager une révision de ses statuts sur ce chapitre, à l'effet de faire désigner par ces fédérations régionales, nouvelle formule, les administrateurs confédéraux, qui deviendraient ainsi les élus directs des sociétés, et non ceux d'un congrès représentant rarement, sinon jamais, l'ensemble des fédérations.

C'est ce qui se fait dans notre fédération depuis l'institution des délégations régionales qui ont limités d'arrondissement, dont les présidents, issus des assemblées régionales, sont de droit membres du conseil d'administration révoqués et rééligibles au gré de leurs délégations respectives. Les élections sont bannies de nos congrès fédéraux. Et les membres du bureau fédéral sont annuellement renouvelables par tiers par le conseil d'administration.

Il serait parfaitement équitable et fort simple que les fédérations ainsi regroupées, et dans une certaine mesure constituant des ensembles régionaux numériquement de même importance, désignent un seul administrateur confédéral. 21 régions, 21 administrateurs.

Ce conseil, bien entendu, aurait la faculté de prévoir, complémentarément la désignation d'administrateurs à compétence artistique, juridique ou sociale, pouvant accéder aux différents postes du bureau confédéral. C'est cette dernière formule qui a été adoptée par notre fédération, et qui a déjà 10 années d'expérience concluante.

Je livre l'idée à vos méditations, certain que si elle trouble la tradition, elle doit recueillir l'adhésion de ceux d'entre vous qui pensent devant et ne craignent pas les innovations.

Pour éclairer cette route que notre fédération vous suggère de prendre, je voudrais cependant vous rappeler cette pensée : « Honorez hautement ce qui est ancien, mais soyez bien disposés à accueillir ce qui est nouveau ».

(Applaudissements).

M. le PRÉSIDENT. — Quelqu'un demande à la parole ?

M. VERDIER. — M. le Président, messieurs, je remercie d'abord la Fédération du Nord et du Pas-de-Calais d'avoir présenté ce vœu, que nous avons nous-mêmes présenté en 1970. Nous avions même dit qu'il valait mieux prendre le train que manquer le dernier wagon. Notre fédération n'est occupée de cette question, et voici ce que nous proposons :

« La fédération désignait que soit mise en discussion à la prochaine assemblée générale le vœu déposé il y a 3 ans et, à ce sujet, de l'adaptation des fédérations à la régionalisation ».

Cette même organisation de la France, outre de plus en plus en vigueur, il serait bon que les fédérations aient une représentation ad-

ministrative à la région, au point de vue des avantages pécuniaires ou de toutes sortes. Bien entendu, chaque fédération garderait son autonomie tant départementale que pluridépartementale.

En 1968, en 1969, on n'a pas pu en discuter. Comme personne ne faisait rien, je me suis permis de réunir au Conservatoire de Toulouse, sous la direction du directeur, M. Lombard, les présidents de sociétés Midi-Pyrénées, MM. Ciran, M. Barrière, représentant le Lot ; M. Deltour, le Gers ; M. Chassaingne, les Hautes-Pyrénées ; M. Maurel, l'Ariège, et moi-même.

Nous avons établi, grâce à M. Ciran qui a eu cette idée, un comité de liaison, qui nous permettra de nous réunir. Il faut se dire que les régions vont devenir quelque chose de concret. Les conseillers généraux feront partie du conseil régional. Il faut aussi ménager les susceptibilités des fédérations et penser que chacun aime bien travailler de son côté. Mais le comité de liaison ne gêne personne dans sa direction de fédération, tout en permettant de discuter certaines questions qui se posent sur le plan de la région. Bien entendu, dans notre idée, chaque fédération conserverait sa structure actuelle. Tout évolue bien entendu, mais je crois qu'au début il faut faire comme cela.

(Applaudissements).

M. WEGL. — Je m'associe pleinement aux paroles de la fédération du Nord et du Pas-de-Calais. La région est une entité administrative qui non seulement se fera mais se fait actuellement. Elle sera administrée par un conseil régional, députés, sénateurs, conseillers généraux, élus municipaux. Il y aura un conseil économique et social. Le mot « social » retient toute notre attention, parce que là seront représentées les sociétés sportives, les sociétés musicales, les sociétés culturelles. Déjà les candidatures sont posées. A la préfecture de Clermont-Ferrand, des sociétés para-musicales ont déjà demandé un siège. Nous serons obligés de passer à la région, dans très peu de temps, que vous le vouliez ou non. Si nous ne le faisons pas maintenant, nous aurons perdu les atouts dont nous disposons à l'heure actuelle pour entrer dans ce conseil économique et social.

M. CHAPLAIN. — Il est trop tard.

M. WEGL. — C'est très avancé. Il faudrait que nos états-majors se concentrent pour le bien de nos sociétés et le bien de la CMF. Chaque jour de retard nous fait perdre nos chances de représentation au sein du conseil régional.

M. PIN. — Je rejoins ce qui a été dit jusqu'ici. Quand je suis entré pour la première fois dans le bureau de la CMF, et que j'ai vu le plan figurant les diverses fédérations, j'ai été frappé du déséquilibre qui apparaissait par le jeu des couleurs entre l'étendue territoriale des diverses fédérations. Je me suis renseigné après sur leur nombre de sociétés. J'ai vu là encore un déséquilibre assez profond. Il m'est venu immédiatement à l'esprit l'idée de remembrement de restructurer la Confédération. Je ne peux donc qu'approuver la proposition de nos amis du Nord et du Pas-de-Calais.

Bien sûr, j'ai conscience, et eux aussi je crois, que ce n'est pas chose facile à faire, du jour au lendemain. Mais la situation actuelle résulte de ce que j'appellerai l'histoire, peut-être après sur leur nombre de sociétés. J'ai vu là encore un déséquilibre assez profond. Il m'est venu immédiatement à l'esprit l'idée de remembrement de restructurer la Confédération. Je ne peux donc qu'approuver la proposition de nos amis du Nord et du Pas-de-Calais.

Je suis persuadé que c'est une question de logique, une question de bon sens. Je dirai plus : c'est une question de nécessité dans la situation actuelle avec la mise en place des régions, qui désirent faire quelque chose d'effectif, et avec lesquelles il y a un grand compte à régler.

En revanche, M. Briançon a ajouté un paragraphe qui n'était pas dans le vœu distribué. Je crois que c'est une affaire qu'il faut un peu dissocier. On pourra peut-être y songer.

Vous avez fait allusion à des événements de l'an dernier. Je crois qu'il n'a jamais été question, il ne peut être question, dans la structure actuelle, dans l'état actuel des statuts de la Confédération, qu'il y ait tel ou tel poste réservé à une fédération, quelle qu'elle soit, quelle que soit son importance. Actuellement nous procédons en assemblée générale à l'élection des délégués. Ils sont ce qu'ils sont, ils appartiennent à une petite ou à une grosse fédération. Mais une fois qu'ils sont en conseil d'administration de la Confédération, ils ne sont plus des représentants de leur fédération mais des membres du conseil de la Confédération.

Alors je ne dis pas que je suis

contre, mais c'est une affaire à laquelle il faut réfléchir. Bien sûr on pourrait très bien concevoir une organisation avec 21 fédérations correspondant aux 21 régions, et un conseil d'administration composé de 21 délégués représentant ces 21 fédérations. Mais à ce moment-là, il faudra modifier les statuts.

J'ai pris la parole pour que le vœu soit mis aux voix ; mais pas sous forme brutale. Il faut aller plus loin que le comité de liaison. D'ailleurs, je dois vous dire que partout où je vais, quand je discute avec les élus ou les représentants de l'administration, et qu'on me demande comment est organisée la Confédération, je parle toujours des fédérations et des unions départementales. « Union départementale » c'est une question de terminologie. Le facteur est devenu le préposé, le conducteur des Ponts et Chaussées un ingénieur des Travaux publics de l'Etat. On peut très bien avoir des fédérations départementales et des fédérations régionales.

M. CIRAN. — Je remercie M. Verdier de m'avoir mis en cause dans l'exposé qu'il a fait. On va sans doute entendre beaucoup de choses sur le projet du Nord et du Pas-de-Calais. Je voudrais dire d'abord que j'en suis partisan. Je représente une fédération régionale, il serait assez bizarre que je ne sois pas partisan de la région. Mais entre le projet du Nord, et ce qui à Toulouse est tout de même déjà une réalisation, une toute petite (et je suis de votre avis, un comité de liaison, ce n'est pas assez), il y a tout de même un pas de fait.

Mais le problème est loin d'être résolu l'exemple de Toulouse est valable. On pourrait commencer par voir si l'on peut s'entendre, en conversations, en échanges de vues, pour préparer ce que souhaite le Nord, qui n'est pas mauvais, parce que nous serons appelés, un jour ou l'autre, à entrer dans la région. Il faut tout de même dire que notre ami Rolando vient de perdre une fédération de sa fédération régionale. Vous voyez que partout on n'avance pas dans le même sens, dans le même esprit.

Le problème est donc très complexe. J'approuve la proposition du Nord. Mais je pense que d'abord elle est excessivement vaste ; c'est un accord, elle se décline en plusieurs volets. Il y a beaucoup de questions que nous ne résoudrons pas tout de suite, mais on pourrait peut-être commencer par résoudre ici, que l'on a envie de les résoudre. Ce serait déjà beaucoup si le congrès ce soir disait qu'il a envie de faire la Confédération Musicale de France à l'image des régions futures.

M. VILLATTE. — Il est bien évident que l'idée de région fait son chemin, quelle que soit l'attitude des uns et des autres, et du ministère en place. Il faut se plier à cette nouvelle habitude régionale, qui dans les semaines qui vont suivre va se renforcer considérablement. Nous en sommes très conscients dans la fédération Oriennais-Berry et dans les autres fédérations de la région du Centre, puisqu'au mois de septembre, à l'initiative du secrétaire général de la fédération Oriennais-Berry, les délégués de la région Centre se sont concertés, et nous sommes allés en délégation voir le préfet de région, pour lui demander, nous aussi, un siège au comité économique et social de la région. Est-ce qu'il nous le donnera ? C'est un autre problème. Je crois que ce sera excessivement difficile.

Je ne sais pas si vous avez lu, comme je l'ai fait, les différents arrêtés qui définissent la composition théorique des comités économiques et sociaux de région. Ils différencient les uns des autres, mais dans tous il y a un représentant des activités culturelles, désigné par le conseil régional des Affaires culturelles.

Nous nous sommes aperçus que dans ce comité régional des Affaires culturelles, il y avait des personnalités éminentes du monde musical, mais que la musique populaire n'était pas représentée. Donc ce n'est certainement pas à ce titre-là que nous serons représentés.

Il y a en plus, dans 8 régions, pas la nôtre, au titre du ministère Jeunesse et Sports, un représentant de la jeunesse, mais qui, lui, doit être désigné par les fédérations de maisons de jeunes et de la culture. Là encore, nous n'avons pas notre place.

C'est dire que dans les comités économiques et sociaux, tels que prévus, nos sociétés de musique populaire n'ont pas leur place. Elles ne pourraient être représentées que parmi les personnalités qualifiées. Or, il est bien évident que toutes sortes d'intérêts économiques se bousculent, économiques ou autres, pour avoir ces sièges, parmi les personnalités qualifiées. Nous avons posé notre candidature dans la région Centre. Qu'est-ce que cela donnera ? Nous n'en savons rien. Si on donne un siège, ce sera probablement très exceptionnel.

Ceci dit, le préfet de région a quand même été très satisfait de voir en face de lui une délégation représentant les 6 départements de sa circonscription. Et nous avons l'intention, à l'issue de la séance, de nous réunir avec nos camarades de l'Indre-et-Loire, de l'Indre, et je crois que l'Eure-et-Loir n'est pas là, pour constituer ce comité de liaison auquel faisait allusion tout à l'heure le représentant de la Haute-Garonne. Nous ne savons pas qu'il existe ailleurs, mais nous voulons le faire.

On a dit d'excellentes vérités dans le vœu très complet de la fédération du Nord et du Pas-de-Calais. Mais je pense, comme il a été dit il y a un instant, qu'il ne faut pas

(Suite page 7).

Le coin des jeunes

(Suite de la page 1)

Deux ans plus tard, il fit un voyage aux Indes qui lui provoqua l'inspiration de **Quatre poèmes hindous** (Madues, Lahore, Benarès, Jeypore) pour une voix de soprano, avec quatuor à cordes, quatuor à vent et piano. Ils sont bâtis sur des modes hindous et prennent, avec leurs demi-tons successifs, un caractère purement oriental. Rose Féart, cantatrice de haute classe, en fut l'interprète rêvée lors de la première audition à la S.M.I. le 14 janvier 1914.

Mobilisé, il écrivit ensuite **Ragamika**, chant toulousain avec orchestre dans lequel se retrouvent les mêmes qualités musicales et la recherche de couleurs originales déjà évoquées.

Nous trouverons encore des mélodies et dans celles-ci, la richesse de l'écriture vocale, la richesse de la polyphonie et aussi la sensibilité pénétrante d'un musicien exceptionnel.

Les **Sept Hai Kai** de 1924 sont naturellement de courtes pièces puisque l'on sait que leur dimension est imposée par cette forme poétique japonaise. Ces textes, qui datent presque tous du 17ème siècle, destinés à une voix féminine, sont soutenus par un ensemble instrumental composé d'un quatuor à vent : flûte, hautbois prenant le cor anglais, clarinette et basson puis d'un quatuor à cordes. Ces instruments soulignent l'expression de quelques touches rapides. Les **Sept Hai Kai** furent retenus par le comité de la S.M.I.C. à Genève.

Le 8 novembre 1923 aux Concerts Koussevitzky, le célèbre chef d'orchestre révélait les audaces d'écritures de l'**Ouverture pour le ballet de l'Avenir**. Parlant d'audaces, nous devons nous reporter à l'époque et comprendre qu'il s'agit plutôt d'un langage inhabituel dans lequel la musique reste souveraine.

Je citerai simplement **Hommage à Balba** (1931) avant d'en arriver aux **Contremains** (Nuit de Noël, **Hommage à Don Manuel de Falla**, Danse) qui furent créées le 2 mars 1933 aux Concerts Straram. J'ai évoqué ici plusieurs fois les souvenirs inoubliables de ces concerts et plus particulièrement dans l'article consacré au grand chef d'orchestre. Aujourd'hui, cette soirée reste encore en ma mémoire et je puis témoigner que ce fut une réussite parfaite accueillie par les applaudissements frénétiques d'un public sévère et qui ne gardait pas sa sérénité lorsqu'il n'était pas satisfait.

Les **Trois chants de la jungle** (1933) dont les deux premiers « **Chil** » (le vautour) et « **Makta** » (Berceuse phoque) illustrent des textes pris dans **Le livre de la jungle** de Rudyard Kipling, textes traduits par Fabulet et R. de Humière. Signalons une version dans le texte original pour laquelle la musique est invariable avec une ligne vocale qui adopte un rythme différent pour les besoins de la déclamation.

I. « **Chil** » est un récitatif tour à tour lyrique, coupé de phrases chantées où l'ironie n'est pas exclue. La musique emploie un mode hindou cher au compositeur.

II. « **Makta** », berceuse pour endormir le petit phoque fatigué, se déroule sur le rythme obstiné de quelques effets de vagues et dans la combinaison des modes majeurs et mineurs.

III. « **Themmangée** » (chant et danse du tigre). Ici le musicien use d'une transcription phonétique purement personnellement sans aucun sens. Il a cherché à se rapprocher des rhapsodies hindoues dont les effets vocaux groupent des sonorités alphabétiques qui relient les récitatifs, les mélodies et les vocalises. Le chanteur est mis à rude épreuve en cette troisième partie car il doit posséder une grande mobilité de la voix pour assurer les effets de percussion et le staccato du fond de la gorge. Le mode employé ici existe encore dans la tradition hindoue. C'est le ton de Ré dont le Fa n'est pas altéré et dont le Si est tour à tour naturel ou bénoit. L'ensemble instrumental comprend un quatuor de bois solistes : flûte et piccolo, hautbois et cor anglais, clarinette, basson plus un cor, deux timbales, percussion et quintette à cordes. Notons qu'un seul instrumentiste figure à chaque pupitre.

Parmi les œuvres les plus connues d'un nombre restreint de mélomanes **Le Bateau Ivre** est un poème symphonique d'après le poème bien connu d'Arthur Rimbaud. Il date de 1954 et fut joué à la Radio à cette époque.

Inspiré par un poète italien en 1957, Maurice Delage écrivait **In morte di Samourai**. Là encore, il devait rechercher l'originalité dans l'emploi de la gamme pentatonique japonaise pour construire la ligne mélodique. Cette gamme fort suggestive est très ancienne. Comme son nom l'indique elle comprend cinq notes : FA, SOL, LA, DO, RÉ. Le pentacorde initial peut subir des altérations chromatiques et enharmoniques. Celles-ci concernent les 3ème et



MERLIN

guitares classiques Alphonse Leduc

(fabrication Musima, R.D.A.)

Dans la tradition MERLIN, des instruments de qualité à un prix raisonnable :

"730" Une première guitare sans rivale. 250 F t.t.c.	"732" Déjà une grande guitare. 320 F t.t.c.	"736" "Façon luthier", la guitare du succès. 600 F t.t.c.
--	---	---

sur demande, catalogue GUITARE (méthodes et musique)

Chez votre fournisseur ou chez : **ALPHONSE LEDUC**
175 rue Saint-Honoré - 75001 Paris - Tél. 260 62-47

69^e assemblée générale de la C.M.F.

(Suite de la page 6)

trop bousculer les choses. Il faut que les départements qui sont séparés depuis toujours prennent l'habitude de vivre ensemble, de toujours discuter entre eux lors de réunions du dit comité de liaison.

Ce comité, nous avons l'intention de le créer officiellement, mais nous ne verrons qu'intérêt à ce qu'il ait un caractère officiel, consacré par une décision de la C.M.F.

Si nous prenons l'habitude de vivre ensemble dans ce comité, nous pourrions peut-être aller vers une certaine restructuration, vers une certaine fusion. Nous ne sommes pas contre, mais il faut surtout, dans ce domaine, ne rien bousculer.

Quant à la représentation des régions, le problème est tout différent. Dans ce domaine aussi d'excellentes vérités ont été dites par le Nord et le Pas-de-Calais. Je pense pour ma part qu'il faudrait peut-être, pour ce vœu très complet, qui met en cause toute la structure de la C.M.F., faire ce qu'on a fait pour la musique à l'école, constituer une sorte de commission spéciale qui, tout au long de l'année, se réunirait et discuterait, de façon que dans 18 mois, puisque nous n'avons notre prochaine réunion nationale que dans 18 mois, cette commission vienne avec quelque chose de concret. Ce sera beaucoup plus facile certainement que pour la musique à l'école parce que cela ne dépend que de nous d'arriver à quelque chose de concret avec une commission ad hoc.

On pourrait peut-être des malentendus, dans une résolution du congrès, dire que la C.M.F. souhaite la constitution de ces comités de liaison régionaux — on peut aussi leur donner un autre nom, les appeler fédérations régionales. Si nous avons évité, en ce qui nous concerne, ce terme de fédération régionale, c'est pour éviter la confusion. On peut aussi avoir des unions.

M. CIRAN. — Comité de liaison, c'est bien.

M. VILLATTE. — Si l'assemblée aujourd'hui prenait une telle décision, ce serait un encouragement à toutes les régions, et cela nous donnerait une certaine consécration, aussi plus de force vis à vis des préfets de région lorsque nous irions les trouver.

(Applaudissements)

M. VERDIER. — Pourquoi n'envisagerait-on pas une association des fédérations, avec un objet limité, représenter les fédérations ainsi réunies pour certaines choses seulement ?

M. VILLATTE. — Comité d'information et de liaison.

M. CIRAN. — Comité de liaison régional.

M. BOIVIN. — On vient de parler de regroupement. Je crois que c'est souhaitable. Mais tout de même, si on s'aligne sur le découpage des régions, il va s'en suivre, dans certains cas, des éclatements plutôt que des regroupements. Voyez-vous, je vais vous parler de quelque chose que je connais bien, la Bretagne-Anjou. Si à l'Anjou on donne la Vendée, la Sarthe, la Mayenne, la Loire-Atlantique, cela va former une région extrêmement riche sur le plan musical, et la pauvre Bretagne, avec ses 4 départements, alignera une vingtaine de sociétés, en tout et pour tout. Il faut être très prudent, tenir compte des cas d'espèce.

M. EHRMANN. — Bravo.

M. BOIVIN. — Il y aura une prédominance de sociétés populaires bretonnes, 150 pour les 4 départements, et à nous on dira : « On ne vous connaît pas. Vous n'êtes pas l'emanation populaire bretonne. »

M. DELTOUR. — Je vais étonner certainement quelques congressistes, car déjà au congrès de Tours, en 1954, date à laquelle j'ai commencé

à représenter le Haut-Languedoc, nous avons posé le même problème. Et j'ai eu le regret de constater que certains délégués m'ont dit tout simplement : « Monsieur Deltour, vous voulez la mort de la Confédération Musicale de France. » La C.M.F. vit très bien, peut-être mieux qu'à ce moment-là.

Nos amis de Haute-Garonne vous ont dit qu'ils avaient créé un comité de liaison. Dans le Haut-Languedoc, pas plus tard que dimanche dernier, au cours de notre assemblée générale, nous sommes revenus sur notre décision, non pas pour ne pas nous aller avec la Haute-Garonne et les Hautes-Pyrénées, mais pour former vraiment une fédération régionale. Pour quelle raison ? Tout simplement parce que les futurs conseils régionaux vont avoir des budgets. Or il nous a été dit que certaines fédérations avaient déjà désigné leurs représentants au Conseil Economique et Social. Il faut nous dépêcher, car dès le début de l'année prochaine on va prendre date pour la distribution des subventions à ces fédérations régionales.

C'est pourquoi, aujourd'hui, je vous dis : unissons-nous en comité de liaison ou fédération régionale, mais en laissant toute liberté de manœuvre aux fédérations départementales. Pourquoi ? Nous en parlerons peut-être demain, c'est au point de vue des subventions départementales.

Il y a quand même des fédérations comme le Gers, qui groupe 270.000 habitants, 50 sociétés, 28 écoles de musique, qui a reçu depuis deux ans, 1 million de subvention. Nous avons fait part de notre réussite à nos amis de l'Arriège, qui ont reçu également un million.

Il y a quelques mois la fédération du Gers s'est vu octroyer une nouvelle fois par le conseil général une subvention de un million. Mais le secrétaire général de la préfecture du Gers nous a dit que c'était à la condition expresse que cette somme soit dépensée uniquement dans le département du Gers, pour vos élèves du Gers.

Je crois que nous sommes d'accord sur ces bases. Il suffit d'aller au plus pressé, d'avoir sur le plan régional une fédération régionale, qui doit être déclarée selon la loi de 1901, qui doit être également agréée par le secrétariat général à la Jeunesse et aux Sports. Ensuite on pourra travailler.

C'est une question de bonne volonté. Avec M. Ciran, M. Sarzi, nous avons résolu la question. Et pourtant vous vous souvenez que le Haut-Languedoc a été de triste mémoire.

(Applaudissements)

M. PIN. — Tous les orateurs entendus jusqu'ici sont d'accord. Or, je rellis simplement les 4 dernières lignes du vœu de la Fédération du Nord et du Pas-de-Calais :

« Formule de vœu que la C.M.F., par des contacts persuasifs, s'efforce d'amener les fédérations existantes à se regrouper en fédérations régionales correspondant autant que faire se peut aux régions administratives de programmes. »

C'est un vœu très nuancé, qui laisse la porte ouverte à toutes les possibilités. La C.M.F. va dans ce sens en demandant aux fédérations de créer des comités de liaison.

On a fait allusion tout à l'heure à un mouvement en sens inverse, un éclatement. C'est une chose que nous connaissons bien. Je le déplore, je n'ai pas peur de le dire. Seulement ce que je déplore aussi, c'est que les statuts de la C.M.F. soient aussi mal armés en face de situations de ce genre.

La seule chose que nous ne puissions pas faire en ce moment, c'est, si nous sommes dans un département que j'appellerai grand A, je ne veux nommer personne directement ou indirectement, de dire que nous allons faire une fédération du département A.

(Suite page 8)

LA BEAUTE DU SON

DANS LE MONDE

YAMAHA
MUSIQUE FRANCE
PREMIERE INDUSTRIE MUSICALE
MONDIALE depuis 1887

1, rue Ernest Renan
93500 PANTIN
☎ 844-73-99

Consortium Musical - Editions Philipppo

24, boulevard Poissonnière — 75009-PARIS

Tél. : 824-89-24 — 246-52-22

PUBLICATIONS 1973

SOLFEGES — METHODES :

- P. BOUTIN :** Cours pratique de solfège - 2ème volume.
H. CLASSENS : Solfège facile en 2 clés mélangées (sol et fa).
M. MERIOT : 60 leçons de solfège.
P. POLLIN : La trompette (ou le cor) classique - volume C.
R. SALMON : Cours complet d'harmonie.
R. WORSCHKECH : Méthode de flûte à bec soprano.
R. WORSCHKECH : La flûte à bec classique - volume 1.

PIANO :

- P. AUCLERT :** Les pages les plus accessibles de CHOPIN (texte authentique).
J. BRUNET : Fantaisies (10 pièces progressives).
E. DJEMIL : Petite suite briochine (12 pièces pour débutants).
L. FAIVRE : Evasion.
P. FIEVET : Au bois fleuri (2 pièces).
G. MEUNIER : 2 Campagnardes.
N. MEYER : Petit concert imagé (4 pièces).
R. PHILIPPS : Je joue du piano (8 pièces progressives pour débutants).
R. PHILIPPS : Dis, grand-père (6 pièces faciles).
J.-R. QUIGNARD : Les heures récréatives du jeune pianiste (6 pièces faciles).
A. RIBAUT : Dandineries (2 pièces).
A. RIBOLLET : Dispute (extrait des 7 petites pièces).
J. SICHLER : 5 Pièces champêtres (recueil facile).
J. SICHLER : 3 divertissements.
D. VIKTOR : Gambades.
J.-J. WERNER : 2 chansons pour Sophie.

ACCORDEON :

- M. RIVEYRO :** Pièces pour accordéon de concert : Petite fugue en do majeur - Invention.
M. RIVEYRO : Pièces pour accordéon de concert : Choral 1 et 2 - Caprice - Andants religieux.
M. RIVEYRO : Le vol du bourdon de Rimsky-Korsakow (transcription et arrangement).
M. VERGNAULT : Fleurs (2 pièces).

ORGUE :

- R. CAPDEVILLE :** Cantate 145 de J.-S. BACH (transcription pour orgue).
R. CAPDEVILLE : Célèbre Canon de PACHELBEL (transcription pour trompette et orgue).
R. CAPDEVILLE : Sur un thème de Bach - Cantate 12 (orgue).
J. LANGLAIS : Offrande à Marie (6 méditations pour orgue).
J. LANGLAIS : Sept Chorals pour trompette ou hautbois ou flûte et orgue, piano ou clavecin.
J. LANGLAIS : Suite baroque (orgue).

GUITARE SEULE :

- S. DAGOSTO :** Gai babillage - Gaieté printanière.
J. RIAVEC : Rondeau en sol.
J. RIAVEC : Arpèges - Pavane.
R. WORSCHKECH : Romance No 4 - Esquisse en ré.

ALTO — VIOLON — VIOLONCELLE :

- A. AMELLER :** 3 pièces faciles pour alto et piano (Prélude - Air - Ronde).
J.-M. DEPENSENAIRE : Le Carillon de notre Enfance (pièce pour 2 violoncelles).
E. DJEMIL : Miniatures briochines (5 pièces pour violon et piano) débutants.
R. PHILIPPS : Petite suite en trio pour violon 1 et 2, alto ou violoncelle.

INSTRUMENTS A VENT :

- L. BLIN :** 7 Pièces faciles pour flûte à bec.
J. CALMEL : 2 pièces faciles (Danse - Rêve) pour clarinette et piano.
J. CALMEL : Blues et Variations pour clarinette et piano.
J.-M. DEPENSENAIRE : Concertino pour 3 flûtes et piano.
J.-M. DEPENSENAIRE : Concertino pour 3 saxos alto et piano (La boîte à musique).
J.-M. DEPENSENAIRE : Concertino pour 3 cors et piano (pour l'agrément).
J.-M. DEPENSENAIRE : Petit concert à 4 pour flûte, trompette, saxo alto et clarinette.
A.-J. DERVAUX : Clarinettissimo (clarinette solo et piano).
G. JOUVIN : Cap Horn pour trompette et piano.
A.-J. DERVAUX : Réveil matin (pièce pour trompette et piano).
P. FIEVET : 3 Duos pour flûte à bec.
C. JAY : 4 Américaines (pièces progressives pour clarinette et piano).
G. MEUNIER : 2 Préludes faciles pour basson.
R. MIGNON : Andante et Berceuse pour clarinette si bémol et piano.
R. MIGNON : Les Echos du Val pour trompette, cor ou bugle si bémol et piano.
J. MOREAU : Poursuites pour basson ou tuba et piano.
P. PAUBON : A un enfant pour flûte et piano.
M. QUERAT : Distyle (pièce pour trompette et piano).
M. QUERAT : Enjambée pour clarinette si bémol et piano.
J. ROBERT : En forêt de Sénart (trio de trompettes).
J. SICHLER : Trio d'anches pour hautbois, basson et clarinette si bémol.
J. SICHLER : Les Enfants (quatuor à vent pour flûte, hautbois, clarinette et basson).

CHOEURS :

- R. CALMEL :** La cantate de la vigne (chœur à 4 voix mixtes).

Assemblée générale (suite)

Mais si on est dans une fédération qui groupe déjà plusieurs départements, on peut s'en séparer, et il suffit d'entraîner quelques amis, d'aller en chercher deux ou trois dans un autre département voisin, et puis on forme une fédération avec un nom de province, ou de fraction de province, et le tour est joué. Vous n'y pouvez rien. Si, parce qu'une fédération ne peut être agréée qu'avec l'accord du conseil. Vous pouvez toujours dire non. Mais c'est une plaisanterie. Il faudrait revoir les statuts, ils sont insuffisants.

M. le PRÉSIDENT. — Nous devons libérer la salle. Nous continuerons demain. La séance est levée à 18 h.

LES EDITIONS MARGUERITAT

s'agrandissent pour mieux vous servir, et vous prient de bien vouloir noter leur nouvelle adresse :

ÉDITIONS MARGUERITAT

290, avenue Victor-Hugo, 94120 FONTENAY-SOUS-BOIS

A 7 mn. de la Porte de BAGNOLET par l'autoroute A 3 (sortie FONTENAY-NORD)

AUTOBUS : 127 à la Croix de Chavaux

AUTOBUS : 118 au Château de Vincennes

(descendre : Nouveau Cimetière de Vincennes)

Elles ont également le plaisir de vous faire savoir qu'elles ont adjoint à leur fonds les Editions

FRANCE-MUSIQUE et LESCHIERA

RODION CHTCHEDRINE, PRÉSIDENT DE L'UNION DES COMPOSITEURS DE LA FEDERATION D RUSSIE

Le 16 novembre, Rodion Chtchédrine, âgé de 40 ans, a été élu président de l'Union des Compositeurs de la Fédération de Russie qui groupe plus de 800 musiciens. Rodion Chtchédrine est entré au Conservatoire de Moscou en 1955. Ses études y ont été dirigées par le professeur Youri Chaporine.

Rodion Chtchédrine a composé deux symphonies, des concertos, de la musique pour piano, ainsi que pour le théâtre, le cinéma, etc.

Il a composé l'oratorio « Léline dans le cœur du peuple » qui a obtenu un prix d'Etat. Son ballet, « Anna Karénine », monté l'année dernière au théâtre Bolchoï, a connu un très vif succès. Il travaille aujourd'hui à un opéra sur l'œuvre de Gogol « Les âmes mortes ».

Rodion Chtchédrine est également connu comme pianiste, il travaille beaucoup et aborde les genres les plus différents. Il se passionne, en particulier, pour la musique folklorique russe qui donne la plus grande joie de sa vie.

(Agence de Presse Novosti)

PROJET DE C.A.P.

présenté au Ministère des affaires culturelles

ARRETE

Instituant un Certificat d'aptitude à l'animation des Sociétés Musicales et à l'Enseignement de la Musique (C.A.A.S.M.E.M.)

Le Ministre des Affaires Culturelles

ARRETE :

Article premier. — Il est créé un certificat d'aptitude à l'animation des Sociétés Musicales et à l'Enseignement de la Musique.

Article 2. — Les conditions d'inscription sont les suivantes : avoir au moins 20 ans à la date limite d'inscription.

Article 3. — Le C.A.A.S.M.E.M. est délivré par un jury national, à l'issue d'un examen qui comprend 10 épreuves.

Article 4. — Le jury du C.A.A.S.M.E.M. comprend :

- Le Directeur de la Musique du Ministère des Affaires Culturelles, ou son représentant, Président ;
- Le Directeur de la Jeunesse et des Activités socio-éducatives du Secrétariat d'Etat auprès du 1er Ministre, chargé de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, ou son représentant ;
- Le Président de la Confédération Musicale de France ou son représentant ;
- deux Directeurs de Conservatoire, membres de la Confédération Musicale de France ;
- un Conseiller technique et pédagogique de la Musique du Secrétariat d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs ;
- Le Directeur national des Stages de la Confédération Musicale de France, secrétaire du Jury ;
- deux Directeurs des Stages régionaux de formation de la Confédération Musicale de France.

Article 5. — Le C.A.A.S.M.E.M. est délivré à la suite de l'obtention, pour les candidats de 10 unités de valeur, qu'ils peuvent acquérir en plusieurs années :

- a) une épreuve de solfège (degré supérieur).
- b) une épreuve d'exécution instrumentale d'un morceau imposé, suivie d'un déchiffrage ; (et d'une leçon à un élève débutant).
- c) une épreuve de déchiffrage au clavier, d'un accompagnement simple.
- d) une épreuve d'Harmonie et d'Analyse musicale (mélodique, harmonique, formelle).
- e) une épreuve écrite d'orchestration pour une formation donnée.
- f) une épreuve de direction d'une œuvre orchestrale, puis d'une œuvre chorale.
- g) une épreuve de pédagogie de l'enseignement du solfège.
- h) une épreuve écrite de culture musicale et d'histoire de la musique.
- i) une Interrogation sur l'administration et la gestion des Associations loi 1901, les pouvoirs publics, les droits d'auteurs, les services publics de l'Education Nationale, des Affaires Culturelles, des Activités socio-éducatives.
- j) un entretien avec le jury sur les antécédents et les motivations du candidat.

Article 6. — La Confédération Musicale de France est chargée, sous le contrôle de la Direction de la Musique des Affaires Culturelles d'organiser, tous les ans, la réunion du C.A.A.S.M.E.M.

Article 7. — Les dates des épreuves, ainsi que les œuvres imposées et les programmes sont fixés tous les ans par une circulaire ministérielle.

Article 8. — Un candidat est déclaré admis au C.A.A.S.M.E.M. lorsqu'il a acquis les 10 unités de valeur énumérées dans l'article 3.

Article 9. — Le Directeur de la Musique au Ministère des Affaires Culturelles est chargé de l'application du présent arrêté.

L'ORCHESTRE D'ACCORDEONS DE PARIS dirigé par Etienne LORIN donnera son grand concert annuel en hommage à Emilio CARRARA, Joseph COLOMBO et Pierre DUCLOS, le dimanche 27 janvier 1974, à 15 h, salle municipale, 9, rue de la République, CHARENTON (à 200 m du métro Charenton Ecoles).

Au programme : MUSIQUE SYMPHONIQUE et MUSIQUE LEGERE. En première audition : œuvres de Serge LANCEN, J.-J. WERNER, P. DUCLOS, J. DENEUVILLE, etc., etc.

LES ARTS

L'ESTAMPE CONTEMPORAINE A LA BIBLIOTHEQUE NATIONALE

COMPTE RENDU DE L'EXPOSITION D'AUTOMNE

Les œuvres des artistes contemporains récemment entrées au Cabinet des Estampes sont présentées au public Galerie Mansart.

Dans des portefeuilles mis à la libre disposition des visiteurs, plus de mille gravures sont exposées. Elles représentent tous les artistes dont les œuvres figurent parmi les douze mille pièces arrivées depuis 1969, et offrent un panorama non seulement de l'estampe française mais aussi de l'estampe étrangère, comparable en variété et en nombre à celui que donnent les célèbres foires de Bâle, Düsseldorf ou Cologne.

Aux climats est accrochée une centaine d'œuvres. Leur choix ne constitue pas un palmarès d'artistes, mais un aperçu des grandes techniques pratiquées aujourd'hui : gravure en taille douce, lithographie, sérigraphie. Ainsi sont-elles illustrées par les représentants des tendances les plus diverses de l'art actuel, entre autres l'Ecole de Paris, le Nouveau Réalisme et la Jeune Génération, avec Soulages, Martial Raysse, Titus-Carmel, etc., les grandes vedettes du Pop Art américain ou anglais, rendues célèbres par leurs estampes, Lichtenstein, Jim Dine ou Hamilton, la mouvance école allemande avec Beuys, Richter ou Vostell et d'autres créateurs encore peu montrés en France, tels que Robert Filliou, Dieter Rot, etc.

Une dernière section consacrée à un certain type de livres d'images permet au grand public de découvrir dans le cadre qui leur convient, celui d'une bibliothèque, non seulement la poésie visuelle avec Emmett Williams, mais encore un des courants les plus actuels de l'art qui prend la forme d'images souvent accompagnées de textes, œuvres de Le Gac et de Boltanski en France, Gilbert et George en Angleterre, Ruscha en Amérique.

Quelques grands albums, dans la tradition du Cabinet des Estampes, comportant chacun une cinquantaine de planches de maîtres, de Picasso, Chagall ou Miro, montrent la richesse des collections et leur mode de conservation. Depuis 1625 en effet, grâce au Dépot Légal qui réserve des épreuves de toute estampe à la Bibliothèque nationale, celle-ci assure la sauvegarde dans leur entier de l'œuvre gravée des artistes. Le Cabinet des Estampes, musée de l'image, riche aujourd'hui de douze millions de pièces, est redevenu un objet de fascination et d'étude pour de nombreux créateurs contemporains.

Le catalogue illustré, qui répertorie mille deux cents artistes, donne pour chacun d'eux une brève notice, et indique leur adresse et celle des galeries, maisons d'édition ou ateliers d'imprimeurs, qui tous ont contribué depuis quatre ans, à l'enrichissement des collections.

BIBLIOTHEQUE NATIONALE, 58, rue de Richelieu, Paris-2ème. Tous les jours, dimanches et mardis compris, de 11 h. à 18 h. Métro : Palais-Royal, Bourse, Quatre-Septembre, Richelieu-Drouot. Autobus : 20, 29, 39, 48, 52, 85, 66, 67, 69, 74.

DROIT D'ENTREE : 5 F. Demi-tarif 2,50 F réservé aux membres du corps enseignant et aux étudiants.

Visites de groupes scolaires et universitaires (20 personnes maximum) sur rendez-vous demandé par écrit ou par téléphone (742.02.51, poste 314). Gratuité accordée jusqu'à 13 h. 45 (heure d'entrée), demi-tarif après 13 h. 45.

PROCHAINE EXPOSITION :

CHARLES PEGUY

15 décembre — 15 février

Commemoration du centenaire de sa naissance.

LES LETTRES

AU JARDIN DU LANGAGE

BONN OU BONE ?

LA PRONONCIATION FRANÇAISE

de Maurice GRAMMONT,

chez DELAGRAVE

L'inattention et la paresse sont les vrais responsables d'une simplification fâcheuse : sans insister lourdement, la prononciation se doit de faire sentir les consonnes doubles.

Elle se doit aussi de distinguer les é des è (pré et très), les o des au et des ô (Paul Fort et Maurice Faure, Bonn, Bone et Beaune), souvent confondus pour les mêmes raisons.

Dans s'enamourer, s'enorgueillir, s'enliver et tous les verbes formés sur le même modèle, le préverbe en- issu du latin in et indiquant l'entrée dans un état (l'amour, l'orgueil, l'ivresse, etc.) doit se prononcer avec nasalisation, comme dans encadrer ou enrubanner. La prononciation o (du ex latin désignant la sortie) aboutirait très exactement au contraire, et s'enamourer, par exemple, signifierait : cesser d'être amoureux. Une fois de plus, nous nous apercevons que tout est lié, et que les fautes les plus légères en apparence conduisent en fait aux plus graves contresens.

Manifestations 1974

DATES	LOCALITES ET DEPARTEMENTS	CONGRES	S'ADRESSER
11 et 12 mai 1974	MULHOUSE (Haut-Rhin)	Congres de l'Association des Sociétés Chorales d'Alsace.	M. R. Haberbusch, place du Printemps, 68100 Mulhouse.
CONCOURS			
15 mai 1974	MULHOUSE (Haut-Rhin)	Concours de Chant-Choral scolaire.	M. Alfred Moerlen, 8, chemin du Klettenberg, 68100 Mulhouse.
19 mai 1974	VILLEFAGNAN (Charente)	Concours ouvert à toutes sociétés.	M. Guy Rouffaud, 16240 Villefagnan.
22 mai 1974 9 juin 1974	STRASBOURG (Bas-Rhin) CHATEAUDUN (Eure-et-Loir)	Concours de Chant-Choral scolaire. Concours International de Musique organisé par la ville de Chateaudun pour fêter le 85ème anniversaire de l'Harmonie.	M. Claude Hebling, 67300 Schiltigheim. M. Feret, 28200 La Roche-Molénans.
15 et 16 juin 1974	VICHY (Allier)	Concours C.I.S.P.M. réservé aux harmonies (1 par nation) désignées par leur Fédération Nationale. Attribution de la Lyre d'Or de Vichy.	Confédération Musicale de France, 121, rue La Fayette, Paris-16ème. M. J. Degorce, secrétaire de la fanfare, 79120-Lezay.
16 juin 1974	LEZAY (Deux-Sèvres)	Concours National de Musique.	M. Albert Rauscher, 27, rue du Serpent, 67700 Saverne.
23 juin 1974	SAVERNE (Bas-Rhin)	Concours national et international de Chant-Choral.	M. Joseph Muller, 93, rue du Vieux-Mühlbach, 68000 Colmar.
FESTIVALS			
19 mai 1974	COLMAR (Haut-Rhin)	Festival de la Jeunesse.	M. le Directeur de l'Ecole mun. de Musique agréée, 18, rue Villers-de-l'Isle-Adam, 68000 Beauvais.
Mal ou septembre 1974	BEAUVAIS (Oise)	Festival de Musique.	Société L'Avenir, 28, rue Georges-Hermann, 57000 St-Julien-lès-Metz.
12 mai 1974	ST-JULIEN-LES-METZ (Moselle)	Festival de Musique.	M. André Couturier, secrétaire, 3, rue du Professeur-Einsten, 57300 Talange-Hagondange.
25 et 26 mai 1974 26 mai 1974	TALANGE (Moselle) SAINT-EMILION (Gironde)	Festival du Groupement des Sociétés Musicales du Libournais organisé par la Société Ste Cécile de Saint-Emilion.	M. Musset, président, 33330-Saint-Emilion. Madame Lucie Laurent, présidente, 1, rue de Flandre, 57290 Fameck.
1er et 2 juin 1974	FAMECK (Moselle)	Festival de Musique et Majorettes.	M. Gaston Pierrard, 8, rue des Robert, 57000 Metz-Sablou.
1er, 2, 3 juin 1974	METZ-SABLON (Moselle)	Festival International - Centenaire.	M. Georges Blanc, président de la Fanfare d'Aubeterre, 16390 Saint-Séverin.
2 juin 1974	AUBETERRE (Charente)	Festival pour harmonie, batteries et majorettes.	M. Roger Bertrand, président, 9, rue du Haut-Mont, 57680 Corny-sur-Moselle.
2 et 3 juin 1974	CORNY-SUR-MOSELLE (Moselle)	Festival de Musique.	M. Michel Akaraz, secrétaire, 8, place Jeanne-d'Arc, 57170 Château-Salins.
8 et 9 juin 1974	CHATEAU-SALINS (Moselle)	Festival de Musique.	M. René Cahen, président, 4, rue de la Fontaine, 57300 Marange-Silvange.
8 et 9 juin 1974	MARANGE-SILVANGE (Moselle)	Festival de Musique.	M. A. Vergnaud, président, 86800 St-Julien-l'Ar.
9 juin 1974	ST-JULIEN-L'ARS (Vienne)	Matinée, assemblée générale de l'Union Départementale; après-midi, Festival de Musique à l'occasion du Cinquantenaire de la Société « Les Enfants de Saint-Julien ».	M. Louis Renne, 7, rue du Puits, 57710 Aumetz.
9 juin 1974	AUMETZ (Moselle)	Festival de Musique.	M. Pierre Jacquiet, 11, rue Neuve, 57190 Florange.
16 juin 1974	FLORANGE (Moselle)	Concours de Musique - Festival.	M. Gérard Bouge, 10, route de Manom, 57100 Thionville.
16 juin 1974	MANOM (Moselle)	Festival de Musique - Cinquantenaire.	M. Gretillat, 19, rue des Douhards, 16470 Saint-Michel-sur-Charente.
16 juin 1974	ST-MICHEL-SUR-CHARENTE (Charente)	Festival pour toutes sociétés musicales et chorales.	M. Roger Bott, 12, rue des Frères, Metz-Devant-les-Ponts (57000).
16 juin 1974	WOIPPY (Moselle)	Festival de Musique - Fête des Frlaises.	M. Pagele George, secrétaire, 260, rue des Murlins, 45000 Orléans.
16 juin 1974	FLEURI-les-AUBRAIS (Loiret)	Festival fédéral organisé à l'occasion du centenaire de l'Harmonie Intercommunale de Fleury - Saran.	M. Célestin Collet, directeur Harmonie Sans-soucis, mairie de (11400) - Castelnaudary.
22, 23, et 24 juin 74	CASTELNAUDARY (Aude)	Festival - Concours de Musique, Fête du Cinquantenaire.	M. Jean-Marie Boguet, 43, rue de la Pépinière, 57110 Yutz.
23 juin 1974	YUTZ (Moselle)	Union Saint-Joseph - Festival de Musique.	M. Pierre Près, 19, rue des Framboises, Metz-Devant-les-Ponts (57000).
23 juin 1974	METZ-DEVANT-LES-PONTS (Moselle)	Festival de Musique.	M. le Maire de Farebersviller (57450).
29 et 30 juin 1974	FAREBERSVILLER (Moselle)	Festival de Musique.	M. Emile Deslandes, Ecole de Metrich, Koenigsmaeker-Yutz (57110).
30 juin 1974	METRICH (Moselle)	Festival de Musique.	M. Joseph Krupp, 15, rue du Parc, 57134 Distroff.
30 juin 1974	DISTROFF (Moselle)	XVème Festival International de Musique.	M. René Michels, Ecole à Obernaumen, 57480 Sierik-les-Bains.
14 juillet 1974	OBERNAUMEN (Moselle)	Festival de Musique.	M. Jean Zutterling, 63, Grande-Rue, 57220 Gommelange-Boulay.
11 août 1974	GOMELANGE (Moselle)	Festival de Musique.	

Pour les Sociétés de Musique

S.C.T.T.V. TRANSATOUR

L'Agence officielle de la Confédération Musicale de France propose un séjour à Paris de trois jours

avec visite de Paris et de Versailles, en autocar avec guide, tour sur la Seine en Bateau-Mouche, hôtel et un repas par jour. Possibilité d'organiser une soirée au théâtre, sur demande au prix de 129 francs (groupe de 40 personnes minimum).

Pour tous renseignements :

S.C.T.T.V. TRANSATOUR

34, rue de Lisbonne - PARIS-8ème Lic. 183 - Tél. 522.83.37

Concours International de Vichy

les 15 et 16 juin 1974

Attribution de la Lyre d'Or de Vichy

VICHY, les 15 et 16 juin 1974.
Ce concours est organisé par la ville de Vichy et son Comité des Fêtes, sous l'égide de la Confédération Internationale des Sociétés Populaires de Musique (C.I.S.P.M.), de la Confédération Musicale de France (C.M.F.) et de la Fédération Musicale du Centre (F.M.C.)
Présidence de M. le maire de Vichy.

BUT :
Réunir à Vichy les 15 et 16 juin 1974, cinq à six sociétés populaires de Musiques Internationales, de Nations différentes, possédant les qualités suivantes :

1) Sociétés de « 1er Plan » au point de vue valeur musicale, qui seront présentées et déléguées par leur Fédération Nationale respective et du niveau minimum des Divisions supérieures.

2) Etre de formation Harmonie.

3) Avoir une tenue uniforme et d'excellente présentation.

REGLEMENT :

Les sociétés (au maximum six et une par nation) seront désignées parmi les Nations affiliées à la C.I.S.P.M.

Jury : Le Jury sera composé de trois représentants de la Musique prises en dehors des Nations représentées au concours.

Le règlement du concours sera celui appliqué dans les concours de la C.I.S.P.M.

Attributions de la LYRE D'OR de Vichy. — LA LYRE D'OR sera attribuée à la société ayant obtenu le plus grand nombre de points aux épreuves imposées et de choix.

Prix et Coupes : Des prix et coupes seront attribués à toutes les Sociétés selon leur classement.

Moreau imposé : Le morceau imposé (œuvre inédite) sera désigné par la C.I.S.P.M. Le titre de ce morceau et le nom de l'éditeur seront communiqués aux Sociétés participantes trois mois à l'avance.

Moreaux de choix : Les sociétés devront préparer deux autres morceaux agréés par la C.I.S.P.M. afin de permettre au jury de choisir l'œuvre à exécuter.

Elles devront être en mesure de communiquer au jury trois conducteurs de l'œuvre choisie. Ces conducteurs leur seront restitués.

Les titres de ces deux morceaux devront être indiqués au Comité d'Organisation un mois avant la date du concours.

Morceaux d'ensemble : Les sociétés devront se procurer et étudier les deux morceaux suivants :

— CONCORDIA, « Hymne de l'Amitié Internationale » de Jules Sambois, Editions Transatlantiques, 14, avenue Hoche, Paris-8ème.

— HYMNE OFFICIEL DE LA CONFEDERATION MUSICALE DE FRANCE, de Roger Boutry, Editions Leduc 175, rue Saint Honoré, Paris (1er).

PROGRAMME

SAMEDI 15 JUIN

Les sociétés désignées devront être arrivées à Vichy à 16 h et se conformer au programme ci-dessous :

A 17 h, elles défilent en ville, accompagnées éventuellement de leur Batterie-Fanfare, suivant un ordre et parcours fixés, afin de créer une première ambiance de fête. En tout état de cause ce défilé sera court.

A 20 h 30, au théâtre du Grand Casino, les Sociétés participeront, en public, au Concours pour l'attribution de la LYRE D'OR DE VICHY et des différents prix.

L'ordre de passage des Sociétés sera désigné par tirage au sort, dès la fin du défilé, à un endroit qui sera fixé ultérieurement.

Si pour une raison d'horaire le concours ne pouvait se terminer le samedi soir, il se prolongera le dimanche matin à 9 h au théâtre du Grand Casino.

DIMANCHE 16 JUIN

A 10 h 30 ; les Sociétés se rendront en défilant au Monument aux Morts, suivant un itinéraire établi et reviendront ensuite (toujours en défilant) à l'Hôtel de Ville pour la réception officielle. Les deux Harmonies de Vichy participeront à cette cérémonie.

A 11 h., présentation des Sociétés Place de l'Hôtel de Ville.

Exécution d'une marche par chaque Société, devant le grand escalier de l'Hôtel de ville et des hymnes nationaux. Levée des couleurs.

A 11 h. 30, réception des Sociétés et des personnalités officielles par M. le maire et la Municipalité de Vichy, dans le Salon d'Honneur de l'Hôtel de Ville.

A 15 h 30, à un lieu qui sera déterminé ultérieurement : Concert par les Sociétés (œuvre au choix).

A 18 h., défilé des sociétés à travers la ville, suivant un itinéraire établi. Les sociétés seront transportées par cars, de l'endroit du concert au point de départ du défilé. Elles défilent en jouant, espacées de 200 mètres ; afin de permettre une audition permanente. (Présence de l'Harmonie Municipale et de la Sté Musicale de Vichy.)

A 19 h. : Dans les jardins du Grand Casino : Lecture du Palmarès Remise de la LYRE D'OR et des différents prix et coupes par les

Autorités Officielles.

Pour terminer : Exécution des deux morceaux d'ensemble par toutes les Sociétés.

NOTA. — Les auditions au Grand Casino et les défilés (heures de rassemblement, ordre de passage, etc...) feront l'objet d'instructions particulières.

Des commissaires seront mis à la disposition des Sociétés.

CONDITIONS FAITES AUX SOCIETES PARTICIPANTES

HEBERGEMENT :

L'hébergement sera pris en compte par le Comité des Fêtes de la Ville de Vichy (chambres et repas) du Samedi 15 juin au lundi matin 17 juin.

Les sociétés qui désireront avancer ou prolonger leur séjour à Vichy auront à leur charge les frais supplémentaires d'hébergement aux tarifs spéciaux prévus.

De même, les accompagnants auront à leur charge leurs frais d'hébergement suivant tarifs spéciaux consentis aux Sociétés, sauf le Président, le Secrétaire et le Trésorier et le Porte-Fanion considérés comme Membres.

VOYAGE :

Les frais de voyage aller et retour seront à la charge des Sociétés. Aucune indemnité ne sera allouée.

INSCRIPTIONS :

Les demandes d'inscription des Sociétés doivent parvenir au Secrétaire Général du Comité des Fêtes, Mairie de Vichy (03), avant le Premier mars 1974, dernier délai.

L'inscription doit être transmise par la Fédération Nationale à laquelle appartient la Société.

Ci-joint : Feuilles de demandes d'inscription à envoyer en deux exemplaires pour chaque société.

NOTA. — Les sociétés inscrites et définitivement admises à participer au Festival recevront, en temps utile, des imprimés à remplir pour l'hébergement.

Le Comité des Fêtes de la Ville de VICHY

N'OUBLIEZ PAS D'ACHETER LE MACARON AUTO-COLLANT C.M.F.

Trompettes
Clarinettes
Flûtes, etc...
Saxophones

Dalmet

66, rte de Houdan, T. 477.03.35
78 - MANTES-LA-JOLIE
la Grande Marque Française
catalogue franco sur demande

PETITES ANNONCES

Payables d'avance à raison de 3 F la ligne des 33 lettres

signes ou intervalles + T.V.A. (20 %)

(Nous ne transmettrons que les lettres avec enveloppe timbrée)

OFFRES D'EMPLOIS

La commune de PASSY (Haut-Savoie) recherche Chef de Musique pour diriger Harmonie Municipale avec Claque (55 exécutants) et Ecole de Musique et capable d'assurer les cours comme maître auxiliaire de musique dans les écoles de la commune. Faire offre avec références à M. GOJON Marcel, Président de l'Harmonie Municipale de PASSY, 74190 - LE FAYET.

Ville de CREIL (Oise) recherche professeur de basse pour son école de musique, pouvant assurer les services de l'Harmonie. Candidatures et demandes de renseignements doivent être adressées à M. le Secrétaire général, mairie de CREIL - 60109. URGENT.

Pour Ecole municipale de musique et direction fanfare, recherches chef pouvant assurer les 2 fonctions dans ville de 5.000 hab. Emploi municipal poss. avec logement FA. Ecr. au journal sous numéro 95.

Emploi de professeur de musique au CES offert à musicien pouvant rendre service à l'Harmonie Municipale. Ecr. à Capitaine LOMPRE, Direct. Hie Municipale, rue Danton, 17480 - BRAY-SUP-SEINE.

Ville d'UGINE (Savoie) recherche pour Harmonie, directeur adjoint assurant monitoring école primaire, professeur école musique harmonie. Place réservée candidat assurant partie basse-solo. Logement assuré, statut municipal. Adr. CV et prétentions à M. J.-L. GERFAUX, 31, av. Pringollet, 73400 - UGINE.

L'Harmonie Municipale de LORIENT cherche un trombone-tuba. Sérieuses références ex-ges. Ecr. à M. le Directeur, 2 B, bd Joffre, 56100 - LORIENT.

LA CHARITE-SUR-LOIRE. Ville agréable « Perle de la Loire ». Philharmonie recher. de suite, musiciens amateurs et leur procurerait en priorité, dans une usine locale, les emplois de: tôlier, chaudronnier, tourneur, fraiseur. Logement assuré. Ecr. à M. PLOTIN, rue du Clos, LA CHARITE, 58. Avec C.V. détaillé.

Emploi manoeuvre mécanique générale, en vue spécialisation réservée à musicien jouant instrument harmonie, possédant permis conduire. Ecr. à M. Roger LOFFERON, Directeur Harmonie, 91, rue de la République, 91150 ETAMPES. URGENT.

L'Harmonie - 1ère div. d'une agréable ville de Savoie, 18.000 hab. rech. musiciens amateurs jouant trombone, basses, contre-basse. Toute demande d'emploi, dans tous les corps de métier sera étudiée avec bienveillance. Possibilité logement. Ecr. M. Ed. CESARI, 15, rue Ripaille, 73200 ALBERTVILLE.

CONCOURS

Un concours pour une place de cor d'Harmonie sédentaire aura lieu à la Musique de la Flotte de TOULON courant mars 1974. Les musiciens intéressés sont priés d'adresser leur candidature et leurs références à M. JANSSEN, Chef de la Musique de la Flotte de Toulon, DCA ST-ELME, 83300 - TOULON-NAVAL.

DEMANDES D'EMPLOIS

TROMPETTISTE professionnel. Licence enseignement et concert Ecole norm. Sup. de Mus. de Paris. Références d'enseignement et de soliste ch. place province. Ecrire au journ. s/n° 96 qui transm.

Saxophoniste, sérieuses références, cherche emploi appareilier garde-champêtre ou autre, région indiff. Ecr. à M. Guy PHILIPPE, 30, rue d'Ammerschwihl, 68310 WITTELSEIM.

MUSIQUE MILITAIRE

Musicien désirant faire son service militaire en Outre-Mer. Ecr. au chef de Musique du TFAI, en garnison à DJIBOUTI, SP 85.019.

OCCASIONS

EXCEPTIONNELLE: Orgue électronique Thomas « Européen » acheté le 1er septembre 1973. Deux claviers 6 sons diff. chaque main, batterie-base. Valeur 4.300 F. Vente: 3.500 F. Tél. 497.36.70 de 9 à 17 h.; 498.00.67 à partir de 18 h. 30.

Recherchons instruments de musique cuivres et anches d'occasion: contacter et faire offre à M. Robert BONUE, Chef de Musique de la LYRE DE LA DIEUC, Mairie de SOMMEDIÈVE, 55220 - SOUILLY.

Recherchons d'occasion 3 saxo alto et soprano. Union Musicale de MAUZE-THOUARSAIS 79100.

Vente d'un ORGUE électrostatique, modèle « Eglise ». Marque DE-REUX. Ecr. Mme Jeanne-Marie LARUELLE, 5, rue Dupin, 75006 PARIS, ou tél. 222.95.61 - 225.17.21 (9 h 30 à 18 h 30).

Recherche tous instruments de musique. M. René TUVÉRI, 3, rue Eugène-Jumin, 75019 - PARIS. Tél. 206.09.61.

DIVERS

Cours particuliers de solfège, piano, guitare. Progrès rapides. Club des Auteurs, 167, rue du Temple, PARIS-3ème. Tél. 387 30.19.

Etes-vous des Auteurs Compositeurs? Le Club, 167, rue du Temple, PARIS-3ème, peut mettre la musique à vos textes, faire la partition de piano de vos mélodies, relevée d'après enregistrement sur minicassette ou bande magnétique. (J. timbre rép.).

Confiez vos travaux harmonisation, orchestration, à un spécialiste. Devis sur présentation manuscrit. F.P. LOUP, Roquefort-les-Pins, Alpes - Maritimes). Timbre réponse.

GRAVURE DE DISQUES - REPIQUAGE 78 T. sur microsillons ou bande magnétique avec correction de gravure. ENREGISTREMENT - PRESSAGE. Tél. 272.99.92. AUDITORIUM 2, 175, rue du Temple, PARIS - 75003.

Pour la Ste-Cécile, pour vos concerts en salle ou en plein air « LAMENTO » de F.P. LOUP. Aux Editions Robert MARTIN, MACON.

EXAMENS FÉDÉRAUX 74

ERRATA

Lire pour le VIOLON : Préparatoire 1ère année : CONCERTINO pour le 1er âge de André AMELLER, (Editions Lemoine). Préparatoire 2ème année : SIMPLEMENT de Serge LANCEN (Editions Chapelle) et non Billaudot. Élémentaire 2ème année : L'OISEAU de H. FEVRIER aux éditions Combre (et non Chapelle). Moyen 2ème année : CONCERTINO No 5 de HECK (Editions Combre). VIOLONCELLE : 1 Remplacer la pièce de Cornélis Liégeois par le 2ème mouvement (andantino) du 2ème Concertino en ut maj. de J.-B. Bréval, révision Feuillard. Editions DELRIEU. 2. Dans « La Fête au Pays d'Auge »

de Marcel Dautremet (division supérieure) ne pas jouer le texte de la coupure. Pour le PIANO : Préparatoire 1ère année : ONDINE, de PEYSSIES (Editions DELRIEU) doit être joué à 4 temps et non à C barré. Pour le COR : Préparatoire 1ère année : RONDO de AMELLER aux Editions Schott et non (Martin). Pour le SAXHORN-BASSE : Moyen 1ère année : SOLO de CONCOURS de L. WURMSER aux Editions Billaudot (et non Martin). Moyen 2ème année : LEGENDE de NIVERD aux Editions Billaudot (et non Martin).

Les Editions Robert MARTIN

106, La Coupée 71009 Charnay-lès-Mâcon

fournissent tous les morceaux imposés dans

les examens de la C.M.F.

PALMARES DES SOCIÉTÉS : POUR TOUCY

Ont versé pour les travaux d'aménagement

Harmonie Municipale de Vichy : 200 F

Harmonie de Rosny-sous-Bois : 100 F

FÉDÉRATIONS RÉGIONALES

Les articles de cette rubrique sont insérés sous la responsabilité du président de chaque Fédération.

AISNE

Fête de Sainte-Cécile à l'Harmonie de Laon

Dès 10 h. 30, l'Harmonie Municipale réunie au grand complet dans la salle de répétitions au Conservatoire, accueillait les personnalités venues se joindre à elle.

Après que M. Roger Thirault ait, par quelques mots, incité au recueillement, M. Guy Sabatier Maire de Laon, président, fleurissait la stèle et la plaque commémorant le souvenir des musiciens disparus.

Cérémonie simple et de classe. A 11 h 15, commençait un office religieux auquel participait l'Orchestre Harmono-Symphonique. Tout d'abord, M. Charles Lefebvre, professeur de trompette au Conservatoire, exécutait accompagné de Mlle Marie Ducrot, organiste titulaire de la Cathédrale, une brillante pièce de Purcell.

Dès l'arrivée du cortège officiel, l'orchestre harmono-symphonique exécuta, sous la direction de Roger Thirault, « Les feux d'artifices royaux » de Haendel, puis ce furent successivement :

— la suite « Jole et Lumière » de Charles Jay ;

— « Panis Angelicus » de César Franck dans une transcription de Roger Thirault, pour un orchestre harmono-symphonique.

A la fin de la messe, l'Orchestre Harmono-Symphonique de Laon devait interpréter « le Canon sur une basse obscurie » de Pachelbel, œuvre qui mit à contribution tous les pupitres de la brillante phalange Laonnaise.

Au cours de l'office, M. le doyen Nicolas devait parler des différents rôles de la musique, félicitait et remerciait les musiciens pour leur participation.

Après un défilé dans les rues du plateau effectué avec le concours de la Fanfare de Marches, M. Guy Sabatier, maire de Laon, recevait l'Harmonie Municipale dans les salons de la M.A.L.

Autour de MM. Sabatier et Thirault, se trouvaient M. JJ Roulot secrétaire général de la Préfecture représentant M. le Préfet Brunon, Robert Aumont, député, Marcel Davaine directeur départemental de la Jeunesse, des sports et des loisirs, sirs. Général Dechenes, commandant la 14ème Brigade et Commandant d'armes de Laon, Bailly, conseiller général, l'Abbé Nicolas doyen de la Cathédrale, Martinot et Ledoux, délégués de l'Harmonie Municipale, Denis Larquet, président du syndicat d'initiatives, le Commandant Renaud, Commandant la Gendarmerie de l'Aisne et son adjoint, le commandant Blanchard, Lefebvre, Directeur de la Caisse d'Épargne et de Prévoyance, Gauchet, Directeur du Crédit Foncier, Mulot, Président de la Maison des Jeunes et de la Culture, MM. les Maîtres-adjoints et les Conseillers Municipaux de Laon.

Au cours de ce vin d'honneur, dans la plus pure tradition champenoise, M. Guy Sabatier prenait la parole pour féliciter les musiciens de l'orchestre Harmono-Symphonique, de la Fanfare et le Directeur du Conservatoire Roger Thirault. « Messieurs, le Conseil Municipal est heureux, chaque année, à l'occasion de la Sainte-Cécile, d'accueillir l'Harmonie Municipale afin de lui témoigner sa sympathie et sa reconnaissance, son amitié et son estime.

Le 11 novembre dernier, M. Pierre Brunon, Préfet de l'Aisne, qui présidait les cérémonies de l'Armistice, entendait pour la 1ère fois l'harmonie municipale.

A l'issue de la cérémonie, il prononçait une phrase toute simple mais qui se suffisait à elle-même : « Quelle belle musique ! »

Vous ne pouviez recevoir un meilleur hommage du représentant du gouvernement.

Laon est devenu, grâce à vous, une ville importante, dont la réalisation musicale a très largement dépassé les limites de votre département, je dirais même que votre action a une influence directe sur toute la population.

M. Roger Thirault félicitait à son tour les musiciens Laonnais au service de la ville et de sa population.

M. JJ Roulot, au nom de M. le Préfet, s'associa à son tour aux félicitations apportées à l'Harmonie Municipale. Il devait dire combien, au cours de l'office religieux, la qualité de l'orchestre harmono-symphonique avait impressionné, et plus particulièrement dans l'œuvre de Pachelbel, où le travail des musiciens, pour arriver à ce résultat, avait vraisemblablement été aussi assidu que la Basse du Canon de Pachelbel.

M. Roulot, M. Brunon et moi-même avons été très heureux de vous accueillir dans nos salons, terminant nos discours en disant : « votre musique nous apporte la joie, la consolation et l'espoir ».

ALSACE

ALSACE (Dernières nouvelles d'Alsace du 27-11-73)

L'Harmonie de Bischheim et la Chorale strasbourgeoise au Palais des Fêtes : LA RECHERCHE D'UNE MUSIQUE POUR TOUS

Ouvrir un public, le plus large possible, à la musique, mais satisfaire également l'exigence des mélomanes, rechercher sans cesse une qualité d'exécution irréprochable, tels sont les buts que poursuit l'Harmonie de Bischheim, et son chef, son animateur plutôt, Charles Dromson. Le concert annuel du Palais des Fêtes prend alors valeur de test et, pour les amateurs d'instruments à vent, de référence.

Techniquement, il sera désormais difficile à l'Harmonie de progresser du moins de façon spectaculaire, tant son équilibre, sa cohésion, son sens des nuances, sont élevés.

Cette marche en avant, que recherche Charles Dromson, et qui visiblement ne lui laisse pas de répit, pourra néanmoins s'exprimer dans la composition du répertoire. Les spécialistes savent combien ce dernier pose de problèmes, et de chausse-trappes. On a pu s'en rendre compte samedi soir. A niveau d'interprétation égal — c'est-à-dire excellent — un extrait de la Water music de Haendel sonne parfaitement, met en pleine valeur cuivres et bois, alors que l'andante de la 6ème symphonie de Beethoven, s'il constitue sur le plan de l'exécution un bel exploit, souffre indéniablement de l'absence des cordes. La musique d'harmonie se prête mieux à exprimer des atmosphères colorées que des sentiments graves.

« West side story », de Bernstein, et « Anatevka » de J. Bock, ont d'ailleurs prouvé qu'une telle musique a un avenir et un public prompt à s'enthousiasmer.

La chorale strasbourgeoise avait, cette année, préparé le concert en commun avec l'harmonie de Bischheim. Quatre interventions irréprochables, d'essence bien différente : Schubert, Schumann, Trenet et Reys. Trop peu, regretteront d'ailleurs, mais ne vaut-il pas mieux rester en pareil cas sur sa faim ? Les deux formations réunies ont en tout cas, sous la direction de René Maiter, conquis les spectateurs, venus très nombreux, avec deux maîtres des déplacements séduisants : Wagner et J. Strauss.

J. LOZI

CENTRE

CORREZE : TULLE : M. Roger DUBAT, Président de l'Union Départementale des Sociétés Musicales de la Corrèze et Vice-Président de la Fédération Musicale du Centre n'est plus.

C'est avec une grande stupeur et une profonde tristesse que nous avons appris la disparition de notre très cher ami Roger Dubat, directeur de l'école municipale de

musique et de l'Harmonie « Les Enfants de Tulle », président de l'Union Départementale des Sociétés Musicales de la Corrèze, vice-président de notre Fédération.

Ses obsèques se sont déroulées à Tulle le 2 novembre dernier à 11 h. Notre président fédéral, impérativement empêché, avait délégué pour le représenter, le Docteur Deffay, vice-président de la F.M.C. et président de l'Union Départementale des Sociétés musicales de la Creuse.

La Fédération Musicale du Centre déjà durement frappée en juin dernier, par la disparition de Paul Rollin, perd à nouveau, en la personne de Roger Dubat, un de ses meilleurs et éminents serviteurs. Cette perte sera profondément ressentie dans toute notre Fédération et plus particulièrement dans le département de la Corrèze où il avait œuvré avec tant d'efficacité.

En cette douloureuse circonstance nous adressons à Mme Roger Dubat et à la famille du défunt, nos sentiments de sincères affections et de vive sympathie.

A. B.

RECREATION : 9 septembre 1973 Festival départemental de musique

Depuis des années l'Union Musicale de la Creuse désirait que le Festival Départemental annuel ait lieu à Roches, petite commune de 650 habitants, qui, depuis 1928, a le mérite d'avoir créé et maintenu une société de musique, alors que tant de grosses localités n'y parviennent plus.

Ses sociétaires, petits artisans, cultivateurs, commerçants, sont de bons serviteurs de la musique populaire, mais l'exiguïté de leur petite commune, le manque de moyens matériels (pas de salle des fêtes) et financiers les avaient toujours fait reculer devant la responsabilité de l'organisation d'une manifestation musicale à laquelle pourtant ils n'étaient pas insensibles.

Or, cette petite commune possède également un lieu de pèlerinage, une bonne petite Sainte « Notre Dame de Bonne Espérance » à laquelle a été érigée une magnifique statue au sommet d'un monticule de beaux et solides rochers creusois avec, au pied, une chapelle.

Tous les ans un pèlerinage a lieu début septembre et cette année, après un excellent et commun accord entre la municipalité, le Comité des fêtes et le curé de la paroisse appuyé par le diocèse, il était décidé de fêter le même jour « Notre Dame de Bonne Espérance » et la Musique Creusoise.

Le temps fut au rendez-vous, à part une petite averse au début de la matinée.

Dans une première partie eu lieu, comme à l'habitude, la procession suivie par toutes les sociétés de musique, précédant la foule des pèlerins, ayant à sa tête Mgr l'Evêque de Limoges, venu présider cette belle cérémonie. Il dit la messe dans la petite chapelle pendant que l'éminente Musique de Dun-la-Pastourelle, sous la direction de son chef M. Auguste Poultrau, interpréta le programme suivant :

1) entrée : marche militaire de Tchakowsky; 2) Eglise : La Prière, Andante; 3) Offertoire : Post Musik de Richard Wagner; 4) Communions : « Les Beattitudes » choral de J.S. Bach; 5) Sortie : Les Dragons de Noailles, marche ancienne, de J. Semler-Collery.

Puis ce fut le retour du pèlerinage vers la localité.

Devant le monument aux morts se déroula la cérémonie officielle avec les sonneries rituelles et dépôt de gerbe, cérémonie clôturée par l'exécution de La Marseillaise.

Un vin d'honneur offert par la municipalité réunit ensuite tout le monde à la mairie.

M. le Maire remercia tous les participants et salua plus spécialement M. les Sénateurs Romaine et Moreigne, M. le Conseiller général Monteller, M. André Relin, président de la Fédération musicale du Centre, membre du bureau de la Confédération Musicale de France et Mgr Guiffet, évêque de Limoges, auquel il donna la parole. Celui-ci exprima sa satisfaction de voir le pèlerinage rehausser brillamment par la Fête de la Musique, cette dernière (la musique) ayant pris sa source à l'Eglise fut toujours bon ménage avec sa vieille amie.

Puis ce fut le tour du président André Relin qui, en adressant ses félicitations à tous, déclara qu'il était à la fois heureux et étonné de voir dans une aussi petite bourgade, tant d'animation et de désir de servir la musique populaire, insistant sur les difficultés de l'enseignement musical dans le milieu rural qui est pourtant, avec beaucoup de mérite, rebattu par les scolaires eux-mêmes; il souhaita aussi un aide plus large leur soit apportée dans l'avenir, si l'on veut sauver la vie des musiques dans nos campagnes et termina en espérant que l'école de la Confédération Musicale de France qui va s'ouvrir bientôt à Toucy, puisse rapidement former les éducateurs que nous attendons.

Vint le moment où déjeuner au Restaurant (qu'il faut vivement féliciter) réalisa des prodiges pour servir tous les participants dans de bonnes conditions et très rapidement.

Au début de l'après-midi, dans Roches en fête, sous un éclatant soleil d'automne, un court défilé réunit toutes les sociétés :

1) Société Musicale de Guéret (directeur Chambonot); 2) Les Echos de Jarnac (direction Chambonot); 3) Claque Municipale de Saint-Vaury (direction André Tourbier); 4) Fanfare Municipale de Bussière-Brunoise (direction Bour-

CHEFS DE MUSIQUE

du « Centre-Ouest » confiez-nous

vos REPARATIONS de
TOUS INSTRUMENTS CUIVRE ET BOIS
TRAVAIL GARANTI

Toutes fournitures d'instruments neufs et occasions
aux meilleurs prix — Grand choix

E^s DESCHAUX 79-NIORT

40, rue St-Jean Tél. : (48) 24.34-67

REGION BRETAGNE MEME MAISON A RENNES

9, rue de la Visitation — Tél. (99) 30.34.48

deau) ; 5) L'Espérance Dunoise (direction Auguste Poulteau) ; 6) Phil. harmonie de la Souterraine (direction Marcel Dubranle) ; 7) L'Espérance de Moutier-Malcard (direction Georges Plon) ; 8) Société Musicale de Bonnat (direction Roger Coindat) ; 9) L'Espérance de Roches (direction Marcel Assimon).

Chacune des sociétés, devant une assistance nombreuse, interpréta, sur un podium, deux morceaux de son choix.

Puis l'Harmonie Départementale de la Creuse, sous la direction de M. Georges Plon, faisait entendre : La Marche Consulaire à Marengo, Beaufort, La Creuse, ces deux derniers pas redoublés, chers au cœur des Creusois, puisqu'ils furent composés par Adolphe Jouannet, ancien fondateur de la Fédération Musicale du Centre, dont M. André Rollin au cours de son allocution du matin, avait rappelé le souvenir et l'action.

Ensuite, le Docteur Deffay, vice-président de la Fédération Musicale du Centre, président départemental et président de la Fanfare de Bonnat, remit à chaque société, au nom de la commune de Roches, un diplôme et une médaille commémorative.

Enfin cette belle journée de musique rurale, très réussie, se termina par une brillante et éfrvante Marsillaise prouvant, s'il en était besoin, qu'il faut encore croire à la vie de nos sociétés populaires de musique.

R. D.

CHARENTE

PAIX, JOIE, ESPERANCE

Musique et prière, réunies en une seule offrande, se sont élevées sous les voûtes de l'Eglise Saint-Jacques de Lhoumeau en ce dimanche 25 novembre 1973, jour choisi par la Lyre Municipale d'Angoulême pour fêter Sainte-Cécile, patronne des musiciens.

Lorsque M. le Chanoine Cazeneuve, curé de Saint-Jacques, entre dans le chœur, le grandiose et majestueux « cortège triomphal » — dû à la plume du très connu compositeur Roger Colteux — souligne la solennité du moment. Sous la talentueuse baguette de son auteur, ce morceau, par ses « forte » exprime la joie intérieure des nombreux fidèles qui s'apprêtent à assister à l'office divin.

A l'offrande c'est l'« Andante Religioso » — de Jules Semler-Collety — qui invite au recueillement, recueillement dont l'aboutissement normal est la communion des âmes.

Et c'est cette communion que « Supplication » — de Marcel Lasalmonie — exprime très bien. Dirigé par son auteur, ancien chef de la Musique Principale de la Légion Etrangère, ce morceau fait ressentir la joie et la paix intérieures qui habitent les âmes sereines.

A la fin de l'office et après avoir prié à leur manière, les musiciens

ont, eux-aussi, rendu grâce à Dieu en jouant, sous la direction de M. Colteux, la « Marche Solennelle » de Haendel.

Puis la nef s'est vidée lentement et le silence est revenu en ce lieu. Puisse Sainte-Cécile continuer à protéger nos musiciens, leur famille, nos sociétés de musique et nous rappeler — comme le dira tout à l'heure Me Chiron, maire d'Angoulême, que « l'homme n'est pas seulement un corps, il est une âme qui doit toujours chercher à s'élever ».

Naturellement, une fête de Sainte-Cécile ne serait pas complète sans le côté dîsons... profane d'une telle manifestation, et le traditionnel banquet, présidé par Me Chiron assisté de M. Fauconnet, Président de la Lyre, réunissant dans la très belle et spacieuse salle du « Logis de Luessac » les musiciens et leurs familles. Prenant la parole à l'issue du repas, M. Fauconnet — qui est aussi adjoint au Maire d'Angoulême — souhaita de voir se créer, au sein de la Société, une école populaire de musique, ce à quoi Me Chiron répondit qu'il en voyait tout aussi la nécessité et qu'il mettrait tout en œuvre pour réaliser ce souhait.

Puis M. Lasalmonie — que nous avons cité plus haut — conseiller technique de la Fédération de la Charente, prit la parole pour nous dire sa joie de se retrouver sur son sol natal après de longues années à la tête des musiques militaires dont la Musique Principale de la Légion Etrangère ; il nous dit aussi, sa joie d'accepter la proposition que lui fit M. Colteux ; celle de prendre les fonctions de Directeurs adjoint de la Lyre. Nul doute donc, qu'encaдрée par de si talentueuses baguettes, la Lyre ne puisse envisager l'avenir avec sérénité.

Enfin M. Colteux présenta son rapport technique et fit part à ses musiciens, de ses projets pour la saison prochaine, entre autres, celui de faire participer la Lyre à l'émission télévisée « Les Musiciens du Soir ». Souhaitons que ce projet — qui est aussi celui de M. Fauconnet — se réalisera malgré les difficultés dues aux obligations professionnelles des sociétaires.

En résumé, nous pouvons dire que la Lyre Municipale d'Angoulême, avait placé Sainte-Cécile 73 sous le signe de la Paix par son très beau concert spirituel, de la Joie par la réunion de notre grande famille musicale, de l'Espérance pour ses projets d'avenir.

Le point final de cette agréable tournée fut la remise, par Me Chiron, des récompenses ci-après :

Médaille d'Honneur des Sociétés Musicales et Chorales, décernée, par le Ministère des Affaires Culturelles à : M. Boyer Henri.

Récompenses décernées par la Confédération Musicale de France : Médaille d'or de chef à : M. Colteux Roger, pour 26 ans de direction ; Médaille des Vétérans avec Etoile, à : MM. Alanore Robert pour 58 ans de service ; Beaumont Lucien pour

BUFFET CRAMPON

16-20 Passage du Grand Cerf, Paris 2^e - Tél. : 488.88.78



Saxophones
Clarinettes
Hautbois
Cors Anglais
Bassons
Flûtes

58 ans de service ; Noullaud Isidore pour 58 ans de service.

Médaille des Vétérans à : M. Lagarde Henri pour 53 ans de service.

Médaille d'Argent à : MM. Coffin Gustave pour 30 ans de service ; Lamar Philippe pour 30 ans de service.

Médaille de Bronze à : M. Fauconnet Angel, pour services rendus à la Musique.

Récompense décernée par la Fédération Musicale de la Charente : Médaille Fédérale à : M. Fauconnet Angel, pour services rendus à la Musique.

Ensuite, nous entendîmes « Symphonies et Danses », de Rameau, dans un arrangement d'Oubradous, morceau qui fut joué par un ensemble de cinq jeunes musiciens formés par l'Ecole de Musique de l'Harmonie : flûte, Philippe Boulay ; hautbois, Guy Lathelize ; clarinette, Fabrice Conrad ; saxophone, Jean-Louis Cambedouzo ; basson, Sylviane Lathelize, sous la direction de M. Veran, sous-chef de l'harmonie et professeur à l'Ecole de Musique de l'Harmonie. Par leur parfaite exécution, ces jeunes musiciens firent nettement ressortir la valeur de l'enseignement de l'école et celle des professeurs. Ils furent chaleureusement applaudis.

Après une courte suspension, l'Harmonie joua une sélection sur « l'Opérette Trois Valses », d'Oscar Strauss, puis le « Menuet de l'Arlesienne », de Bizet. Ce dernier morceau, joué à la mémoire de M. Bourgeois, soliste à l'harmonie et professeur à l'école, décédé subitement le 9 août 1973, fut interprété avec émotion par les musiciens et particulièrement par les solistes, Mme Rolande Rapaud, élève de M. Bourgeois, et au saxophone-alto, M. Jean-Louis Cambedouzo.

Le « Boléro », de Blemant, fut ensuite parfaitement exécuté par l'harmonie et très apprécié par les auditeurs, qui purent se rendre compte de la valeur musicale du pupitre des clarinettes.

Ce fut alors le moment de la transmission du fanion d'honneur de la fédération.

M. Paul Pin, président fédéral, en une allocution aux termes choisis, dit sa satisfaction de ce qu'il venait d'entendre et félicita l'harmonie : son directeur, le Commandant Gallet, et son président, M. Vuilmet. Il remercia le maire et la municipalité de l'appui moral et matériel qu'ils apportent à l'harmonie et à son école de musique, et, à travers elles, à la cause de la musique populaire, et en témoignage de gratitude, remit la médaille d'honneur de la Confédération Musicale de France au maire, M. Lainat, et à M. Clochon, secrétaire général de la mairie.

Puis M. Pin, dans un exposé qui intéressa vivement les musiciens et les auditeurs, expliqua le fonctionnement et les buts de la fédération, ainsi que le sens symbolique du fanion fédéral, et en conclusion, il demanda aux auditeurs de se lever pendant la courte cérémonie de la transmission du fanion, qui fut ponctuée par les sonneries de la jeune section de tambours et clairons de l'harmonie.

Prenant le fanion des mains de M. Saint-Juvin, M. Pin le remit à M. Lainat, qui laissa le soin à M. Vuilmet de le confier aux jeunes musiciens qui en auront la garde.

Prenant la parole à son tour, M. Lainat dit combien il est satisfait des résultats obtenus par l'harmonie et son école de musique, et, après avoir exprimé ses regrets de l'absence de M. Gadonne, directeur honoraire de l'harmonie, actuellement hospitalisé, souhaita de le voir bientôt revenir parmi nous.

Puis il ajouta : « C'est avec la municipalité tout entière que je partage l'honneur que vous m'avez fait en me décernant la médaille d'honneur de la Confédération Mu-

ILE-DE-FRANCE

Club musical des P.T.T.

Le Club Musical des P.T.T. vous invite à assister à un (ou plusieurs) des concerts qu'il organise, conjointement avec la Société Symphonique et Chorale, dans le cadre d'une Semaine Musicale P.T.T.

Quatre concerts sont prévus, avec des programmes totalement différents.

Mardi 11 décembre, à 20 h. 45 : concert classique (Harmonie P.T.T. et Musique de chambre).

Mercredi 12 décembre, à 20 h. 45 : concert de musique de chambre (Société Symphonique).

Jeudi 13 décembre, à 20 h. 45 : soirée jazz (rock, folk, variétés).

Dimanche 16 décembre, à 15 h. : matinée début de siècle (1900 - 1930).

Location des places par correspondance adressée au Secrétaire du Club Musical des P.T.T., 181, av. de Choisy, Paris-13^eme, accompagnée d'un virement postal ou d'un mandat au C.C.P. du Club : 13 18 91 Paris. Participation aux frais : 5 F par place.

Renseignements sur les activités du club : (cours de solfège, cours instrumentaux, répétitions des formations). Téléphoner au Secrétaire : No 336.35.71.

PANTIN

Remise du fanion d'honneur de la Fédération à l'Harmonie municipale.

Le samedi 27 octobre 1973, le fanion d'honneur de la fédération a été remis solennellement à l'harmonie municipale de Pantin.

Détenu depuis un an par l'Amicale des Tambours et Clairons de Corbeil-Essonnes, le fanion a été apporté à Pantin par une importante délégation de cette société, conduite par son président, M. Saint-Juvin, et MM. Massuchetti et Duboz, membres actifs de l'Union départementale de l'Essonne et du Comité de la Fédération.

La cérémonie, placée sous la présidence effective de M. Lainat, maire de Pantin, s'est déroulée en présence de M. Paul Pin, président de la Fédération des sociétés musicales de l'Ile-de-France, et du Colonel Charollais, secrétaire général de la fédération et président de l'U.D. 93 (Seine-Saint-Denis). La municipalité était largement représentée et une nombreuse assistance garnissait la grande salle des fêtes.

L'Harmonie de Pantin, classée en Division Supérieure A et composée exclusivement de 70 musiciens amateurs, était dirigée par son chef, le Commandant Gallet, ancien chef de la Musique de l'Air.

Le programme débuta par « La Fille du Régiment », pas redoublé avec tambours et clairons, de Donizetti. Puis ce fut « Richard Wallace », marche de Solenniel, suivie de « l'Ouverture de Tannhäuser », de Rossini.



fanfares et harmonies

WELTKLANG





Buffet-Crampon

REPRÉSENTANT
EXCLUSIF

18-20 Passage du Grand Cerf / PARIS 2^e / Tél. : 488.88.78

LES DRAPEAUX
POUR
SOCIÉTÉS
MAYRIES
MUSICALES

AS ROBERT
TAIN (DROITE)

INSIGNES
FLÈUETTES
ET TOUTES ARTICLES
POUR FÊTES

siclé de France, et aussi avec mes prédécesseurs, dont le regretté Jean Lohve, car tous et toujours nous avons soutenu les activités de notre harmonie et de son école.

Et l'harmonie termina cette belle soirée en jouant « Tonnerre et Eclairs », de Johann Strauss, et « Hardi Pantin en avant ! », de C. Maréchal, qui fut, pendant de longues années, un directeur remarquable de l'harmonie municipale.

Le vin d'honneur offert, après le concert, par l'harmonie à ses membres et à ses invités, fit ressortir l'excellente tenue et la bonne ambiance familiale qui régnent au sein de cette belle société.

Concert de l'Orchestre d'Accordéons de Paris

En ce milieu de septembre 1973, l'Orchestre d'accordéons de Paris, que dirige avec sa haute autorité notre ami Etienne Lorin, nous offrit son premier concert de rentrée, en la salle des Cheminots, rue Traversière, près de la gare de Lyon.

Cette soirée nous permit d'entendre non seulement le brillant ensemble accordéonistique que nous connaissons, toujours fidèle à sa grande réputation, mais aussi d'apprécier le beau talent d'un soliste étranger, un Tchecoslovaque, Ivan Koval, grand virtuose de l'accordéon, qui se produisit pour la première fois devant un public parisien. Les auditeurs ne lui ménagèrent point leurs applaudissements.

A la fin de la première partie du concert, Michel Labrot, 1er prix du concours d'excellence de la C.M.F. et Michel Lorin, 1er prix du conservatoire national supérieur de musique de Paris, remportèrent eux aussi un grand succès dans un duo pour accordéon et percussions.

Parmi les nombreuses personnalités présentes, on remarquait MM. Emmanuel Robert, directeur à l'O.R.T.F.; Paul Durand, membre du conseil d'administration de la S.A.C.E.M.; Serge Laucen, premier grand prix de Rome; Paul Pia, président de la fédération des sociétés musicales de l'Ile-de-France; Francis Lebecq, président de l'Union nationale des Accordéonistes de France; Désiré Dondoyne, chef de la Musique des Gardiens de la Paix, etc.

Je profite de cet article pour signaler à nos lecteurs que l'Orchestre d'accordéons de Paris a son siège en l'Ecole de Musique Paul Beuscher, 17 bis, rue Froment, tout près de la place de la Bastille. Dirigée par le Maître Etienne Lorin, bien connu dans le milieu musical parisien, cette école comporte non seulement une importante classe d'accordéons pépinière de l'O.A.P., mais aussi des classes de piano, flûte, clarinette, saxophone, guitare, batterie et, bien entendu, solfège.

Nous félicitons vivement Etienne Lorin et tous ses professeurs pour les excellents résultats qu'ils obtiennent et pour la remarquable tenue artistique de cette soirée du 18 septembre dernier.

Capitaine F. BOYER.

LOIRE ET HAUTE-LOIRE

Assemblée générale des fifres roannais

La musique mène à tout et surtout à l'unité. Cette évidence est particulièrement marquée chez les FIFRES ROANNAIS, société qu'animant depuis de longues années le président Thomas, le directeur Clair et un dévoué comité.

La saison écoulée fut évoquée ce dimanche, 14 octobre, au cours de l'assemblée générale en présence d'une très nombreuse assistance, le quorum largement dépassé dénotant déjà un certain esprit au sein de la société.

Dans son rapport moral le secrétaire énumère les 18 sorties effectuées cette année, par la société, depuis les fêtes de quartier jusqu'aux concours et festivals musicaux. Le secrétaire rappelle les succès remportés par les FIFRES au concours international de batterie-fanfare à Bourges où ils glanèrent trois premiers prix et la coupe « Le Berry ». Il énumère les résultats obtenus par 17 jeunes fifres aux examens organisés au sein de la société. Cinq d'entre eux ont passé avec succès le concours de la Fédération Loire-Haute-Loire, il s'agit de : Noël Roger, Malinès Louis et Danton Christian en section clarinette; de Baverdy Daniel en section clarinette et trompette; et de Raverdy Catherine en section clarinette basse.

Le trésorier, dans son compte rendu financier fait ressortir l'effort fait par la société et souligne les dépenses auxquelles elle a dû faire face cette année, pour l'achat d'instruments, de partitions et d'habillement.

Après le tour d'horizon du rapport moral et l'approbation de la trésorerie, le président Thomas adresse ses remerciements à tous les sociétés ainsi qu'à leurs chefs, pour leur travail et les résultats obtenus. Il remercie également les membres du conseil d'administration pour l'aide qu'ils ont apportée dans la gestion de la société. Il remercie également monsieur Montrossier, président honoraire, qui a tenu à être présent ce soir, ma les félicitations du président. Le directeur Roger Clair, s'estima très satisfait de l'ambiance et de l'esprit de camaraderie, qui régnent au sein de la société.

A l'issue de cette assemblée, il fut procédé au renouvellement du tiers sortant du conseil d'adminis-

tration : MM. Darbier J., Mottet P., Pélissier H., Verne J., et D. Bartolomé J. furent réélus, un nouveau membre fut également désigné, il s'agit de M. Putagnier R.

A l'issue de cette assemblée le conseil d'administration a procédé à l'élection de son bureau pour la saison 73-74 :

Président : Alphonse Thomas; Vice-Président : Maurice Puraveil; et Jules Verne; Secrétaire : Paul Deligne; Trésorier : Jean Darbier; Mottet; Secrétaire adjoints : Louis Trésorier adjoint : Guy Thomas; Le Secrétaire : Paul MOTTET

MIDI

ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES ZONES B DE LA FEDERATION MUSICALE DU MIDI

Répondant à l'invitation du Vice-Président de la Zone B, 31 sociétés groupant 885 musiciens amateurs étaient représentées à l'Assemblée Générale qui s'est tenue samedi 20 novembre à 14 h au Palais des Congrès de Béziers (Salle Injalbert).

De nombreux chefs de fanfares, cliques, batteries, harmonies, plectres, moniteurs de majorettes et éducateurs avaient tenu à assister à cette importante réunion.

M. Honoré Dejean présidait la séance assisté de son adjoint M. Faure membre du Comité Directeur. Il ouvrit la séance en excusant l'absence de M. André Sarzi, président fédéral, de M. René Portes, Secrétaire Général, et Michamp Trésorier appelés à une réunion au siège de la Confédération Musicale de France. Il souhaita la bienvenue aux nouveaux participants appelés à remplacer au sein de leurs comités respectifs les musiciens qui nous ont quittés pendant l'année écoulée.

Après l'appel des sociétés et le dépôt des feuilles de renseignements à M. Faure, les représentants des sociétés : président, directeur ou trésorier ont évoqué leurs problèmes respectifs :

Prisrent successivement la parole : M. Diez Michel de la Fanfare « L'Espérance » de Béziers; M. Chaussoy Jean de l'Harmonie de Thézan-les-Béziers;

M. Galtier Albert de l'Harmonie de Bédarieux; M. Vallet Gérard des Majorettes « Les Glycines » de Lespignan; M. Bravo Manuel de la Fanfare « Le Réveil » de Murviel-les-Béziers; M. Fabre Jean de l'Harmonie de Cazouls-les-Béziers;

M. Liguory André des Majorettes et Fanfare « Les Etoiles du Rail » SNCF Béziers;

Mme Fargas Marie, Présidente du Groupe « Les Majorettes Biterroises »;

M. Ponsonnalle Pierre de la Fanfare « L'Echo Biterrois ».

M. Tort Félix, secrétaire adjoint de la Fédération demanda aux Secrétaires des Sociétés de retirer le livret Fédéral ou déposer une nouvelle demande en cas de Mutation.

Dans son compte rendu moral le Président Dejean informa les membres des démarches effectuées; il donna connaissance du nombre des élèves qui se sont présentés aux examens fédéraux. Il incita les sociétés à présenter un plus grand nombre d'élèves et fit savoir que les PV d'examens fédéraux devaient parvenir au secrétaire général le 30 juin dernier délai.

Le président a souligné l'effort des sociétés pour intéresser les jeunes à la musique par l'effort des élèves aux examens qui ont permis un classement technique des formations. M. Dejean demanda avec instance de vouloir bien s'intéresser aux stages de formation d'animateurs musicaux et de futurs chefs. Le président rappela les décisions du dernier congrès de la Fédération à Perpignan en ce qui concerne l'augmentation de l'abonnement du journal confédéral et de la cotisation à la C.M.F. Ce service est assuré par M. Michamp Lucien, trésorier de la Fédération.

La séance se terminait par un échange de vue très animé sur les orientations à prendre pour attirer et intéresser la jeunesse à la musique, regrettant que les pouvoirs publics ne fassent pas plus d'efforts pour les sociétés populaires de musique qui sont les seules à faire naître et à développer le sentiment musical que les crédits dérogés soient mal répartis entre le sport et la musique. M. Dejean demanda à tous de se mobiliser de se grouper pour devenir meilleur et son appel est apprécié des auditeurs qui ne lui ménagèrent pas leurs applaudissements.

Assemblée générale de l'Union départementale des Sociétés musicales des Pyrénées-Orientales.

Les sociétés musicales et chorales ayant leur siège dans le département des Pyrénées-Orientales et affiliées à la Fédération des sociétés musicales du Midi, elle-même affiliée à la Confédération Musicale de France, ont été convoquées en assemblée générale au siège de l'harmonie municipale de Perpignan, le dimanche 4 novembre 1973, à 10 h, sous la présidence de Monsieur Michel Peus, vice-président de la Fédération du Midi, délégué pour le département des Pyrénées-Orientales.

Etaient représentés à cette assemblée : l'Harmonie municipale de Perpignan, par son directeur, Monsieur Michel Peus, et son secrétaire, Monsieur Colomès; la Chorale des Cantayres Catalans, par son directeur, Monsieur Albert Sibude; le Réveil Laurentin, de Saint-Laurent-de-Cerdans, par son président, Monsieur Jean-Pierre Pons; son trésorier, Monsieur Tixador, et son secré-

taire adjoint, Monsieur Ribes; l'Orphéon de Rivesaltes, par son directeur, Monsieur Louis Sibude; l'Estudiantina d'Ile-sur-Têt, par son président, Monsieur Raymond Aujaleu, et par son directeur, Monsieur Lafon.

Etaient excusés les représentants de la Clique-Fanfare de Céret et de l'Harmonie de Maury.

Etaient en outre représentées les sociétés non encore affiliées à la Fédération, mais invitées à y prendre place : l'Entente Banyuls-sur-Mer-Port-Vendres, par son président, Monsieur Pierre Darner, et son directeur, Monsieur Pascal Balthas; la Clique-Harmonie de Saint-Estève, par son président, Monsieur François Comès, et son directeur, Monsieur Auguste Vila; la Lyre de Rivesaltes, par son président, Monsieur Antoine Cadène, et son directeur, Monsieur Berdaguer; la Clique de Saint-Laurent-de-la-Salanque, par son directeur, Monsieur Jean Joubé, et son trésorier, Monsieur André Terrado.

Monsieur Michel Peus a présidé les débats en la présence de Monsieur André Moureaux, trésorier adjoint de la Fédération du Midi, et a rappelé que les statuts de l'Union départementale, qui ont été approuvés lors de la précédente assemblée générale, ont été déposés régulièrement à la Préfecture et que l'Union est désormais en mesure de remplir sa mission de rapprochement des sociétés et de coordination de leurs efforts dans toute la mesure où les démarches entreprises pour constituer des ressources financières pourront aboutir.

Plusieurs manifestations collectives ont été organisées avec les moyens disponibles au cours de l'année écoulée et les délégués présents ont exprimé l'espoir que cette activité soit poursuivie au cours des saisons à venir pour le plus grand bien des sociétés musicales et chorales de la région roussillonnaise.

Le principe d'un congrès départemental qui devra se tenir en mai 1974 dans une localité à choisir a été adopté.

Messieurs Peus et Moureaux ont répondu aux questions qui leur ont été posées par les délégués des sociétés à propos des diverses difficultés d'ordre administratif qui sont du ressort de la Fédération du Midi.

Le bureau provisoire de l'Union départementale a été maintenu en fonctions et se trouve constitué comme suit :

Président, Monsieur Michel Peus, assisté comme vice-présidents de Monsieur Sébastien Verges, président des Cantayres Catalans; Monsieur Marcel Monet, président de l'Orphéon de Rivesaltes; Monsieur Henri Torrent, président de l'Harmonie de Maury; Monsieur Jean-Pierre Laurentin, président de l'Estudiantina d'Ile-sur-Têt, et de Monsieur le Président de la Clique-Fanfare de Céret, Trésorier : Monsieur Sibude; trésorier adjoint : M. Sibude. Monsieur Moureaux a accepté de conserver les fonctions de secrétaire.

Les délégués se sont séparés avec la satisfaction d'avoir sérieusement entrepris un travail collectif dont il est permis d'espérer qu'il améliorera le sort des sociétés groupées dans l'Union départementale.

SOMMIERES

Les Amis de la Musique « Nos Espoirs » - Compte rendu de l'assemblée générale du 30 octobre 1973.

Ce mardi 30-10-73, à eu lieu, salle municipale, rue Taillade, l'Assemblée générale de la société « Les Amis de la Musique - Nos Espoirs », en présence de M. Cerret, adjoint, représentant la municipalité.

La présidence, en exercice, ouvre la séance par quelques mots de bienvenue aux membres présents et donne la parole à l'animateur qui procède à la lecture des rapports d'activités, financier et moral de la saison écoulée.

Des propositions diverses sont controversées au cours d'entretiens animés.

L'intervention de M. Cerret ramène le calme et, sur proposition de l'animateur s'appuyant sur les articles 9 et 17 des statuts, comme le conseil d'administration n'a pas été renouvelé depuis 2 ans et que des mutations se sont produites, un nouveau conseil est élu à l'unanimité moins trois voix. Il comprend désormais 16 membres statutaires et 4 suppléants.

A l'issue de la séance, le nouveau conseil procède à l'élection de son bureau. Sont élus :

Président : M. Hoppe, 13, rue Antonin-Paris, Sommières; vice-président (majorettes) : M. Couret, Garigouille-Algues-Vives; vice-président (folklore) : Mme Peyriat, rue Emilien-Dumas, Sommières; secrétaire : Mlle Boudon, 13, Grande-Rue, Sommières; trésorier : M. Gallibert, route de Salsines, Sommières; directeur musical : M. Souche, 8, rue Puit-du-Roule, Nîmes.

Membres du conseil d'administration : Mmes Goulon, Barreto, Raze, Bonnacchi, Gauthier, M. Giraud, Mmes Banuls, Galzin, M. Grandjeu, Mmes Coulon, Forner, Maury, Creissent, Cocher, Gauthier, M. Hoppé, Mme Peyriat, M. Couret, Mlle Boudon.

Etaient absents mais avaient donné pouvoirs de vote : MM. Oranier, Giraud, Mmes Banuls Galzin, M. Gallibert.

Les majorettes avec leur fanfare sont allées cette saison : 5 mai : au Cares, près de Montpellier. 10 juin : à Garon. 16 juin : à Boisseron. 20 juin : aux Arènes de Sommières. 6 juillet : à G.K. Couval, près de Couzes-les-Pins. 8 juillet : à La Seyne-sur-Mer. 13 juillet : à Sommières (traite aux flambeaux). 21 juillet : à Honn-de-Venise. 21 juillet : à St-André-Sangonais.

2 août : aux Arènes de Sommières. 15 août : à Callose-de-Segura (Espagne). 18 août : à Callose-de-Segura (Espagne).

20 août : à Pomplignan. 2 septembre : à Sauve. 9 septembre : à Bagnols-sur-Dèze (2 coupes). 16 septembre : à Aiguës-Vives. 30 septembre : aux Arènes de Sommières.

Le folklore, quant à lui, est allé : 6 mai : au CRES. 13 juin : à Boisseron. 1er juillet : à Sommières (messe provinciale).

7 juillet : aux Arènes de Sommières. 13 juillet : à Sommières (traite aux flambeaux). 17 juillet : à Calvisson. 21 juillet : à St-André-le-Sangonais. 22 juillet : à Sommières (galerie Farnasse).

29 juillet : aux Arènes de Sommières. 5 août : à St-Chely-d'Apcher. 30 août : à Sommières (galerie Farnasse).

2 septembre : à Sauve. 16 septembre : à Villeneuve-les-Avignon (médaille). 23 septembre : à Sommières (galerie Farnasse).

30 septembre : aux Arènes de Sommières.

Soit 15 sorties, alors que de l'avis de M. Renard, président des groupes folkloriques du Gard, beaucoup de sociétés folkloriques plus anciennes n'ont pas eu autant d'activités cette saison.

Une sortie est prévue le 3 janvier 1974, au Cercle des Officiers de Garnison à Nîmes, à l'occasion du tirage des rois des membres de la Légion d'Honneur du département du Gard.

NORMANDIE

REUNION DU COMITE LE 21 OCTOBRE 1973

Le 21 octobre 1973 à 9 h 30, s'est réunie à l'Hôtel de Ville d'Argentan le Comité de la Fédération Régionale des Sociétés Musicales de Normandie.

Etaient présents : MM. Chaplain, président; Angot, vice-président général; secrétaire général: Peret, vice-président de la Fédération Régionale, Président de l'Union Départementale d'Eure-et-Loir; Bellis, Vice-président pour le Calvados; Lion, Vice-Président pour l'Eure; Baudot, Petit, Muckens-turm, représentant le département du Calvados; Koch, Vice-président représentant le département de la Manche; Jeandel, représentant le département de l'Eure; Maugrain, représentant le département d'Eure-et-Loir; Caron et Capard, représentant le département de la Seine-Maritime; Bouny et Ougier, représentant le département de l'Orne.

Etaient excusés : MM. Pollin, vice-président de Rouen; Decugis du Havre; Doussé de Vire; Couture de Dieppe; Dupoux de Valognes; Cordier de Chartres.

Etaient absents : MM. Dzleria de Coutances; Burel de Louviers. Monsieur Bouny assure le secrétariat de la réunion.

Le Président remercie les membres du Comité d'avoir bien voulu répondre à son invitation pour la réunion de ce jour. Il remercie tout particulièrement ceux qui ont effectué un long déplacement. Le Président propose pour les réunions futures qu'elles aient lieu à tour de rôle dans chaque département formant la Fédération Régionale, ceci pour éviter à certains membres, de par leur éloignement, un kilométrage excessif. Cette proposition que recolt l'agrément des membres présents, rejoint ce que M. Anne, avait proposé au Congrès de Chat-audain et qui ne recut qu'un accueil plutôt décevant.

M. Chaplain informe le Comité, du travail entrepris depuis qu'il assume effectivement les fonctions de Président; Envoi de plusieurs circulaires et d'un questionnaire pour connaître l'activité de toutes les Sociétés; préparation des dossiers de demande de subvention pour les Préfectures; Courrier près des Délégués Régionaux des Affaires Culturelles de Rouen et Caen; compte rendu de la réunion à Dieppe par les responsables du département de Seine-Maritime, réunion qui a apporté un résultat excellent puisqu'une union départementale va être créée incessamment.

Le président fait un court exposé sur la constitution des Comités Sociaux et Culturels, en respectant que la Confédération Musicale n'ait pas pris des dispositions elle-même près des Préfets Régionaux pour tenter d'avoir des représentations dans quelques régions.

A l'unanimité des présents, il est envisagé de créer des Unions Départementales, lesquelles seront groupées au sein de la Fédération Régionale. Cette création permettra des relations plus étroites entre toutes les sociétés et avec la Fédération Régionale. A cette question présentée par M. Anne et répétée lors des précédents congrès, seules souscrit, jusqu'à présent, le département d'Eure-et-Loir.

M. Chaplain fait état des démarches entreprises près des Maires de Fiers (Orne) et Falaise (Calvados) pour le recrutement de Délégués Professionnels et la création d'écoles de musique. Les entretiens ont permis d'espérer un résultat favorable.

Le président indique que pour les prochains congrès, un ordre du jour sera établi et il souhaite que les membres du comité puissent émettre des suggestions et interve-

nir pour apporter des informations d'intérêt général. Il espère que les congressistes seront nombreux et participeront aux débats.

Le lieu du prochain congrès et la date sont évoqués. Ce serait en mars à Rouen. Le Comité est d'accord. Une demande officielle sera faite au maire.

Un rapide exposé est fait sur les subventions municipales allouées aux Sociétés, sur les rapports avec la Presse, à qui il doit être demandé un effort pour faire connaître les manifestations musicales; une démarche sera faite par le Président près de la Direction Régionale de la Télévision pour que les manifestations musicales prennent place parmi les informations.

Une large discussion s'engage à propos des épreuves fédérales. Chacun reconnaît l'importance de ces épreuves dans le cadre de l'éducation musicale des élèves et des jeunes musiciens. Diverses suggestions sont proposées, mais ne donnant pas satisfaction. M. Bellis, responsable de l'organisation des épreuves, propose une réunion avec quelques membres du comité afin d'arrêter des dispositions satisfaisantes tant pour les Directeurs que pour les candidats. A l'unanimité, le Comité donne mandat à M. Bellis pour régler au mieux cette importante affaire.

Diverses questions sont traitées concernant notamment les interventions à faire près des parlementaires pour la défense de la Musique Populaire, la rétribution des chefs de Musique et des Professeurs auxiliaires, sur la fonction de Directeur d'Ecole de Musique, sur une aide éventuelle de la Fédération dans l'organisation des concours et festivals, sur les subventions départementales.

Des enseignements sont donnés sur les statuts de la Fédération Régionale, sur l'importance des Directeurs départementales de la Jeunesse et des Sports, vis-à-vis des Sociétés Sportives alors que les Directions Régionales des Affaires Culturelles ne s'intéressent pas aux Sociétés Musicales.

Il est décidé que le Congrès Fédéral aura lieu comme précédemment, tous les ans et non tous les deux ans.

Le Comité Fédéral aura une action plus large que par le passé. Ceci entraînera des frais de gestion plus importants. Il est donc décidé qu'à partir de l'année 1975, le prix des cotisations sera majoré, le prochain congrès en fixera le montant qui pourrait être le suivant : 3ème division 35 F 2ème division 50 F 1ère division 75 F Division supérieure et au-dessus 100 F

Désormais, le Trésorier de la Fédération dispose d'un compte bancaire ouvert, au nom de la Fédération, sous le numéro 4120078, à la Société Générale de Lisieux. Les comptes chèques postaux restent sans changement.

La séance est levée à 13 h. Pour extrait certifié conforme. Le Président.

DIEPPE

Grâce à l'Office Municipal des Fêtes de Dieppe, la Musique Municipale a pu organiser le 7 octobre dernier un festival restreint et une réunion départementale des sociétés adhérentes à la Fédération de Normandie.

Après la réception à la Mairie, par Monsieur Bourçois, conseiller général, maire de Dieppe, de M. Chaplain, président de la Fédération Musicale de Normandie, de M. Anne, président honoraire, des responsables des harmonies de Dieppe, de Lisieux et du Havre, ainsi que de tous les membres exécutants et de leurs familles, Monsieur Chaplain a pu exposer au Maire et aux personnalités présentes les difficultés rencontrées au sein des Sociétés Musicales dans l'ensemble, et en particulier celles des Sociétés Régionales.

Cet exposé devait faire l'objet d'un détail complet lors de la réunion de l'après-midi où étaient représentées de nombreuses Sociétés du département.

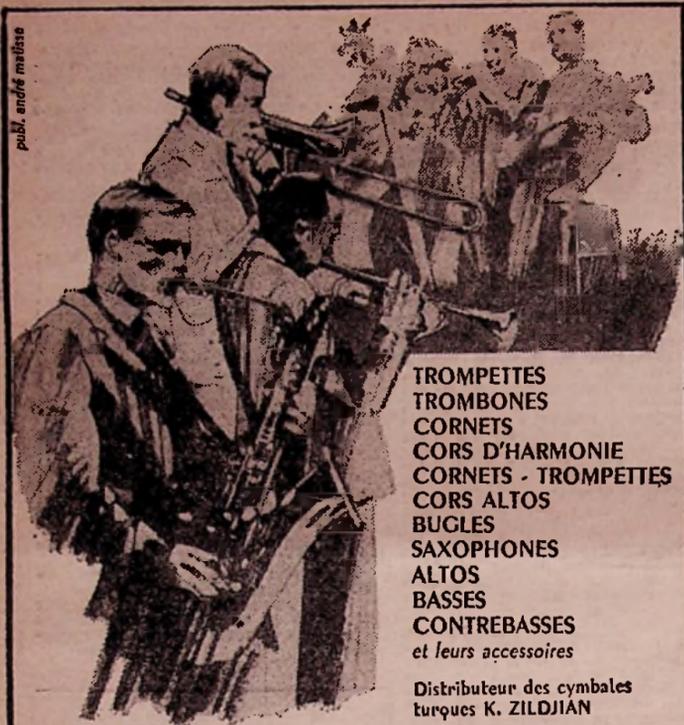
La Seine-Maritime trouve en effet à l'extrémité du secteur de la Fédération, et de ce fait en contact plus difficile avec ses dirigeants placés en Basse-Normandie.

Le nouveau président, mis en face de ces difficultés malgré sa récente élection, a tout à fait compris qu'une réorganisation était nécessaire, et immédiatement consulta la mise sur pied d'une Union Départementale, déjà préconisée depuis plusieurs années par M. Anne.

Le temps imparti ne permettant pas d'examiner d'autres problèmes il a immédiatement été décidé de mettre sur pied cette Union Départementale ont été désignés les futurs responsables dont les noms suivent :

Monsieur Pollin, vice-président fédéral pour le département de la Seine-Maritime, directeur de la Musique Municipale de Rouen; Monsieur Decugis, directeur de la Musique Municipale du Havre, membre du Bureau Fédéral; Monsieur Flutre, Président de l'Harmonie Municipale de Eu; Monsieur Fourquez, conseiller général secrétaire de la musique d'Argenteuil; Monsieur Brizoux, directeur de la musique de Forges-les-Bains; Monsieur Lazeis, responsable du groupe choral de Saint-Pierre-les-Elbeuf; Monsieur Caron, secrétaire de la musique municipale de Dieppe.

Cet ensemble après constitution d'un bureau, devra prendre contact avec les autorités compétentes afin d'obtenir des possibilités financiè-



**TROMPETTES
TROMBONES
CORNETS
CORS D'HARMONIE
CORNETS - TROMPETTES
CORS ALTOS
BUGLES
SAXOPHONES
ALTOS
BASSES
CONTREBASSES
et leurs accessoires**

Distributeur des cymbales turques K. ZILDJIAN

**Antoine Courtois
Paris**

instruments de qualité artistique

8 RUE DE NANCY - PARIS 10^e - TÉL. 607.77.85

directeur R. Ponteau : « Marche héroïque No IV » de Schubert ; « Les Cloches de Corneville » de Planquette.

Fanfare de Pithiviers, directeur J. Capoulade : « Samson et Dalila » de C. Saint-Saëns ; « Danses hongroises Nos 5 et 6 » de J. Brahms.

Harmonie municipale de Vendôme, directeur Mounier : « Marche du Couronnement de la Muse » de G. Charpentier.

Union musicale de Romorantin, directeur R. Guillet : « Ballet de Faust » de R. Wagner ; « Marche du Tannhauser » de R. Wagner.

Le morceau d'ensemble dirigé par M. André Bouchet et la « Marsillaise » par M. Malet, secrétaire F.M.O.B., terminèrent cette fête de la musique.

MM. Guillbert, conseiller général ; Girard, maire de Malesherbes, et Malet (représentant la F.M.O.B. en l'absence de M. Cornichon, pour raison de santé) remettront médailles et diplômes aux sociétés participantes, avant qu'un vin d'honneur soit offert par la municipalité.

**ACTIVITES DES SOCIETES
OUCQUES**

La fanfare municipale d'Oucques poursuit sa remontée. En effet, tombée à une dizaine de membres en 1969, elle était en voie de dissolution ; mais avec le travail acharné de M. Lemaire, nouveau directeur, elle est en plein redressement, les résultats obtenus étant encourageants. La ville d'Oucques, déjà renommée par son carnaval annuel, se doit d'encourager cette société musicale qui devra lui faire honneur ainsi qu'à la population tout entière. Toute manifestation, quelle qu'elle soit ne peut se dérouler sans musique et il serait bien désagréable, nous dirions même honteux, qu'une ville comme Oucques, qui bénéficie de l'apport des musiques régionales pour son carnaval, ne possède elle-même une société musicale digne de ses fêtes. Espérons que la direction est dans de bonnes mains. Il suffit que tout le monde s'unisse, municipalité et population, pour que cette société redevienne ce qu'elle a été.

Nous avons assisté au concert donné le 23 juin au gymnase municipal. Nous avons remarqué la présence de M. Desautels, député. M. Badaire, maire d'Oucques et plusieurs conseillers municipaux.

Sous la direction du chef, M. Lemaire, les musiciens ont interprété avec la batterie « Le Solissonna », puis « Le Vase Saire », « Flets du Danube », « La Grange aux belles », « Les Allobroges », « Ah, si j'étais resté célibataire », « Le jour le plus long », « Ensemble », « Catschok », « Petite fleur » et « Avant les Cadets ». A noter la belle participation de M. Maurice Lepage, sous-directeur, dans la partie vocale de « Petite fleur » de Sidney Béchét, saluée par les applaudissements de l'assistance.

Très belle réussite de ce concert, montrant tout le travail effectué par tous, tous méritent nos compliments pour la qualité du concert offert aux habitants d'Oucques et à leurs amis.

**FESTIVAL DE NOGENT
SUR VERNISSON — 3 juin 1973**

L'Union Musicale de Nogent-sur-Vernisson a parfaitement réussi son festival. Les auditions des 13 sociétés participantes eurent lieu dans le cadre admirable du parc mis à sa disposition par MM. De Coëhorn, M. Meunier, Président se félicita de la présence de M. Triboul, maire, de M. le conseiller général et complimenta M. Rigot et Max, directeur de l'Union Musicale pour la réalisation de cette fête.

Les 13 sociétés participantes se sont montrées remarquables dans l'exécution de leur programme. Une mention spéciale doit être faite pour la perfection atteinte par la chorale de l'Ecole des Barres dans l'exécution de chœurs variés.

Tout ce qui concerne

L'HABILLEMENT

Adressez-vous à un SPECIALISTE

UNIFORMES COIFFURES CHEMISES

MAJORETTES

S.A. DENIAU-PIQUET 30, rue de Lisbonne PARIS-8^e
522-34-00

SUEVRES — 17 JUN 1973...

Festival organisé par l'Harmonie Municipale de Sèvres. Le festival débuta le matin par un concert donné par l'Union Musicale de Nogent-sur-Vernisson.

C'est dans le parc du château de Diziers, château du 15ème siècle, que se déroula ce festival présidé par M. Jean Chavigny, vice-président de la F.M.O.B. et Emile Cosson, maire de Sèvres. On nota la présence de tous les membres du conseil municipal ainsi que celle de plusieurs maires des communes voisines.

L'Union Musicale de Nogent-sur-Vernisson exécuta sous la direction de Max Rigot : « L'École Buissonnière », « Ouverture de Goltre et l'Echo de la Rochotte » défilé avec trompettes de Waël.

La Fanfare d'Orchaïse, directeur Marné Roger exécuta « Le songe du désert » fantaisie de J. Champel et le « Tannhauser » de G. Gadenne.

La Société Musicale de St-Dyé-sur-Loire, directeur Roger Thibault exécuta « La Grobie de Calypso » fantaisie par Amour de Dieu et « Fête Nuptiale » marche de Ciro Urbini.

La Société Musicale de Cravant, directeur Philippe Jean, exécuta : « L'Ouverture du voyage en Chine » de Bazin T. Bouchel et « Carrousel de Sydney » de Béchét ar. E. Roux. L'ensemble juniors du Val-de-Loire directrice Mme Fleury, tous jeunes musiciens (le plus âgé a 13 ans) ont été très applaudis avec « L'enfant au tambour » et un arrangement du Duo de Campanella.

La 2ème partie fut présidée par M. Rousseau, secrétaire de la F.M.O.B. La fanfare de trompettes « La Méroïse » directeur Cabourg Marcel surtit la 2ème partie avec « Perles Bizantines » de Gossez et « Sous les Burnous » de Gossez.

La Fanfare de la Chapelle St-Martin, directeur Fouteau Roger, interpréta « La marche héroïque de Schubert » et « Les cloches de Corneville » ar. E. Roux.

Enfin la fanfare des Vignerons de St Claude de Dray, directeur G. Racault termina par l'ouverture de Cimarosa « Le mariage secret » et une fantaisie de G. Allier, « Firenze ».

Le groupe des majorettes bissoises, capitaine Lili Rhodés, exécuta en intermèdes plusieurs numéros de danses qui obtinrent un très vif succès.

Le festival se clôtura par « Sans Peur » morceau d'ensemble et la Marsillaise.

PITHIVIERS — 17 JUN 1973

La fanfare de Pithiviers a organisé ce festival à l'occasion du centenaire de sa fondation dans le cadre magnifique du parc de l'Association St-Dominique malgré le dévouement des organisateurs, la publicité et le trop beau temps peut-être, le succès ne fut pas celui escompté.

Le programme musical devait donner pourtant satisfaction par le nombre et la qualité des participants.

L'alliance de Montargis, directeur Silver, exécuta « Danse Persanne » de Guilaud et « My Fair Lady » de F. Loewe.

Le Réveil Pithivériens, directeur Pierlot, « En avant les jeunes » et « Le Téméraire » « Le clocher de Dom-

ierre » « Ce n'est qu'un au revoir » et « Majorettes Blues » de Pierlot.

L'Harmonie Municipale de Beauvoisine-Rolande, directeur Raffard M.

« Aimer, boire et chanter » de J. Strauss, « Cocktail Jazz » de J. Raffard et « Sambre et Meuse » de Ranski.

La Clique Municipale de Pithiviers - Le - Vieil, directeur Ch. Gallié, « Les échos du Rosemont » de G. Pihet « Bacchus » de F. Pioup, « Salut au 85ème » de F. Pettit.

La Fanfare d'Outarville, Réveil Tourysien, directeur Chaurite et Bouchet, « Cherbourg » de André « St-Cyr » de J. Alazar et « Marche du 1er zouave » de J. Alazar. La société des trompettes « L'alouette » de Pithiviers, Directeur Calbourdin.

« La Nantaise » « Boureloux » valse et « Joyeux Retour » tous de Archaux.

Les trompes du musée de la chasse de Glen — diverses sonneries, Directeur J.-F. Girard.

La Société Musicale de St Jean de Braye, directeur F. Pettit, « Marche du Tannhauser » de Wagner, « Exodus » de E. Gold, « Aupade au camp » de Giraud.

Au cours de l'entracte, l'orchestre de Jazz Nouvelle Orléans Traditionnelle donna une audition fort appréciée.

La deuxième partie était assurée par le concert donné par « La sirène de Paris », sous la direction de André Delsarte avec le programme suivant :

« Symphonie pour les soupers du roi » de la Lande, « Orphée aux enfers » d'Offenbach « Le Cid » de Massenet, « Peter Schmitt » de C. Weber, « Kansas City » de Darling et « Fête Polonoise » de E. Chabrier.

Après le morceau d'ensemble « Le Joyeux trompette » sous la direction de M. Capoulade, M. Cavoizé, vice-président de la F.M.O.B. épingle la plaquette du centenaire, sur la banquette portée par M. Paris René, membre de la fanfare et du bureau F.M.O.B. et assisté de MM. Chaline et Capoulade, président et directeur.

Parmi les nombreuses autorités présentes : MM. Vigo, sous-préfet, Lambert, maire, Julien, Saillard, Bonneau, adjoints, Glibier, président de l'Union Commerciale, Poivier, Président du Comité des Fêtes, etc...

TRIGUERES — 24 juin 1973

L'Alliance Musicale de Triguères célébra le 25ème anniversaire de sa fondation en organisant un festival parfaitement réussi dans un décor naturel de verdure.

Après un défilé des divers points de la ville, les sociétés se dirigèrent vers le parc du festival où chaque société participante exécuta deux morceaux.

L'Union Musicale de Courtenay, « L'Invalide » de Gendre et « Clairon Boy » de Marlin.

L'Union Musicale de Nogent-sur-Vernisson, directeur Max Rigot : « L'École Buissonnière » et « Goltre et l'Echo de la Rochotte » de Waël.

Clique de la Maison des Jeunes de Chateaufort, directeur Cl. Raigneau : « Défilé des Fanfares » de Courtaud et « Le Téméraire » de Mougeot.

L'Amicale de Chatillon-Coligny : « Ah, si j'étais resté célibataire » Luxembourg et « Les mousquetaires » H. Salvador.

L'Espérance Selloise de Sello-sur-le-Bierd, directeur P. Noret : « Le Magdunals » de Langlois et « Sainte Barb' Polka » de Langlois.

Le Réveil de la Chaussée de Montargis, directeur P. Meunier : « Défilé des Bataillons » de Blémant et à l'Harmanauvillerskopf » de Courtaud.

L'Harmonie de Ladon, directeur J. Brochasson : « Feu d'artifice » de Bécud et « Granada » de La-Fa.

A la suite de ces auditions, nous avons remarqué la présence de MM. Belleteste, conseiller général, Caillon, maire de Triguères, plusieurs conseillers municipaux, M. Cimetièrre, secrétaire général de la F.M.O.B., M. Jean Gratien de Montargis, M. Cimetièrre remit aux quatre musiciens les plus anciens, médailles et diplômes, à M. Pierre Raoult, 25 années de service dont 16 de direction, Dechambre, Jean Martin et Marcel Martin pour également 25 années de musique.

Les sociétés se groupèrent ensuite pour exécuter le morceau d'ensemble « Toujours du cœur » de Angot et assurer divers concerts en plusieurs endroits de la ville.

CHAROST — 24 juin 1973

L'Etoile Charostaise organisait à Charost le festival des fanfares du Centre. Cette manifestation, placée sous la présidence de M. le Préfet du Cher, de M. Faye, vice-président de l'Union des Fanfares de France, de M. Avon, Président de la Fédération des Fanfares du Centre,

res et techniques permettant aux sociétés du département, de conserver un rang digne de leur valeur dans le contexte de la Fédération normale.

A l'issue de cette réunion constructive, une foule abondante assistait à un concert donné conjointement par les harmonies de Le Havre, Lisieux et Dieppe.

Plus de 200 musiciens étaient réunis pour une audition très appréciée, non seulement du public, mais aussi des nombreuses personnalités intéressées par les problèmes des musiques populaires.

Un effort important a été fait ce jour par les Dieppois pour permettre que les musiciens amateurs et leurs cadres, puissent retrouver l'aide morale et le réconfort qu'ils ont en droit d'attendre des pouvoirs publics et des mécènes.

PROGRAMME DU CONCERT :

HARMONIE DU HAVRE (Directeur M. Decugis) — Marche de la 2ème DB, Clowez — Fantasia, Sibellus ; Adagio, Albinoni ; Y a bon, J. Avignon ; Brazil, Barcosso ; Halifax, F. Ruelle.

HARMONIES DE LISIEUX ET DIEPPE REUNIES (Directeurs MM. Pettit et Ouvry) — Vienne reste Vienne, Schrammel ; Ouverture de Tancrède, Rossini ; La Fecla, Lacôme ; Le nouveau seigneur du village, Boieldieu ; Symphonie en ut, Gossec ; Vieux Camarades, Telke.

LE HAVRE

M. Hontschoote, né au Havre le 2 avril 1884 est certainement le Doyen de France des Directeurs de Société. — 90 ans dans quelques mois et toujours directeur de la Havraise Batterie-Fanfare depuis 1953 ! Son curriculum vitae est chargé et éloquent : depuis 1892, élève clairon à la Patrie Havraise dissoute en 1904, fondateur et directeur de la Revanche Havraise 1907 à 1953, devenue, après fusion Revanche Amicale Havraise et Jeunesse de Danton et enfin « La Havraise ». Toute sa vie a été, en dehors de la musique, émaillée de multiples activités post-scolaires : un volume ne suffirait pas à les relier en détails. Participation à de nombreux concours aux brillants résultats, fondateur de la Fédération des Sociétés Musicales du Havre et de la Région (aujourd'hui disparue).

Compositeur de plusieurs œuvres musicales dont certaines couronnées et détruites par les bombardements de septembre 1944. Sinistré total, il a depuis 1945, composé 96 nouvelles venues dans sa spécialité. Titulaire de toutes les décorations fédérales et confédérales de la médaille des Sociétés Musicales et Chorales, il est en outre Officier d'Académie, bénéficiaire de la grande médaille de bronze de la ville du Havre, de la Cravate et Croix de Commandeur du Mérite et Dévouement français et des récompenses de l'Union des Fanfares...

Nous ne pouvons qu'applaudir à l'activité de cet authentique vétérans qui peut servir de modèle à « nos jeunes ». Avec nos meilleurs vœux de longévité jusqu'au centenaire qui se devra d'être entouré d'une manifestation de reconnaissance sympathique... qui dit mieux ? M. Hontschoote habite 32, rue Bougainville, 76600-LE HAVRE.

ORLÉANAIS-BERRY

Un soleil magnifique participait à la réussite du festival fédéral organisé par la société musicale de Malesherbes, sous le patronage de la F.M.O.B. pour son 125ème anniversaire.

LEBLANC

LA MARQUE DES ARTISTES

75020 - 403, Rue des Pyrénées

Le matin eut lieu les différents concours où 283 candidats étaient inscrits.

Les sociétés étaient toutes réunies à 11 h 30. La « Lyre Argenteuse » exécuta la Marsillaise, et toutes les sociétés précédées des autorités et entraînées par « La Jeunesse Sportive de Bouleret » et « La Lyre Argenteuse » se rendirent au Monument aux Morts où sonneries réglementaires et Marsillaise furent exécutées.

Un soleil radieux accompagna à 14 h le défilé de toutes les sociétés. Au parc au château les 19 sociétés participantes exécutèrent 2 morceaux de leur choix : « La Sémillante », « Souvenir Rochelais », « Le Ramebois », « Dans la vallée », « Les clairons », « Légion Etrangère », « Le clairon favori », « Joyeux clairon », « Sonnez clairons », « Batez tambours », « Le Redoutable », « Les volontaires », « Hartmannvillekopf », « Brillants chasseurs », « Salut à Meaux », « Marche des enfants de troupe », « Marche de la 1ère Légion », « Le Téméraire », « La Savoyarde », « L'Armagnacaise », « Gloire au drapeau », « Les Echos de Bassens », « Défilé des tirailleurs », « Le Redoutable », « Vivent les Jeunes », « St-Cyr », « Vers le Bled », et pour terminer la Marche des Fédérations de l'Union.

Sociétés participantes : Fanfare de Fécamp, Batterie Municipale de Lormes, Batterie Municipale de Nevers, Union Musicale de la Ferté Imbault, Union Musicale de Fourchambault, Etoile Proletarienne de Mehun-sur-Yèvre, La Lyre Argenteuse, L'Union Musicale d'Aubigny-sur-Nère, L'Avenir de Bourges, Le Réveil d'Issoudun, Jeunesse Sportive de Bouleret, Fanfare Municipale Vierzonnaise, Union Musicale de Sancerre, Amicale Tournaise, Batterie Fanfare de Garchizy, Batterie Municipale de Bourges, Etoile Charostaise, Fanfare des Sapeurs-Pompiers de Déols et l'Harmonie Florentaise de St-Florent-sur-Cher.

Il est prévu que le festival 1974 soit organisé par l'Union Musicale de La Ferté-Imbault.

LUNAY — 1er Juillet 1973
La fanfare de Lunay organisait un festival à l'occasion du cinquantième de sa fondation.

Toute la population, répondant à l'appel de M. Lhuillier, maire, avait uni ses efforts pour recevoir les personnalités et sociétés musicales participant à ce festival.

M. Mounier, directeur de l'Harmonie de Vendôme, représentait la FMOB, effectua la remise des récompenses aux vieux musiciens et accrocha la médaille du cinquantième à la bannière de la Fanfare de Lunay.

Parallèlement on notait la présence de M. Langier, sous-préfet de Vendôme, M. Desanis, député, MM. Julien, Beaupetit et Girond, conseillers généraux et de nombreux maires des communes environnantes.

M. Lhuillier, maire de Lunay, fit l'historique de la fanfare et M. Langier exprima sa satisfaction, complimenta les organisateurs ainsi que tous les musiciens présents.

Le morceau d'ensemble « St-Cyr » et la Marsillaise sous la baguette de M. Lhuillier terminèrent ce festival parfaitement réussi.

Programme musical exécuté : L'Éveil de Souday, directeur M. Perigois ; « Tresseline » de Tremena ; « L'Écho de la Rochette » de Daibecq.

Union Musicale de Villiers-sur-Loir, directeur M. Bedu ; « Pavane pour une infante défunte » de Ravel ; « Moscova » de Menichetti.

Musique Municipale de Montoise-sur-Loir, directeur M. Nussbaum ; « Vieux Camarade » de C. Teskl ; « Les Cloches de Corneville » de l'Harmonie Municipale de Vendôme, P. Anquetin.

directeur M. Mounier ; « ouverture de Poète et Paysan » de Suppé ; « Marche du couronnement de la muse » de Charpentier ; « Marche de Rodesky » de Strauss.

Fanfare Municipale de Ternay, directeur M. Girault ; « Diane de Grammont » de A. Delbecq ; « La Montagne d'Argent » de Gaderme. L'Écho de la Braye de Savigny-sur-Braye, directeur M. Bernard ; « Ce bon vieux temps » de L. Delbecq ; « Monsieur de La Fayette », de Laurent ; « La fille du régiment » de Allier.

CONTRES — 1er JUILLET 1973. 600 musiciens, les majorettes Blésoises... et le soleil ont fait de ce festival une manifestation musicale parfaitement réussie.

La Fraternelle de Landes-le-Gaulois, directeur J. Deille ; « Arosa » de O. Tschuur ; « Le songe au désert » de Chambel.

La Fanfare de St-Roman, directeur R. Davaut ; « Sélection sur le Calif de Bagdad » de Boëldieu ; « Les Allabroges » de Champel.

La Lyre de Cour Cheverny, Directeur C. Ragot ; « Les murmures du Vallon » de F. Vivenot ; « La chanson de Lara » de R. Bourbon.

La Lyre de St-Aignan, directeur R. Marchand ; « Symphonie Pastorale » de Beethoven ; « Joyeux trompette » de Allier.

Parades des Majorettes Blésoises, Batteries « L'Éveil de Contres », directeur A. Julien ; « Défilé Fédéral » de Pacreau ; « Béré Rouge » de R. Gonté.

Union Musicale de Fougères, directeur B. Menager ; « Les Chènes du Plateau » de Gadenne ; « La Veuve Joyeuse » de F. Lehar.

Harmonie Municipale de Chartres, directeur M. Cordier ; « La princesse tragique » de C. d'iteux ; « Symphonie INC », de Gossec ; « A Tunis » de Borat ; « Finlandia » de Sibelius.

A l'issue de cet excellent programme les sociétés groupées interpréteront le morceau d'ensemble dirigé par M. Beaumont et la Marsillaise par M. Jean Chavigny, vice-président de la FMOB.

PICARDIE NECROLOGIE

Un grand serviteur de la Musique en Picardie, Gaston Heracle-Leroy (1883-1973).

Le 31 août, les Picards apprennent avec émotion, dans leur quotidien régional, à la fois le décès et l'inhumation de M. Gaston Heracle-Leroy.

Faits éminemment symboliques que cette disparition discrète, au plein cœur des vacances estivales et ces obsèques intimes, où n'étaient conviés, outre la famille, que le président et le vice-président de la fédération musicale de Picardie ; ils peignent admirablement l'homme, tout de simplicité et de bonté.

Né à Abbeville, en 1883, Gaston Heracle-Leroy se tourna d'abord vers le professorat de lettres, avant de veur, dès 1906, à Amiens, se consacrer à la profession de journaliste qu'il devait exercer jusqu'en 1940.

Pendant 34 ans, il allait sans interruption vivre au rythme de sa ville et de sa région, collaborant au « Journal d'Amiens », l'un des quotidiens locaux, et à de nombreuses revues régionales, sans en négliger pour autant son concours aux agences de presse nationales et internationales.

Mais là ne se limitait pas l'activité de Gaston Heracle-Leroy, qui, en dehors de son premier métier, nourrissait également une infinie passion pour la musique.

Dès 1905, la fédération musicale de Picardie avait vu le jour, sous la présidence de Gaston Bénard. En 1924, Gaston Heracle-Leroy fonda l'organe d'information de cette fédération, dont il devait jusqu'à sa mort assumer personnellement la direction, la gerance et la rédaction : 50 années de courage et de ténacité.

Ces publications fédérales sont entièrement son œuvre, car il voulait lui-même centraliser l'information et rédiger les articles ; il poussait même le zèle jusqu'à s'occuper personnellement de la correction des épreuves, de la mise en page, de l'impression et de la diffusion.

Comme ultime témoignage de son indéfectible courage, de son infinie lucidité, de son inlassable intérêt pour la fédération musicale de Picardie, il n'est qu'à jeter les yeux sur l'éditorial qu'il donnait au dernier numéro du « Bulletin Fédéral », sorti des presses au début de septembre ; l'on ne peut sans émotion relire ce texte, chant du cygne volontaire et seron où se profile le désir d'être utile une fois de plus à cette fédération à qui il avait tant donné.

Mais Gaston Heracle-Leroy ne se contentait pas d'occuper l'important poste de vice-président administrateur de la fédération ; il assumait encore la vice-présidence de l'Harmonie municipale d'Amiens (dont il aimait rédiger le bulletin annuel), et siégeait à la commission administrative de l'École Nationale de Musique d'Amiens.

Il collaborait de plus au « Journal de la C.M.F. » où il envoyait régulièrement articles et mots-croisés. Ses responsabilités multiples et son âge avancé faisaient de Gaston Heracle-Leroy le témoin privilégié d'une très longue période d'activité musicale dont sa fidèle mémoire lui permettait de rendre compte sans difficulté.

Son esprit, naturellement altruiste, ne pouvait qu'inciter Gaston Heracle-Leroy à accepter de surcroît d'importantes responsabilités professionnelles ; délégué général du Syndicat national des Journalistes pour la région du Nord, il fut, en 1927, l'Association des Journalistes de Picardie, dont il fut d'abord le président, puis le président d'honneur.

Son activité et son efficacité dans ces domaines lui valurent des témoignages officiels de reconnaissance ; il reçut en effet le prix puis la rosette des palmes académiques. Puis, en mai 1969, son grand ami, le Maître Charles Jay, grand prix de Rome, directeur de l'École Nationale de Musique d'Amiens, président de la Fédération musicale de Picardie, lui remit le croix de Chevalier dans l'Ordre national du Mérite.

Avec la disparition de Gaston Heracle-Leroy, la fédération musicale de Picardie a perdu un grand serviteur et un grand ami.

C'est pourquoi elle exprime ici sa reconnaissance au disparu, ses condoléances à sa fille et à la famille durement éprouvée.

PICARDIE

Bilan de la saison 1972-1973

La Fédération musicale de Picardie peut, avec satisfaction, présenter pour la saison 1972-1973 un bilan d'activités qui témoigne d'une expansion rapide et continue, confirmant ainsi la progression amorcée depuis plusieurs années et permettant pour l'avenir les espoirs les plus grands.

At concours annuel des sociétés musicales à Amiens, le président fédéral, le Maître Charles Jay, grand prix de Rome, résumait la situation en ces termes :

« Notre fédération est en pleine expansion. En effet, les sociétés se « meuvent » : leurs effectifs grossissent et la qualité des exécutions s'améliore et s'améliorera d'année en année. »

« Il se crée un peu partout, dans nos villes et nos villages, de véritables écoles de musique, qui enseignent à quelques 2.500 jeunes les bonnes traditions de la musique, de la véritable musique. »

Laissons, pour illustrer ces propos, un peu s'exprimer les chiffres : ils parlent d'eux-mêmes :

— Du 28 avril au 13 mai, se sont déroulés les examens itinérants d'élèves, dont plusieurs milliers ont été ainsi jugés dans 11 centres regroupant au total 38 écoles ; pour cette opération de « routine », mais qui prend cependant chaque année de plus en plus d'envergure, comptent tout de simplicité et de croissant d'inscriptions, il avait été fait appel à une centaine de jurés dont la majeure partie a participé à plusieurs centres.

— Le 31 mai, a eu lieu le concours d'honneur, réservé aux meilleurs élèves des sociétés fédérées, sélectionnés dans leurs centres respectifs. Leur nombre et la qualité de leurs prestations se passent de tout commentaire superflus : cette promotion, le Maître Charles Jay l'intitule comme « une relève armée d'une conviction indéfectible » ; aux présents, il indiqua avec vigueur que leur réussite n'était pas due à leurs seuls mérites personnels, mais aussi, et surtout au dévouement de leurs instructeurs qui ont su avec patience et application leur donner le goût de la véritable qualité musicale.

— Mais le point culminant de la saison musicale fut sans conteste le festival-concours qui, organisé à Amiens, le dimanche 17 juin, accueillit 32 formations totalisant plus de 2.000 musiciens ; lors de cette manifestation qui se déroula sous la présidence de M. René Lamps, député-maire d'Amiens, le Maître Charles Jay se devait d'exalter l'ampleur de l'entreprise de la fédération et de louer l'aide efficace et constante des pouvoirs publics en cette occasion.

— Auparavant, avait eu lieu, en avant - première du concours fédéral, le traditionnel festival de la ville de la Nivelle qui, chaque année, sous la vigilante égide du comité de gestion des œuvres sociales des usines Saint-Frères (la plus importante entreprise locale), regroupe les actives sociétés musicales de cette région de Picardie et accueille volontiers les sociétés amies toujours cordialement invitées, en particulier pour le concours d'honneur, par l'Union musicale d'Airaines, que préside M. Courtis, membre du conseil fédéral, et qui dirige M. Sannier.

Le Maître Charles Jay se devait d'y apporter personnellement à son titre de président le salut de la Fédération musicale de Picardie et d'exalter cette manifestation comme un « exemple de solidarité, de volonté et de ferveur » au service de la musique populaire.

Mais, au milieu des joies que devait apporter cette fête de fin d'année, la fédération avait également le douleur d'enregistrer la perte de son vice-président administrateur, M. Gaston Heracle-Leroy dont la haute figure est évoquée par ailleurs, avec le rappel de sa longue carrière au service de la musique en Picardie.

— Cependant, malgré ce lourd handicap que constitue le départ de l'un de ses plus fidèles collaborateurs, la fédération se doit de continuer dans la voie que lui-même avait déterminée, celle de l'expansion et de la qualité.

La saison 1973-1974 de la Fédération musicale de Picardie, sur la lancée de ses années précédentes, augure donc très favorablement d'un avenir qui ne peut être envisagé qu'avec confiance.

Claude LEPAGNEZ, Secrétaire de la F.M.P.

Jaume, représentant le Capitaine de Pompiers Léonce, M. Daniel Tourneur, ancien Maire, président d'Honneur, M. Pierre Burin, également président d'honneur de la société,

M. Guadet, président du syndicat Bordézac, Cdt l'Aérodrome, M. Jan-M. Guadet, Président du Syndicat d'Initiative, conseiller municipal, M. Bordeyne, Cdt l'Aérodrome, M. Janvier, membre du bureau.

C'est aux accents de l'entrée de la messe de Steilhan que toutes ces personnalités vont gagner leur place.

A l'offertoire, l'harmonie, toujours sous la direction de son chef, André Chalumeau, exécutera l'entrée de « Messidor » de Bruneau, à la Consécration de l'Hostie ainsi qu'à l'élévation la Batterie sonnera « Aux Champs ». A la Communion, il nous sera loisible d'entendre le flûtiste Hurel qui interprétera accompagné à l'orgue « Green Sleigh » pièce d'un anonyme du XVII^e Siècle, immédiatement suivie par l'« Ouverture » d'Egmont de Beethoven. Enfin à l'issue de la Messe la « Marche d'Athalia » de Mendelssohn - Bartholdi va clore une prestation toute à l'honneur des musiciens columériens. A noter les excellentes interprétations de la Chorale Paroissiale dirigée par Mlle Dubois qui par leurs chants soutiendront l'intérêt musical de cette messe.

Après ces pleuses démonstrations, la fête païenne débutera ses fastes par un imposant défilé à travers les rues de la ville qui conduira invités et musiciens au théâtre municipal où le traître Sachot de Meulin, servira le succulent et non moins traditionnel repas auquel assistaient les personnalités déjà citées auxquelles s'étaient joints le chef d'escadron Rogeon, Adjt au Cdt d'Armes, le Chanoine Barthel, Mme et M. Guenard, secrétaire général de la mairie, Mlle Vinot son adjointe, le brigadier Defay, cdt le corps urbain.

C'est une ambiance familiale que les quelque 130 convives vont déguster ce repas en commun à l'issue duquel, M. Margain, président, dans une allocution pleine d'humour, saura remercier tout un chacun de son dévouement à la cause de la musique populaire. Il cite en particulier M. André Chalumeau, directeur pour lequel il demandera « le ban des musiciens » qui sera vigoureusement battu. Il n'oublie pas d'associer à ses remerciements les membres du bureau, le trésorier Deville, ainsi que la secrétaire générale de la Fédération Départementale.

Parole est ensuite donnée à M. Chalumeau, qui, lui aussi remercie tout à tour les personnalités présentes, le Conseil Municipal, les Services administratifs et techniques de la Ville, les Journalistes sans oublier naturellement les musiciens et leurs épouses. Il annonce ensuite un concours départemental auquel la société participera en 1974, également différents projets d'échanges de concert avec d'autres sociétés du département. Le bal 1973 n'aura pas lieu en signe de protestation contre les décibels en excès, produits généreusement par certains orchestres. M. Chalumeau devait conclure « de la musique... du Rythme... oui... casse-tête... Non ? ».

M. Bertrand Flornoy, député-maire, conseiller général devait ensuite prendre la parole, il s'excuse de son arrivée tardive au repas, justifiée par l'intérêt qu'il porte à nos sociétés populaires auprès de plusieurs desquelles, après avoir assisté à notre messe du matin il s'est rendu avant de revenir parmi nous.

Dans une allocution, il se plait à assurer l'Harmonie de tout son appui ainsi que celui du conseil municipal en ce qui concerne les frais de fonctionnement de la Société, qui dit-il est chère aux Columériens ses derniers mots seront pour féliciter M. Chalumeau pour son élection au poste de Président Départemental des Sociétés Musicales de Seine-et-Marne.

Avant de laisser place à la danse, seront appelés pour recevoir la juste récompense de leurs services ; qui leur sera remise par MM. Flornoy, Margain et Chalumeau :

M. Jean Claude Brie, M. Jean-Jacques Douay à qui est remis le diplôme fédéral.

M. Daniel Antoine, qui reçoit le diplôme et la médaille de bronze de la Confédération.

Recevront ensuite la Médaille Gouvernementale des Sociétés Musicales et Chorales : MM. Jean-Pierre Chalumeau ; Bernard Chereau ; Gabriel Brion ; Claude Golin ; Jean Le Fessant.

A. C.

CHELLES L'UNION MUSICALE DE CHELLES ET LA LYRE MITRYENNE

L'Union musicale de Chelles et la Lyre mitryenne ont honoré Ste-Cécile patronne des musiciens par un banquet qui a eu lieu dans les salons de l'Hotel du Parc à Chelles.

Cent dix convives qui, dans une atmosphère particulièrement joyeuse dégustèrent un excellent menu, servi par les sympathiques propriétaires de l'établissement : M. et Mme Blais.

Le banquet était présidé par M. Preault Robert, adjoint au maire, attaché aux affaires culturelles qui représentait M. Guy Rabourdin, maire de Chelles retenu au loin par d'autres obligations et de M. André Chalumeau, Président de la Fédération des Sociétés de Musique de Seine-et-Marne.

A cette table d'honneur, ont pris place également M. André Lejeune, vice-président de l'Union Musicale de Chelles qui représentait M. Pagenel Président qui était soutenu ainsi que M. Barthélemy, Président de la Lyre Mitryenne également soutenant M. André Chef, conseiller municipal, syndic des fêtes de la ville M. Armand Rogeon, président du syndicat d'initiative.

Au dessert, après les allocutions prononcées par MM. Lejeune, Chalumeau, Preault et Rogeon, directeur de l'Union Musicale de Chelles, de nombreuses décorations ont été remises aux musiciens.

Tout d'abord, le diplôme et médaillé d'honneur furent décernés à M. Guy Eragnon pour 18 années d'activités.

La Médaille d'honneur de la Confédération en bronze fut décernée ensuite à Messieurs : Qu'Hen André pour 20 années ; Humes Robert pour 25 années ; Pierre Robert pour 24 années ; Couvret André pour 20 années ; La médaille d'honneur de la Confédération en argent à Messieurs : Lejeune André pour 40 années ; Doucet Alphonse pour 38 années ; Bonin Lucien pour 38 années ; Thevenot René pour 37 années ; Erragne Albert pour 34 années ; La médaille d'honneur de la Confédération en or à MM. : Landrat Michel pour 47 années ; Lambert Marcel pour 46 années ; Bonnet Raymond pour 45 années ; Puvelland Victor pour 43 années ; La médaille du Mérite Musical (vétérans) à MM. :

Pagenel Marcel, Président de l'Union Musicale de Chelles ; Puvelland Victor, Secrétaire de l'Union Musicale de Chelles.

Place fut laissée après cela aux chausons et à la danse qui mirent un terme à cette sympathique réunion.

SUD-EST

Manifestations Musicales à l'occasion de la Foire de Savoie, dans le cadre du Centenaire de l'Harmonie Municipale de Chambéry.

Toujours dans le cadre du Centenaire de l'Harmonie Municipale de Chambéry et à l'occasion de la 45ème Foire de Savoie, deux Sociétés musicales allemandes et la Musique de la Légion Etrangère apportèrent à la Ville de Chambéry l'animation et la joie.

Le 9 septembre, avec tambours et trompettes, la Musique d'Huttigwiler (Sarre) nous rendit la visite qui fut fort agréable. Elle a joyeusement inauguré le cycle des festivités inscrites à la fois dans le cadre de l'animation de la Cité et dans le programme de la Foire Savoyarde.

En effet, de la place d'Italie à la place de l'Hôtel-de-Ville en passant par différentes artères, un défilé pittoresque conduisit à la Maison Commune des musiciens d'Ostre-Rhin ainsi que leurs accompagnateurs ce qui suscita, bien sûr, quelques embouteillages mais qui, en contrepartie, provoqua l'enthousiasme d'un grand public massé tout au long du parcours et qui fut peu avare d'applaudissements.

Après un concert donné sur le perron même de la Mairie, les musiciens furent reçus dans le grand salon d'honneur de l'Hotel de Ville par Monsieur Henri Coudurier, Maire adjoint de Chambéry qu'entouraient divers Conseillers Municipaux et les Membres du Comité de l'Harmonie avec, à leur tête, le Président Chaberty et le Directeur S. Herlin.

Le Maire ne manqua pas de souhaiter la bienvenue à ses hôtes en les remerciant pour la contribution qu'ils apportaient avec beaucoup de talent, à ces fêtes de septembre puis il remit des cadeaux-souvenirs à Monsieur Strauss, Bourgmestre d'Huttigwiler et à Messieurs Schaffer et Pentli respectivement Président et Directeur de la Musique de cette ville.

Il n'oublia pas de rappeler avec combien d'amitié l'Harmonie de Chambéry avait été reçue en août 1972 et le bon souvenir que chaque participant en gardait.

Un toast fut ensuite porté à l'amitié franco-allemande que le Bourgmestre d'Huttigweller venait tout juste de magnifier dans une réponse très chaleureuse.

Ce même soir, au théâtre municipal de Chambéry, un concert fut offert gratuitement à la population chambérienne par la Musique d'Huttigweller.

Concert varié allant de la musique classique à la musique très moderne qui fut appréciée par un auditoire attentif et très agréablement surpris par la qualité, le fini et le bric d'une Harmonie de 60 musiciens venant d'un village de 3.500 habitants.

Le Cymballer, en lui-même, était un spectacle, jonglant avec sesymbales, les caissons, ou les faisant éclater. De plus, la précision et la tenue de cette Société fut un exemple et il est bon de dire que des enseignements en seront tirés par les diligents de notre Harmonie chambérienne.

Les musiciens allemands et leurs familles furent hébergés soit chez des membres de l'Harmonie de Chambéry, soit à la Maison de la Promotion Sociale. Des amitiés se nouèrent ou se renforcèrent et promesses furent faites de se revoir dès que possible.

Le lundi 10 septembre, à 8 heures, la musique d'Huttigweller regagna ses penates, accompagnée au départ par des musiciens chambériens et après remerciements et embrassades, la dernière partie de ces festivités se termina.

Comme les « Képis Blancs » de la Légion Etrangère, le précédent week-end, la musique de Taillinger qui a parcouru les rues de la ville, a reçu aussi une belle ovation de la part du public chambérien.

En fin de matinée, par un temps splendide et après un bref concert donné sur le perron de l'Hotel-de-

SEINE-ET-MARNE

COULOMMIERS

Depuis plus d'un siècle et demi, Coulommiers peut s'enorgueillir de posséder « un corps de musique », aussi en ce 25 novembre 1973, les 75 musiciens, tambours et clairons de l'Harmonie Municipale de Coulommiers célébraient une fois encore leur Sainte Patronne en l'Église Saint-Denis - Saint Fol, où l'Office religieux était dit par le Chanoine Barthel, grand ami de nos musiciens, qui avait accueilli à l'entrée de l'Église : M. Bertrand Flornoy, député-maire, conseiller général de Seine-et-Marne, M. Gaston Margain, président de l'Harmonie, le Chef de Bataillon Gastier, Cdt d'Armes, Mme et M. Vasseux, adjoint, l'Adjudant-chef Goussier, cdt la brigade de bombardement, le commandant de police Pradin, M. André Chalumeau, secrétaire général de la Fédération Départementale, le Lieutenant Guil-

Le banquet était présidé par M. Preault Robert, adjoint au maire, attaché aux affaires culturelles qui représentait M. Guy Rabourdin, maire de Chelles retenu au loin par d'autres obligations et de M. André Chalumeau, Président de la Fédération des Sociétés de Musique de Seine-et-Marne.

A cette table d'honneur, ont pris place également M. André Lejeune, vice-président de l'Union Musicale de Chelles qui représentait M. Pagenel Président qui était soutenu ainsi que M. Barthélemy, Président de la Lyre Mitryenne également soutenant M. André Chef, conseiller municipal, syndic des fêtes de la ville M. Armand Rogeon, président du syndicat d'initiative.

Avant de laisser place à la danse, seront appelés pour recevoir la juste récompense de leurs services ; qui leur sera remise par MM. Flornoy, Margain et Chalumeau :

M. Jean Claude Brie, M. Jean-Jacques Douay à qui est remis le diplôme fédéral.

M. Daniel Antoine, qui reçoit le diplôme et la médaille de bronze de la Confédération.

VANDOREN MANUFACTURE

d'Anches et Becs

pour instruments de musique

56, rue Lepic, PARIS-18^e

Anches et becs pour artistes

Tél. : MONtmarte 39.87

Ville, les musiciens allemands qui accompagnaient des anciens chasseurs alpins « Alpenjäger », autrefois à l'origine du jumelage et des jeunes footballeurs participant, l'après-midi, à des rencontres amicales, étaient reçus par la Municipalité dans le vaste et magnifique Salon d'Honneur.

En présence de Messieurs Nachreiner, Président de la Musique de Tallfingen et également Bourmestre-Adjoint, Nieder, Directeur, des conseillers municipaux et invités chambériens, Monsieur Henri Coudurier, maire adjoint de Chambéry devait leur souhaiter la bienvenue et les féliciter puis les musiciens de Tallfingen représenteront l'Allemagne de l'Ouest au prochain Festival International de Pragau.

Un échange de cadeaux-souvenirs et un vin d'honneur clôturèrent cette sympathique réception. L'Harmonie de Tallfingen se produisit, le même soir au théâtre.

Devant une importante assistance et en présence des plus hautes autorités chambériennes cette valeureuse phalange offrit aux auditeurs un concert, aussi varié que possible.

Cette musique, typiquement allemande, interprète 12 morceaux et nous nous sommes réjouis de constater la valeur et l'aisance des solistes — tous amateurs — et la tenue impeccable de tous ses membres.

Au cours de ce concert, et par un geste d'amitié vraiment extraordinaire, le Président Nachreiner fit monter sur la scène Messieurs Chaberty, Herlin, Cambet, Mithieux et Lehmann qui reçurent de ses mains la médaille allemande des Sociétés Musicales et Chorales et le Directeur S. Herlin, sous les applaudissements de toute l'Assemblée, la Médaille d'or des chefs d'orchestres.

Ce geste prouve combien était vive et fructueuse l'amitié franco-allemande et il n'est plus à souligner combien la musique — langage international — œuvre pour le rapprochement des peuples et pour la paix universelle.

Ce compte rendu ne pourrait se terminer sans un hommage tout particulier à ceux qui furent la cheville ouvrière de ces manifestations, qui ont fourni un travail gigantesque et en tous points réussis, qui n'ont pas ménagé leur temps ni leur peine.

Nous avons cité Monsieur Chaberty, Président de l'Harmonie, Madame Herlin et son époux Serge Herlin, Directeur de l'Harmonie. Ils ont bien travaillé pour la Musique, pour la Cité, pour la Savoie et pour la Paix.

Le Secrétaire Général de l'Harmonie Municipale de Chambéry Pierre LEHMANN

SUD-OUEST

MERIGNAC

Le 14 octobre, c'était jour de fête pour la batterie-fanfare « Quand Même » de Flichey.

En effet, après une bonne saison de productions dans les différents rendez-vous musicaux du Sud-Ouest, cette société méridionale procédait à une large remise de récompenses, en présence de nombreuses personnalités, dont M. Sainte-Marie, député; Mme Boute, MM. Lescure et Galtié, conseillers municipaux de Merignac; M. Guillaume, de la Fédération musicale du Sud-Ouest, assistés de MM. Lefaux et Pignot, etc...

Après que les musiciens eurent donné un aperçu de leur talent, M. Fudal disait combien sa société — cinquante ans d'âge — est désireuse de faire toujours mieux avec son amalgame de jeunes et de moins jeunes.

Il parlait de son école de musique, du départ de son chef, que les sous-chefs Tempplier et Lacaze ont fait oublier en prenant la direction, et exprimait le désir de voir se renouveler le vestiaire de sa batterie-fanfare qui portera, semble-t-il, bientôt, une tenue digne de la ville de Merignac. Pour l'heure, « Quand Même » compte quarante musiciens et dix majorettes.

M. Guillaume apportait la sympathie de la Fédération. Il disait que la musique est l'épanouissement de la sagesse et que le bon travail se doit de continuer à Flichey pour le plus bel avenir de la musique populaire.

Enfin, M. Sainte-Marie donnait bien des raisons à sa présence et à celle de ses collègues du conseil municipal.

D'abord, une raison affective, devant cet amalgame de plusieurs générations qui donne de bons résultats.

Ensuite, le fait que tous les problèmes culturels s'échangent pas à pas à la municipalité. Il saluait la ténacité du président Fudal et l'esprit très familial qui règne dans cette société. Ce qui n'exclut pas l'amour de la musique la-culqué aux jeunes talents dans la plus saine éducation.

« Sachez, levit ajouter le député de la Gironde, que pour votre nouvelle tenue, nous saurons faire notre devoir car vous avez fait du bon travail et la ville a besoin de vous ».

Après les propos de M. Sainte-Marie, les personnalités remettèrent les médailles et diplômes.

Diplômes d'honneur : J.-P. Manieu, G. Manieu, M. Lacaze, O. Lacaze, M. Sardain, Th. Sardain, N. Tempplier, M. Lacaze, Y. Dubrey, F. Dubrey, Cl. Brisse.

Prix solfège et instruments : J. Manieu, D. Laroche, J.-M. Guérin, B. Dupin, J.-P. Sardain, P. Lambert, J.-C. Lavaud, E. Boileau, J. Dupin, P. Bosse, J. Toullhou.

Médailles et diplômes des moins de 20 ans : Ch. Sardain, E. Boileau, Ch. Dubrey, G. Coronas, P. Wallias, D. Lavaud, J. Manieu, J.-P. Sardain.

Diplômes et médailles fédérales : Jean-Pierre Manieu (clarin), Marcel Lacaze et Norbert Tempplier (chefs de musique).

Diplôme et médailles du mérite (majorettes) : J. Bertheau, Ch. Bertheau, M.-J. Bertheau, J. Cathelin, E. Coronas, P. Boileau, M.-P. Coronas.

Diplômes de mérite : Ph. Coronas, J. Toullhou, J.-Cl. Laroche, J. Laroche, D. Laroche, J.-P. Comuna-mond, A. Bertheau, P. Bosse, J.-C. Lavaud, J.-M. Guérin, J. Dupin, B. Dupin.

Ajoutons que, fin octobre, le clarin-piston Gabriel Coronas et le tambour Christian Dubrey participèrent, à Paris, au concours d'excellence de la Confédération Musicale de France.

VILLEGOUGE

Groupe des Sociétés musicales du Libournais

Le dimanche 3 juin, le festival du Groupement avait lieu à Villegouge, commune du canton de Fronsac, réputé par la qualité de ses vins rouges. M. Cheval, président de l'Espoir Villegougeois, avait bien fait les choses, épaulé par M. Obissier, maire de la commune et distingué président du Groupement des Sociétés du Libournais. De très nombreuses sociétés s'étaient données rendez-vous, du Périgord, du Blayais-Cubzacais et du Libournais, une vingtaine de sociétés et au moins 600 musiciens furent admirés et applaudis par une foule enthousiaste et fort nombreuse, vu la qualité de la musique entendue et la présentation des charmantes majorettes qui donnent toujours, dans ces manifestations, une note gaie, joyeuse et charmante de nos jeunes filles françaises. Après une messe en musique ou l'Harmonie de Coutras se surpassa, un vin d'honneur réunit officiels, chefs, présidents, M. Obissier, en sa qualité de maire, souhaita la bienvenue à tous et, dans une belle envolée oratoire, remercia tous les présents et leva son verre au succès de la musique classique et populaire, du festival de l'après-midi et grand honneur qu'il avait de presider le Groupement des Sociétés musicales du Libournais.

Le défilé impeccable fit l'admiration des Villegougeois et des nombreux spectateurs massés sur les parcours jusqu'au Château du Thoullou, dans un magnifique parc, avait lieu le festival. Au jury, nous trouvons, représentant le Président fédéral, M. Davier, vice-président de la Fédération; M. Barrière, secrétaire général de la Fédération; M. Jean Duret, maire adjoint de Coutras, président de l'Ecole de Musique municipale de Coutras, et M. Blanchard.

Nous avons eu le plaisir d'entendre de la très bonne musique de la part de l'Union Musicale de Coutras, Société musicale et Majorettes de St-Seurin-sur-l'Isle, Harmonie des Hauts-de-Gironde du Blayais, le Réveil d'Abzac et ses Majorettes, Société musicale « Les Joyeux Thibériens » de Thiviers, La Cocarde de St-Ciers-de-Castagne et ses majorettes, l'Accordéon-Club Périgourde et ses majorettes, Société musicale de Braud-St-Louis, l'Union musicale et majorettes de Marcellac, l'Union musicale de Vayres, Ecole de danse de Vayres, la Lyre de St-Denis-de-Piles, l'Ecole de Musique de Fronsac, Société musicale et Harmonie de Pessac, les Enfants de St-André-de-Cubzac, Union musicale de Guitres, La Vieillante Harmonie et Batterie de Lussac, Harmonie-Batterie Izonnaise, Sté Sainte-Cécile de St-Emilion et l'Harmonie de Lagorce.

Parmi les officiels remarques : MM. Dubos et Jambon, conseillers généraux; Mme Obrel, épouse du sous-préfet, représentant son mari, M. Sirdet, président du Groupement du Blayais-Cubzacais; M. Jean Blanchard, président de l'Union des Sociétés musicales de la Dordogne, et M. Giran, président de la Fédération du Sud-Ouest, qui, venant d'autres manifestations, apporte le témoignage de son intérêt et de son soutien à la musique.

Après le discours de bienvenue, plusieurs sociétés présentes ont fait passer leur défilé. Une superbe médaille avec inscription et un diplôme commémoratif les jeunes ne furent pas oubliés, dans chaque société, les meilleurs reçurent des diplômes et des distinctions au jury.

Le Fanion du Groupement fut remis par M. Cheval, président de l'Espoir Villegougeois, à M. Guillaud, vice-président de la Batterie-Cécile de Saint-Juéry, qui aura la charge, mais aussi le plaisir, d'organiser le festival 1974. Nous nous faisons déjà une joie d'être dans cette magnifique cité méridionale, sachant que quel que soit le succès de ce festival, nous serons restés le 26 mai 1974, à Saint-Emilion.

CHEFS DE MUSIQUE !

des prix

EXCEPTIONNELS avec GARANTIE

INSTRUMENTS DE QUALITE « ROYAL ARTIST »

Table listing instruments and prices: TROMPETTE, ut et si b 338; CORNET, si b 440; BUGLE, si b 495; ALTO, mi b 620; BARYTON, si b 765; BASSON, si b à 4 pistons 1145; SOUBASSOPHONE, si b pavillon orientable et démontable 3560; TROMBONE à coulisse 540; TROMBONE à pistons 765.

LAQUES OR CLES CHROMEES

Table listing instruments and prices: SAXO SOPRANO, si b 965; SAXO ALTO, mi b 995; SAXO TENOR, si b 1.175; SAXO BARYTON, mi b 2.550; CLARINETTE, si b, super ébène 530; GRANDE FLUTE argentée, plateaux pleins 595.

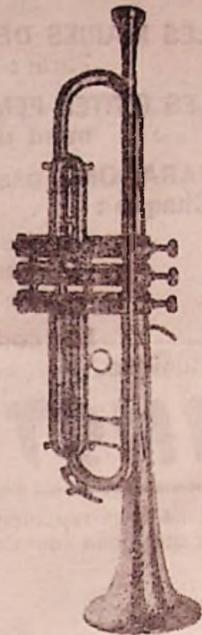
Depuis 25 ans, 2.000 harmonies, sociétés

et écoles de musique nous font confiance POURQUOI PAS VOUS ?

GUILLARD-BIZEL

2 et 9, rue d'Algérie — LYON — Tél. 28.44.22

ATELIERS MODERNES DE REPARATIONS NOTRE ARGENTURE EST D'UNE QUALITE INCOMPARABLE. CONDITIONS SPECIALES AUX CHEFS DE MUSIQUE



TARN

ECHOS DE LA SAINTE-CECILE

Les Sociétés musicales du Tarn ont été, comme tous les ans et avec plus ou moins d'éclat, leur patronne sainte Cécile.

A Saint-Sulpice, la batterie-fanfare « L'Avenir Saint-Sulpicien », qui est toujours fidèle à cette tradition, a fait, cette année, une manifestation plus simple. Le décès du vice-président André Fauvel et celui plus récent du trésorier dévoué et actif Gaston Montagu, ont imposé la suppression du banquet de circonstance.

Cependant, la batterie-fanfare s'est fait entendre à l'office où, sous la direction de son chef, M. Bouquet, tambours et clairons ont résonné avec un éclat particulier. Puis, l'Avenir s'est rendu au siège de la société après un défilé musical, ce qui charme toujours les habitants de notre cité. Un apéritif clôtura la fête.

M. Carton, président, y prit la parole en engageant surtout les jeunes à persévérer et à stimuler des camarades pour augmenter le nombre des jeunes.

La société fait des efforts et ses succès le traduisent. Le président dit un mot en souvenir des disparus, très estimés pour leur action.

M. le curé Maffre remarqua le plaisir éprouvé par la population à chaque aubade et la satisfaction éprouvée aussi par les mélomanes.

Mme Thouvenel, à son tour, excusa M. le maire, toujours accompagné de délicates fonctions; elles traduisent son attachement à la société, son désir de la voir multiplier ses lauriers. Elle assura cette jeunesse attachante, quand on la comprend et qu'on l'aime, de son aide en toutes circonstances. M. Malhomme, vice-président, était aussi présent et un toast fut porté à la prospérité de l'Avenir Saint-Sulpicien.

La manifestation se termina, cette année, par ces souhaits et des encouragements et compliments bien mérités.

A Castres, « Le Rallye Castrais », la « Fanfare Puy-Laurentaise » et les « Majorettes du Pays Castrais » ont été également le dimanche 25 novembre, leur sainte patronne en défilant dans la matinée dans le centre de la ville.

Une messe solennelle fut ensuite célébrée à la cathédrale au cours de laquelle les musiciens, sous la direction du chef, M. Malet, interprétèrent plusieurs morceaux. En Albi, la doyenne de toutes nos sociétés, l'Harmonie « l'Union des Enfants d'Albi » fête chaque année la patronne des musiciens dans l'une ou l'autre des églises d'Albi.

Cette année, c'était le tour de l'église Saint-Joseph, et dimanche dernier, 25 novembre, ceux qui assistèrent à la messe de 11 h. 30, purent entendre un programme parfaitement choisi, sur le thème d'un chef expérimenté, M. Avril.

Tout fut très bien rendu et harmonieusement mélangé les compliments de M. l'abbé Parthe, curé de Saint-Joseph, qui félicita les musiciens pour leur tenue et leur fidélité.

A 13 h., les musiciens, leurs épouses et leurs invités se retrouvèrent au restaurant de l'Aérodrome pour faire honneur au sympathique menu. Une messe cependant fut célébrée.

le président Fernand Molinier, organisateur de la journée, était, hélas absent, retenu momentanément en clinique.

Tous les orateurs lui exprimèrent des vœux et tous les présents signèrent une feuille d'amitié à lui adresser.

A la table d'honneur, on remarquait Me Mathieu, maire; M. Imbert, conseiller général; M. l'abbé Pailhé, curé de Saint-Joseph; M. René Bonnet et Bascou, président et secrétaire de la Fédération des Sociétés musicales du Tarn; M. Germain Astié, président d'honneur de l'Harmonie; M. Avril, directeur; MM. Bonnet et Jeay, vice-présidents; M. Lily, secrétaire; M. Laurent, trésorier; M. André Rigaud et M. Gilbert Rigaud, président et directeur de l'Harmonie de Saint-Juéry; M. François et M. Bouviala, président et directeur de l'Harmonie de Cagnac; M. Pary, directeur de l'Harmonie de Réalmont; M. Brau, directeur de l'Union chorale Albigeoise, remplaçant le président Martin; M. Tardieu, directeur de la Chorale Saint-Joseph; M. Rieunaud, président de l'Essi, etc...

Au début du repas, Me Mathieu eut une agréable mission, celle de remettre la croix de chevalier du Mérite fédéral au doyen de l'Union des Enfants d'Albi, M. Emile Bonnet, l'installateur des magasins bien connus, qui à 50 ans de présence à la société dont il est l'un des vice-présidents.

C'est M. Lily, lui aussi doyen et de surcroît secrétaire, qui en l'absence de M. Molinier, reçut fort amablement ses hôtes. Il souhaita que l'Union présidé toujours dans que l'union présidé toujours dans cette société qui fait connaître et perpétue chez nous la musique populaire. M. Bonnet, président fédéral, rappela le souvenir d'un disparu, le président Musson, et le secrétaire fédéral M. Bascou dit sa joie d'être venu fêter sainte Cécile à Albi. Il est surtout heureux de voir les jeunes qui suivent. Il a noté au dernier festival de Saint-Juéry, douze lauréats de notre société aux concours fédéraux, à participation de 54 élèves musiciens.

Me Mathieu, qu'il y a peu de temps remettait au président Molinier, l'Ordre national du Mérite, termina ainsi: « Merci de ranimer chaque année le souvenir de sainte Cécile, ainsi vous garderez cette vocation qui nous est chère et bientôt nous fêterons le centenaire de l'Harmonie des Enfants d'Albi ».

A Graulhet, c'est aussi le dimanche 25 novembre, devant un préau des écoles archicombles, que notre société doyenne, « l'Union musicale » a fêté sainte Cécile par un brillant concert. Inutile de s'étendre sur la valeur des exécutions. Après le traditionnel pas redoublé, notre ami et sous-chef, Marc Héral, prononça une allocution fort goûtée, relatant un passé mémorable. Cependant, il a omis d'y inclure que c'est grâce à lui et sur l'insistance d'un autre dévoué, le secrétaire actuel Catalo, que l'Union musicale a pu survivre quel que soit le passé après la dernière guerre.

Après l'introduction de Marc Héral, nous assistâmes à une belle démonstration en ce qui concerne les jeunes dans l'exécution de trois morceaux. Déjà, dans la matinée, sous la direction de leur estimé chef, M. P. Dondeyne, ils étaient allés auditionner pendant la messe à Notre-Dame, où nous assistâmes à l'éclat de cette cérémonie.

Les tout petits également ont été à l'honneur, recevant comme récompense le diplôme section solfège. Très beaux résultats obtenus, grâce à la compétence et au dévouement de leur professeur, Mme Dondeyne, et aussi du directeur de l'Union musicale. C'est une belle réalisation cette école de musique formant, dans de bonnes conditions, les futurs exécutants intégrés, le moment voulu, à la société mère.

La Batterie-fanfare Graulhetoise aussi a eu sa part d'applaudissements et nous avons constaté le retour de son dévoué chef, M. Albert Rouyre. L'Union musicale nous a fait passer deux heures délicieuses; nous n'avons plus qu'à attendre le concert annuel donné à l'Odéon, qui sera le couronnement d'une année de labeur artistique.

A Lavaur, les sociétés musicales de la ville: « la Lyre de Lavaur » et la « Batterie-Fanfare Vauréenne » ont fêté sainte Cécile le dimanche 25 novembre, sous les majestueuses voûtes de la cathédrale Saint-Alain. A cette occasion, elles se sont produites à la grand-messe de 11 h. qui était célébrée à la mémoire des victimes de guerre.

De l'avis unanime, les exécutions de la Lyre et de l'école de musique, qui étaient assistées par la Batterie-fanfare, ont été parfaites. Aussi, à la fin de l'office, les connaissances en mélomanie ne tarissent-elles pas d'éloges qui allaient tant aux jeunes virtuoses de l'école de musique qu'à la « vieille garde » de la Lyre, toujours là, toujours présente, toujours dévouée.

Telle est trop rapidement évoquée, bien sûr, la réussite absolue d'une production en lieu saint qui, on ne le dira jamais assez, a eu l'admiration de tous. Mais la fête ne devait pas s'arrêter là. En effet, comme le veut la coutume, les sociétés musicales de Lavaur et leurs amis se sont retrouvés un peu plus tard autour de l'excellente table qui les attendait au Restaurant du Jacquemart, et à laquelle tous les convives firent le plus grand honneur. Ce déjeuner, placé sous le signe de l'amitié était présidé par M. Bardet, qui avait à ses côtés: M. Jacques Esparbès, conseiller général de Lavaur et M. Franck Valisès, ancien président de la Lyre. Après les discours d'éloge prononcés au dessert, vint l'heure de la détente totale, qui fut émaillée de chansons et de bonnes histoires, où chacun s'en donna à cœur joie.

Les sociétés musicales de Lavaur ont donc vécu, dimanche dernier, une journée pleinement réussie, à laquelle le succès de Saint-Alain a grandement concouru.

RÉPARATIONS

REMISE A NEUF DE TOUS INSTRUMENTS

CUIVRE Argenture Verus Nickelage FABRICATION — OCCASIONS

ARTISAN SPECIALISE

R. MAZEREAU

39, rue N-D de-Lorette

— PARIS —

Fournisseur de la Garde Républicaine

Vient de paraître

POUR HARMONIE OU FANFARE

LES MARIES DE L'ETE, marche-défilé avec tambours et clairons sur le dernier succès de Rika Zarái ; arrangement de Robert Martin.

LES P'TITES FEMMES DE PIGALLE, marche sur la célèbre chanson de Serge Lama ; arrangement de Laurent Delbecq.

TARAGONE, paso-doble de Robert Martin.

Chaque :

- Harmonie avec conducteur F. 17,90
- Fanfare avec conducteur F. 14,95
- Partie séparée F. 0,70

Les conducteurs peuvent être envoyés, sur demande, en communication aux chefs de musique.

INSTRUMENTS DE MUSIQUE

Nous vous rappelons ci-dessous les prix au 1er octobre 1973 de quelques instruments figurant à notre catalogue et que nous fournissons SANS DELAI.

(Nos prix s'entendent T.V.A. comprise)

TROMPETTES D'HARMONIE ET TROMBONES A COULISSE ARGENTES

Trompette d'harmonie ut et sib Robert MARTIN modèle Import 490,00	Trombone à coulisse Robert MARTIN, modèle Europe, perce médium 720,00
Trompette d'harmonie ut et sib Robert MARTIN modèle Constellation, pavillon gravé 848,00	Trombone à coulisse Robert MARTIN, modèle Constellation, 1/2 perce 900,00
Trompette d'harmonie ut et sib COURTOIS (réf. 214 D) 1.200,00	Trombone à coulisse COURTOIS, 1/2 perce (réf. 131 M) 985,00
Trompette d'harmonie ut et sib SELMER (réf. 357 C) 1.475,00	Trombone à coulisse COUESNON, Monopole Conservatoires, grosse perce 1.370,00
Trompette d'harmonie ut et sib COUESNON Monopole Conservatoires (réf. 125) 1.470,00	Trombone à coulisse SELMER, grosse perce, modèle Boléro 1.265,00

Disponibles également ces instruments cuivre ou vernis dorés

SAXOPHONES ARGENTES

Saxophone soprano sib DOLNET, Artist 1.480,00	Saxophone ténor sib SELMER (réf. 93) 2.255,00
Saxophone soprano sib COUESNON, Monopole Conservatoires 1.930,00	Saxophone ténor sib COUESNON, Monopole Conservatoires 2.240,00
Saxophone soprano sib SELMER (réf. 87 B) 1.980,00	Saxophone baryton DOLNET Artist descendant au la 3.285,00
Saxophone alto mib Robert MARTIN, Luxe 1.350,00	Saxophone baryton DOLNET, Artist descendant su si b 2.925,00
Saxophone alto mib Robert MARTIN, Constellation 1.550,00	Saxophone baryton mib COUESNON, descendant au sib (réf. 756) 2.900,00
Saxophone alto mib COUESNON, Monopole Conservatoires 1.990,00	Saxophone baryton mib SELMER descendant au si b (réf. 96) 3.720,00
Saxophone alto mib SELMER (réf. 90) 2.055,00	Saxophone baryton mi b SELMER descendant au la (réf. 96 A) 4.080,00
Saxophone ténor sib Robert MARTIN, Luxe 1.580,00	
Saxophone ténor sib Robert MARTIN Constellation 1.850,00	

Disponibles également ces saxophones vernis dorés

CLARINETTES (modèles Boehm 17 clés, 6 anneaux, mécanisme nickelé)

Clarinettes si b Robert MARTIN modèle Standard 550,00	Clarinettes si b COUESNON, Monopole Conservatoires 1.120,00
Clarinettes si b Robert MARTIN modèle Constellation mécanisme argenté 775,00	Clarinettes si b SELMER (réf. 1) 1.150,00
Clarinettes si b NOBLET « Artiste » 663,00	Clarinettes si b BUFFET-CRAMPON (réf. 1) 1.190,00
Clarinettes si b LEBLANC, clés argentées 1.130,00	

Certaines de ces Clarinettes sont également disponibles avec mécanisme argenté

GRANDES FLUTES (modèles Boehm en métal argenté à plateaux pleins)

Grande flûte NOBLET 750,00	Grande flûte SELMER 2.190,00
Grande flûte MALERNE 975,00	Grande flûte YAMAHA fournie avec étui 980,00

Certaines de ces Flûtes peuvent être également fournies à plateaux creux

CHOIX COMPLET DE TOUS LES GROS INSTRUMENTS D'HARMONIE OU FANFARE DEMANDEZ NOTRE CATALOGUE

La liste ci-dessus n'est que partielle car

n'oubliez pas que

DE LA PETITE FLUTE AU SOUBASSOPHONE

LES INSTRUMENTS DE TOUTES MARQUES SE TROUVENT AUX

Éditions Robert MARTIN

106, La Coupée - 71009 - Charnay-les-Mâcon (Saône-et-Loire)

Téléphone relié à Mâcon (85) 38.11.58 (3 lignes groupées)

STOCKS IMPORTANTS — LIVRAISONS RAPIDES

VAUCLUSE

CAVAILLON - ROBION

Un excellent musicien, Monsieur Pierre Robert n'est plus. C'est avec peine que tous les musiciens et nous-mêmes, apprenions la triste nouvelle.

Le défunt fut un brillant soliste de la Musique du 7ème Régiment de la Gendarmerie ou il fut deux fois cité, détenteur de nombreuses décorations militaires et civiles, Fondateur de la Musique de Cavillon, dont il devint par la suite directeur, puis directeur de l'école de musique de Cavillon, compositeur réputé Monsieur Pierre Robert nous a quittés après avoir consacré une vie durant le meilleur de son temps à la musique.

Les musiciens, pleurent aujourd'hui l'un des leurs et l'ont accompagné à sa dernière demeure au petit cimetière du village de Robion.

Ces musiciens, ils étaient vus nombreux de tout le département, avec « Durance-Labéron » dirigé par Monsieur Gervais Pin — La Fraternelle Opédoise dirigée par son chef Monsieur Hugon — La Philharmonique Aptésienne dirigée par M. Borquesi — les musiciens de Sorvues avec Monsieur Imbert également directeur de l'École de Musique. Tous ces musiciens dans un ensemble parfait interprétaient en sieste d'adieu « La Corne d'Or » et la marche funèbre de Chopin.

De nombreuses personnalités avaient également tenu à rendre un dernier hommage à ce grand musicien disparu.

Au cimetière, Monsieur Tranquier, Président Fédéral, prononça quelques mots retraçant les grandes valeurs musicales du disparu dans un dernier et émouvant adieu.

CAIRANNE - AVIGNON

Remarquable concert de l'orchestre de chambre et de la chorale Sainte-Cécile d'Avignon.

L'orchestre de chambre d'Avignon et la chorale Sainte-Cécile étaient dimanche 21 octobre les hôtes de la vieille église de Cairanne, perchée au sommet du village.

Le concert, d'une extrême qualité, était dirigé par M. Georges Catalanotti, qui avait sous sa baguette 17 musiciens et 30 choristes.

La première partie réservée à l'orchestre, comportait dans l'ordre, le Concerto Brandebourgeois No 3 de J.-S. Bach, le Concerto No 8 de Corelli (de la nuit de Noël) de la Divertimento Op. 3 en fa-majeur (Solistes : Madame Heimbacher, Messieurs Olivier et Desruelles et G. Catalanotti) et la Sarabande Opus 1 badinerie de A. Corelli.

La deuxième partie, comportait l'Ave Verum de Mozart pour chœurs et orchestre et le Messie de Haendel, O Dieu Sauveur d'Ames.

Ce fut pour l'auditoire, un enchantement et les deux heures de concert parurent bien courtes.

Après le concert une réception a eu lieu à la cave coopérative. En présence de Monsieur l'Abbé Pin, Monsieur Pierrefeu, Maire de Cairanne et de nombreuses personnalités locales.

LE PONTEIL

Aux Jeux d'Automne et 28ème fêtes de la Vigne à Dijon, l'Élan Pontéilien se classe second au général et premier des groupes Français.

Il a reçu la plus grande distinction internationale « Le Collier de Bronze ». L'Élan Pontéilien ne s'endor, jamais sur ses lauriers et l'apparente discrétion qui entoura ses déplacements de l'été ne saurait abuser.

Le groupe, cher au Président Langlade qui a multiplié les sorties, est notamment allé récemment à Dijon participer pour la deuxième fois de son histoire aux fêtes de la Vigne.

Fêtes grandioses qui réunirent quelques 2000 participants dont l'Angleterre, l'Autriche, la Grèce, Hongrie, le Japon, le Luxembourg, le Portugal, la Bulgarie, la Roumanie, la Suède, la Tchécoslovaquie, la Turquie, l'URSS et la Yougoslavie.

Dix régions françaises étaient représentées et le groupe Pontéilien comprenait 40 membres dont 8 tambourinaires.

Le samedi, dans le quartier neuf de Fontaine-d'Ouche, nos représentants se produisirent (défilé, danses) avant de concourir au Palais des Expositions où en deux danses de cinq minutes (les tambourinaires) ils déchaînèrent l'enthousiasme. L'affaire était bien partie et la journée de dimanche en apporta la confirmation. Au terme de nouveaux examens et réception, un défilé monstre consacra les talents de l'Élan Pontéilien. Quand vint l'heure de monter sur le podium, le groupe Pontéilien se voyait attribuer le second prix général sous la forme d'un prestigieux collier de bronze. Le dit collier fut remis par Monsieur Poutjade, député-maire de Dijon à Madame Sylvain, après quoi tous les yeux s'embrasèrent de larmes de joie. Madame Sylvain était portée en triomphe et le Président Langlade embrassa comme du bon pain.

Journée exceptionnelle qui consacra de grands mérites et des talents sûrs. Que le président Langlade et ses dynamiques adjoints ainsi que Farandoleurs et Tambourinaires soient, vivement félicités pour leur exploit et la qualité de leur Ambassade.